



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour 2023**

**Planification des programmes**

## Projet de budget-programme pour 2023

**Titre V**

**Coopération régionale pour le développement**

**Chapitre 18**

**Développement économique et social en Afrique**

**Programme 15**

**Développement économique et social en Afrique**

### Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
I. Commission économique pour l'Afrique . . . . .	4
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	4
Sous-programme 1, Macroéconomie et gouvernance. . . . .	18
Sous-programme 2, Intégration régionale et commerce. . . . .	23
Sous-programme 3, Développement du secteur privé et financements privés. . . . .	29
Sous-programme 4, Données et statistiques. . . . .	37
Sous-programme 5, Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles . . . . .	45
Sous-programme 6, Égalité des genres et autonomisation des femmes . . . . .	55

\* [A/77/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 7, Activités sous-régionales de développement . . . . .	61
Composante 1, Activités sous-régionales en Afrique du Nord. . . . .	61
Composante 2, Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest. . . . .	67
Composante 3, Activités sous-régionales en Afrique centrale. . . . .	73
Composante 4, Activités sous-régionales en Afrique de l'Est. . . . .	80
Composante 5, Activités sous-régionales en Afrique australe. . . . .	86
Sous-programme 8, Développement économique et planification. . . . .	92
Sous-programme 9, Pauvreté, inégalités et politique sociale. . . . .	98
B.  Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2023*** . . . .	104
Sous-programme 1, Macroéconomie et gouvernance. . . . .	118
Sous-programme 2, Intégration régionale et commerce. . . . .	119
Sous-programme 3, Développement du secteur privé et financements privés. .	121
Sous-programme 4, Données et statistiques. . . . .	122
Sous-programme 5, Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles . . . . .	124
Sous-programme 6, Égalité des genres et autonomisation des femmes. . . . .	125
Sous-programme 7, Activités sous-régionales de développement. . . . .	127
Composante 1, Activités sous-régionales en Afrique du Nord . . . . .	127
Composante 2, Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest. . . . .	128
Composante 3, Activités sous-régionales en Afrique centrale. . . . .	129
Composante 4, Activités sous-régionales en Afrique de l'Est. . . . .	130
Composante 5, Activités sous-régionales en Afrique australe. . . . .	131
Sous-programme 8, Développement économique et planification. . . . .	133
Sous-programme 9, Pauvreté, inégalités et politique sociale. . . . .	134
II.  Bureau des commissions régionales à New York . . . . .	138
Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	
I.  Organigramme et répartition des postes pour 2023 . . . . .	144
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle. . . . .	146
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes . . . . .	151
IV. Ressources financières et postes : vue d'ensemble . . . . .	153

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

## Avant-propos

En 2023, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'appuiera sur ses fonctions fondamentales – mobilisation, réflexion et d'appui – pour exploiter les résultats des années passées et proposer des idées et des initiatives en faveur d'une Afrique prospère.

Guidée par ses cinq orientations stratégiques, la Commission privilégiera l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour parvenir à un relèvement résilient et durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)<sup>1</sup>.

Les priorités seront notamment les suivantes : lutter contre les inégalités croissantes grâce à des mesures en faveur de l'égalité des genres ; mobiliser les jeunes et créer des emplois ; mettre en place des systèmes alimentaires, éducatifs et sanitaires plus résilients ; concevoir et concrétiser une économie verte et bleue résiliente aux changements climatiques et réaliser une transition énergétique juste<sup>2</sup> ; promouvoir le développement du secteur privé et des partenariats ; remédier à la situation de trésorerie, faire le meilleur usage des possibilités d'utilisation des ressources nationales et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, en s'appuyant sur des outils de financement innovants et externes ; gérer la dette et endiguer les flux financiers illicites ; promouvoir la diversification économique et l'industrialisation ; utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine pour favoriser l'intégration économique régionale, le commerce intracontinental, la desserte numérique et la transformation ; et promouvoir les positions africaines communes.

Dans l'exécution de son mandat, la Commission restera attachée à la prise en compte des questions de genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à l'adoption de pratiques climatiquement neutres dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats.

La Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies  
et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique  
(*Signé*) Vera **Songwe**

---

<sup>1</sup> Voir le rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique au Conseil économique et social pour 2018 (E/2018/38). Sur la base d'une note de la Secrétaire exécutive de la Commission à l'intention du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/37/14), les cinq orientations stratégiques sont les suivantes : a) Renforcer les capacités analytiques de la CEA ; b) Formuler une politique macroéconomique et structurelle ; c) concevoir des modèles de financement novateurs ; d) intégrer les initiatives transfrontalières régionales et sous-régionales ; e) promouvoir à l'échelle mondiale les idées émanant du continent.

<sup>2</sup> Voir le rapport intitulé « Theme Report on Enabling SDGs through Inclusive, Just Energy Transitions: Towards the Achievement of SDG 7 and Net-Zero Emissions », élaboré dans le cadre des préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie (publication des Nations Unies, 2021).

## I. Commission économique pour l'Afrique

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

- 18.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, et de la résolution [671 A \(XXV\)](#) du Conseil économique et social. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Afrique a révélé des menaces mais aussi des possibilités au regard du renforcement de la résilience sociale et économique des États membres et pour ce qui est d'assurer la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) de l'Union africaine.
- 18.2 La CEA a un rôle essentiel à jouer, qui consiste à fournir tout un ensemble de solutions innovantes ainsi qu'à donner à la demande des conseils politiques et techniques adaptés aux États membres et aux communautés économiques régionales dans la quête du développement durable et de l'avènement de sociétés plus prospères, résilientes et inclusives. Ses interventions, qui englobent la recherche de pointe et un appui intégré en matière de politiques et de capacités, sont axées sur la diversification économique et l'industrialisation ; l'investissement dans les infrastructures, les secteurs productifs et la mobilisation des ressources nationales ; l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; et la transformation numérique. La CEA aide également les gouvernements à concevoir et appliquer des politiques axées sur le développement durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 18.3 La stratégie du programme de la CEA met l'accent sur les changements transformationnels afin d'apporter une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, et repose sur une approche intégrée et cohérente. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :
- a) Mettre le savoir au service de l'élaboration de politiques visant à réaliser le programme de développement de l'Afrique ;
  - b) Formuler des politiques propres à accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;
  - c) Concevoir et mettre en œuvre des modèles de financement au service du développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;
  - d) Promouvoir des idées et initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique ;
  - e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales pour contribuer à répondre aux problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.

- 18.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA utilisera sa fonction de mobilisation, en offrant des tribunes multilatérales et multipartites ; sa fonction de réflexion, en réalisant des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux défis que doivent relever les États membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage entre pairs et le développement ; et sa fonction d'appui, consistant à conseiller et assister directement les États membres, notamment en entretenant des liens de coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.
- 18.5 La CEA continuera à intégrer les orientations et recommandations de politique générale, en tenant compte des mesures prises par les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux, et à promouvoir la coopération entre communautés économiques régionales en vue d'accélérer l'application des accords régionaux dans le cadre des divers partenariats existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Elle s'appuiera en outre sur son cadre de programmation à moyen terme pour 2022-2025, qui vise à donner des orientations sur la planification prospective, couvrant les divers types d'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification autour de domaines d'intervention transformateurs, qui sont les points d'entrée des activités des sous-programmes en 2023.
- 18.6 En 2023, la CEA continuera de faciliter l'identification et la proposition d'outils de financement innovants pour stimuler la mobilisation des ressources intérieures et à régler le problème du service de la dette, comme principale mesure d'atténuation. Ses activités se traduiront par un soutien ciblé à la planification du développement national et à la création d'un environnement commercial favorable dans les domaines alimentaire, foncier, énergétique et infrastructurel. La mise en place soutenue de la Zone de libre-échange continentale africaine appuiera de manière décisive l'approfondissement des chaînes de valeur en Afrique, dans divers domaines productifs, notamment le secteur pharmaceutique. En outre, le soutien de la CEA sera orienté vers l'accroissement des investissements dans l'action climatique pour renforcer la résilience nationale et exploiter une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et l'économie bleue. La CEA continuera également à jouer son rôle à l'avant-garde de la transformation numérique sur le continent. Dans le cadre du programme de réformes du système des Nations Unies, elle fera appel à la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique et aux coalitions fondées sur les possibilités et aux coalitions thématiques et appuiera directement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, qui sont les principaux canaux de prestation de ses services.
- 18.7 Pour 2023, les produits prévus aideront les États membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever. Les produits et activités prévus comprendront le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion de la dette et de collecte des recettes pour favoriser une reprise solide (dans le cadre du sous-programme 1, la CEA aidera les États membres à mener les initiatives de mobilisation des ressources nationales ; le renforcement des capacités des États membres à concevoir et concrétiser une économie verte résiliente aux changements climatiques dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et d'une économie bleue (sous-programme 5) ; la transformation numérique inclusive (sous-programme 5 et 6, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les filles) ; la promotion des microentreprises et petites et moyennes entreprises en tant que moteur du développement durable (composante 1 du sous-programme 7) ; la diversification économique grâce à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (composante 3 du sous-programme 7) ; et le renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des risques dans la planification et l'élaboration des politiques (sous-programme 8).
- 18.8 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États membres, on a continué d'incorporer de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, on peut citer notamment la réponse aux difficultés que la pandémie a suscité pour les systèmes et opérations statistiques nationaux, en particulier la

collecte directe de données sur le terrain grâce à des services sur mesure. Les changements prévus pour 2023 concernent notamment la promotion et l'application de nouvelles technologies afin de modifier la manière dont les données sur les prix sont collectées et la mise en œuvre par les États membres de la feuille de route sur la transformation et la modernisation de leurs statistiques officielles (sous-programme 2). En ce qui concerne la composante 4 du sous-programme 7, le recours à l'assistance technique permettra d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à élaborer des stratégies nationales pour leurs activités liées à la ZLECAf et à diversifier leurs activités liées à l'économie bleue grâce à la production de connaissances, à la réalisation d'études sur l'accès aux marchés et à des dialogues politiques. Sur la base des enseignements tirés de l'exécution du programme précédent, des activités supplémentaires de renforcement des capacités seront menées en 2023 pour le secteur public comme le secteur privé. Cette composante permettra également de renforcer la collaboration stratégique et les partenariats avec les équipes de pays des Nations Unies, les groupes de réflexion externes sur les politiques et le passage de réunions en personne à des dispositifs virtuels. D'autres enseignements pris en compte sont liés à l'apprentissage en ligne (sous-programme 8), qui s'est avéré être une plateforme très réussie et utile pendant la pandémie. Le sous-programme continuera à diversifier les modalités de formation pour permettre aux bénéficiaires d'accéder à des produits numériques de qualité afin de développer, renforcer et partager les connaissances et compétences essentielles en matière de planification du développement et d'élaboration des politiques. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 18.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEA continuera de coordonner l'action menée par le système des Nations Unies pour aider la Commission de l'Union africaine à rechercher des partenariats avec divers donateurs et acteurs de développement et à obtenir leur soutien, afin d'accroître et de pérenniser sa base de ressources. Plus précisément, la CEA s'appuiera sur son partenariat stratégique avec des organisations régionales et sous-régionales, des banques centrales, des universités, des groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche et des organisations de la société civile et du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, elle continuera de tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement. En outre, l'accent sera davantage mis sur la conception d'un mécanisme efficace et durable d'exécution des projets.
- 18.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEA continuera à promouvoir la collaboration en favorisant les initiatives intersectorielles qui transcendent les objectifs et les cibles et rapprochent utilement les perspectives régionales, sous-régionales et nationales. Il s'agira notamment de travailler dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale et de renforcer la collaboration avec les entités régionales des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, en faisant appel à des coalitions fondées sur les possibilités et à des coalitions thématiques devant permettre de mieux coordonner les interventions et de contribuer collectivement et efficacement à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
- 18.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les trajectoires de relèvement durable à long terme après la pandémie sont tracées, consolidées et suivies ;
  - b) La plateforme de collaboration régionale de l'Afrique est opérationnelle et sert à canaliser les contributions et l'appui de la CEA à la mise en œuvre des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies ;

- c) Les États membres et les communautés économiques régionales continuent de coopérer et de coordonner l'action collective et harmonisée qui vise à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et de collaborer pour que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle ;
  - d) Les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux donnent en permanence des orientations sur les priorités nouvelles.
- 18.12 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'objectif du sous-programme 6 est d'accélérer le rythme auquel les États membres mettent en œuvre les engagements pris aux niveaux mondial et régional pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Le sous-programme continuera à apporter un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Il renforcera les capacités des États membres, en leur apportant un appui technique sur mesure, des services consultatifs et une formation pratique en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux.
- 18.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CEA continuera d'appliquer des mesures assurant l'inclusion des personnes handicapées, en particulier celles qui portent sur la conception, l'exécution et l'évaluation du programme et sur les politiques relatives aux aspects opérationnels, notamment en ce qui concerne les aménagements raisonnables et la consultation des personnes handicapées. Elle continuera de fournir du matériel d'assistance spécialisé au siège d'Addis-Abeba et dans les bureaux sous-régionaux, pour en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées. Le programme s'efforcera également de contribuer à la mise au point et à l'exécution de projets conjoints avec d'autres entités des Nations Unies.

## Exécution du programme en 2021

### Conséquences de la pandémie

- 18.14 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer la capacité des États membres d'analyser l'impact macroéconomique de la pandémie afin d'élaborer des solutions de relèvement sur mesure, y compris des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine axées sur le renforcement du commerce intrarégional, privilégiant également le développement inclusif et équitable du secteur pharmaceutique dans le cadre du sous-programme 2.
- 18.15 En outre, pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, la CEA s'est fondée sur ses objectifs d'ensemble et a donné des conseils techniques sur l'élaboration de plans de développement nationaux privilégiant les réformes politiques et une meilleure mobilisation des ressources nationales, ainsi que sur le développement des capacités visant à renforcer la résilience des petites et moyennes entreprises face aux répercussions de la pandémie en Afrique australe grâce au déploiement d'une plateforme numérique sur la technologie et l'innovation dans le cadre des composantes 4 et 5 du sous-programme 7. La CEA, dans le cadre du sous-programme 8, a également dispensé à l'intention des fonctionnaires et des décideurs une formation consacrée aux questions macroéconomiques dans le contexte de la pandémie. Dans le cadre du sous-programme 9, la CEA a d'autre part analysé les caractéristiques des vulnérabilités révélées par la pandémie et élaboré des outils analytiques et de diagnostic qui contribuent aux plans d'intervention sociale des États membres aux fins du relèvement et du renforcement de la résilience.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 18.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	68/238	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	70/155	Le droit au développement
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	70/159	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	70/184	Technologies de l'information et des communications au service du développement
60/222	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté	70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	70/224 ; 76/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
65/214	Droits humains et extrême pauvreté	71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
65/274	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	71/220	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	71/289	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	72/234 ; 74/235	Participation des femmes au développement
66/130	Participation des femmes à la vie politique	72/266 B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/224	Autonomisation des populations et développement	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies	73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale

74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	75/215 ; 76/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)		
74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	75/220 75/221 ; 76/210	Harmonie avec la Nature Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	75/225	Vers un nouvel ordre économique international
75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	75/226 75/229	Migration internationale et développement Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles	75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
75/180	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme	75/231	Coopération pour le développement industriel
75/194	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	75/232 ; 76/219 75/234 ; 76/221 75/235 ; 76/222	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Coopération Sud-Sud Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
75/203 ; 76/190	Commerce international et développement	75/237	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
75/204	Système financier international et développement		
75/205 ; 76/193	Soutenabilité de la dette extérieure et développement		
75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable	75/239 76/189	Les océans et le droit de la mer Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
75/207 ; 76/197	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	76/195	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable	76/198	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

76/207	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable	76/229	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session
76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	76/539	Questions de politique macroéconomique
<i>Résolutions du Conseil économique et social</i>			
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2021/10	Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous
2017/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2021/28	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2017/28	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020		
2018/23	Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique		
<i>Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique</i>			
671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	941 (XLIX)	Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information
748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable		
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	964 (LII)	Plan-programme et budget-programme pour 2020
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales	965 (LII)	Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)
909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique	967 (LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	968 (LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
929 (XLVIII)	Troisième Conférence internationale sur le financement du développement		
931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique	969 (LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique	972 (LIII)	Zone de libre-échange continentale africaine
937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux	973 (LIII)	Données et statistiques
		974 (LIII)	Registres et statistiques de l'état civil
		975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de coronavirus
938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable		
939 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable	976 (LIII)	Vaccins contre la maladie à coronavirus

977 (LIII)	Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	979 (LIII)	Institut africain de développement économique et de planification
		980 (LIII)	Droits de tirage spéciaux
		981 (LIII)	Plan-programme et budget-programme pour 2022
978 (LIII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

**Sous-programme 1  
Macroéconomie et gouvernance**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable	65/123	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales	65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
54/128	Lutte contre la corruption	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement		
58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale

*Résolutions du Conseil économique et social*

2005/3	Administration publique et développement	2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
--------	--	---------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	896 (XLV)	Flux financiers illicites en provenance d'Afrique
879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique	916 (XLVII)	Flux financiers illicites

**Sous-programme 2  
Intégration régionale et commerce**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

70/115	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session	70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)
		74/204	Produits de base

*Résolutions du Conseil économique et social*

2017/11	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
---------	---	--	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique		
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains	934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique		

**Sous-programme 3  
Développement du secteur privé et financements privés**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
		70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
66/195	Les technologies agricoles au service du développement		

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

877 (XLIII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique	921 (XLVII)	La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée
-------------	---	-------------	--

**Sous-programme 4  
Données et statistiques**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
		69/282	Journée mondiale de la statistique

*Résolutions du Conseil économique et social*

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique
882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique	758 (XXVIII)	Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable

**Sous-programme 5  
Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques	66/288 72/228	L'avenir que nous voulons Science, technique et innovation au service du développement
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/327	Année internationale de l'élimination du travail des enfants, 2021

*Résolutions du Conseil économique et social*

2017/22	Science, technique et innovation au service du développement
---------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique	901 (XLV)	Promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique	919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique	930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable

**Sous-programme 6  
Égalité des genres et autonomisation des femmes**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle »	70/133 ; 76/142 70/176	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
59/248	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	74/126 ; 76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	74/127 ; 76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
65/189	Journée internationale des veuves	74/134	Les filles
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	75/157 75/158 75/160	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19) Traite des femmes et des filles Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines

*Résolutions du Conseil économique et social*

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
---------	--	---------	---

**Titre V      Coopération régionale pour le développement**

---

2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies	2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme		

*Résolutions du Conseil de sécurité*[1325 \(2000\)](#)*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

915 (XLVII)	Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes		
-------------	---	--	--

**Sous-programme 7  
Activités sous-régionales de développement****Composante 1  
Activités sous-régionales en Afrique du Nord***Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">61/234</a>	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<a href="#">69/313</a>	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	<a href="#">73/195</a>	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique
		972 (LIII)	Zone de libre-échange continentale africaine

**Composante 2  
Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

830 (MFC 1 A)	Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique		
---------------	--	--	--

*Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

1/CP.21	Adoption de l'Accord de Paris		
---------	-------------------------------	--	--

**Composante 3**  
**Activités sous-régionales en Afrique centrale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

*Résolutions du Conseil économique et social*

2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	973 (LIII)	Données et statistiques
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de coronavirus
972 (LIII)	Zone de libre-échange continentale africaine		

**Composante 4**  
**Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

**Composante 5**  
**Activités sous-régionales en Afrique australe**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

**Sous-programme 8**  
**Développement économique et planification**

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/13 ; 2018/22	Institut africain de développement économique et de planification	2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
-------------------	---	--------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

58 (IV)	Création de l'Institut africain de développement économique et de planification	908 (XLVI)	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de la transformation structurelle de l'Afrique
858 (XLI)	Réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	956 (LI)	Institut africain de développement économique et de planification

**Sous-programme 9**  
**Pauvreté, inégalités et politique sociale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
--------	---

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

940 (XLIX)	La migration internationale en Afrique
------------	--

**Produits**

18.17 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 18.1

**Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
2. Forum des entreprises africaines	1	1	1	1
3. Réunions de la plateforme de coordination régionale	–	2	2	2
4. Séances de la Cinquième Commission	–	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	–	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
8. Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : campagnes de sensibilisation et conseils pour la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information axés sur l'intégration régionale et les questions socioéconomiques nouvelles en vue de sensibiliser les États membres.

### Activités d'évaluation

18.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

- a) Évaluation de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance par le Bureau des services de contrôle interne ;
- b) Évaluation du programme de renforcement des capacités relatif à la compilation et à l'utilisation de tableaux entrées-sorties et de tableaux entrées-sorties étendus à l'environnement en Afrique (projet du Compte de l'ONU pour le développement) ;
- c) Évaluation de l'appui en faveur de l'intensification du commerce intra-africain (Centre africain pour la politique commerciale) ;
- d) Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne ([JIU/REP/2021/2](#)) ;
- e) Rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques et pratiques visant à assurer la continuité des opérations dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2021/6](#)).

18.19 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, l'évaluation du sous-programme 1 par le BSCI a fait ressortir la nécessité pour la CEA de renforcer le suivi de la performances de la Division à l'échelle du sous-programme en raison d'une lacune perçue dans l'enregistrement des résultats obtenus. De même, une évaluation interne du programme d'appui à l'intensification du commerce intra-africain dans le cadre du sous-programme 2 a fait apparaître la nécessité de mettre en place de solides systèmes institutionnalisés de gestion axée sur les résultats et de suivi et d'établissement de rapports. En réponse à ces conclusions et recommandations, les deux sous-programmes ont visé à renforcer leurs processus de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation, grâce à des formations ciblées en matière de gestion axée sur les résultats, spécialement conçues et dispensées par la Commission, ainsi qu'à des réunions trimestrielles inter-divisions sur la responsabilité et l'examen de l'exécution des programmes.

18.20 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :

- a) Évaluation des statistiques migratoires et reconnaissance des aptitudes en Afrique aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- b) Évaluation des politiques régionales et nationales d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles facilitant le développement durable et inclusif en Afrique australe ;

- c) Évaluation de l'efficacité et de l'efficience des systèmes de suivi et d'établissement de rapports relatifs aux sous-programmes de la CEA ;
- d) Évaluation de la stratégie de partenariat de la CEA et de ses résultats.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance**

#### **Objectif**

- 18.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique en renforçant la planification des activités de développement, l'analyse macroéconomique ainsi que la gestion financière et la gouvernance du secteur public et en améliorant leur efficacité.

#### **Stratégie**

- 18.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mènera les activités suivantes dans le cadre du sous-programme :
- a) publier des supports de connaissances pertinents pour les politiques, étayés par des études de pointe ;
  - b) aider les États membres à honorer leurs engagements nationaux et internationaux en matière de développement en suivant les progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et en adaptant des outils pertinents pour l'élaboration de politiques, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'aider les pays à concevoir, exécuter et suivre leurs plans nationaux de développement ;
  - c) fournir un soutien sur mesure pour accélérer la sortie des pays africains de la catégorie des pays les moins avancés. Il s'agira d'influencer la teneur et l'exécution du nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés, qui sera adopté lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
  - d) renforcer les capacités des États membres en matière de conception et d'application de cadres politiques qui favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques et optimisent la mobilisation et l'allocation des ressources ;
  - e) organiser des plateformes de dialogue sur des questions liées à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique et à la planification du développement et contribuer à l'organisation de la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
  - f) innover constamment en matière d'outils de macro-modélisation pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et renforcer les capacités des décideurs sur le plan de la prévision et de l'évaluation des répercussions macroéconomiques des chocs économiques, y compris ceux causés par la pandémie de COVID-19.
- 18.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une approche mieux coordonnée et plus intégrée de la conception et de l'application des politiques ;
  - b) l'accélération du reclassement durable des pays d'Afrique les moins avancés ;

- c) une élaboration plus solide par les États membres des politiques fondées sur des données probantes ;
- d) une plus grande mobilisation par les États membres des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires ;
- e) une meilleure gestion de la dette par les États membres et une réduction de leur vulnérabilité.

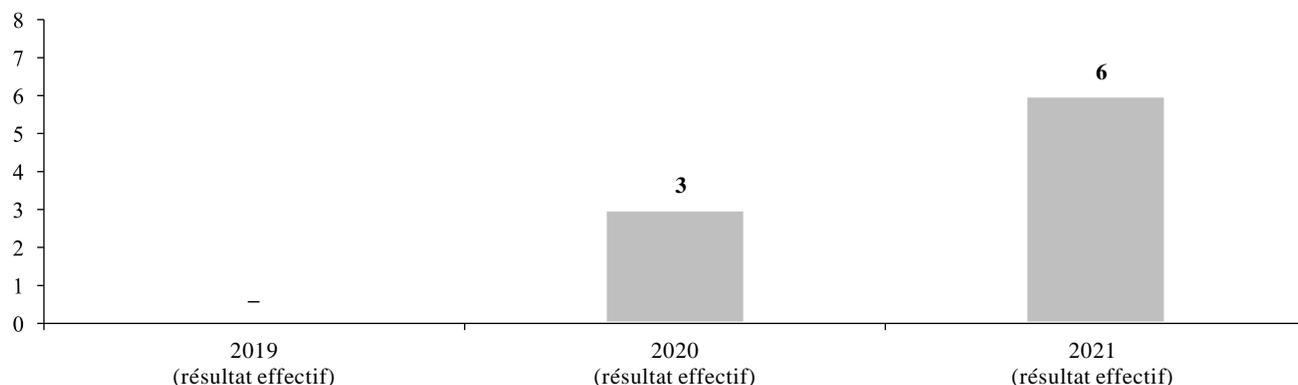
### Exécution du programme en 2021

#### Renforcement de la capacité des États membres à élaborer des politiques macroéconomiques fondées sur des données probantes à l'appui d'une lutte efficace contre la maladie à coronavirus 2019

- 18.24 La pandémie de COVID-19, qui a provoqué l'une des plus profondes récessions mondiales, a causé des difficultés économiques sans précédent, notamment pour les économies émergentes et en développement. Pour relever ces défis, il fallait des politiques fondées sur des données probantes. Dans ce contexte, le sous-programme a contribué à améliorer la capacité des États membres à utiliser un modèle macroéconomique pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur les économies nationales et élaborer des politiques fondées sur des données probantes visant à lutter contre la pandémie et faciliter le relèvement économique. Ainsi, en 2021, le Kenya, le Niger et le Sénégal ont reçu une assistance technique pour adapter le modèle macroéconomique de la CEA et former des responsables nationaux à la prise en compte de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la COVID-19. De plus, la CEA a organisé un atelier de modélisation macroéconomique pour les décideurs afin de partager les expériences sur l'évaluation de l'impact des programmes de lutte contre la COVID-19. Au Kenya, un atelier de renforcement des capacités pour l'adaptation de la modélisation a été organisé. Au Niger et au Sénégal, des réunions de lancement ont été organisées au cours desquelles les résultats préliminaires des prévisions du modèle ont été présentés aux décideurs politiques, compte étant tenu des performances et de la lutte contre la pandémie de COVID-19 propres à chaque pays.
- 18.25 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.I).

Figure 18.I

#### Mesure des résultats : nombre de pays ayant augmenté leur capacité d'élaboration de politiques macroéconomiques fondées sur des données probantes pour faire face à l'impact de la COVID-19 (résultat cumulé)



## Résultats escomptés pour 2023

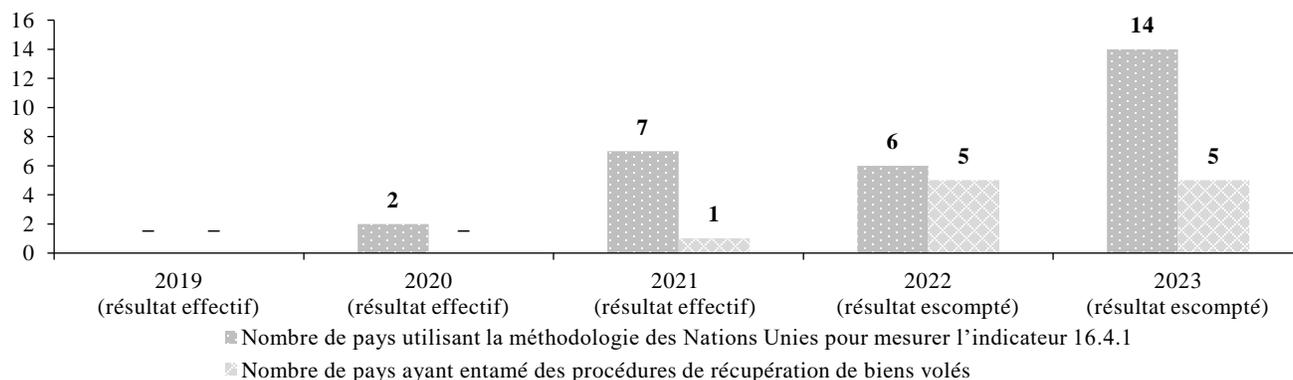
### Résultat 1 : lutte contre les flux financiers illicites pour une meilleure mobilisation des ressources nationales

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité de cinq autres États membres à lutter contre les flux financiers illicites, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir quatre pays utilisant la méthodologie des Nations Unies pour mesurer l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable.
- 18.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à ce qu'un pays entame des procédures de récupération des biens volés, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir trois pays, principalement en raison de la complexité et de la multiplicité des procédures en question, notamment les procédures juridiques, et de la nature fragmentée des cadres applicables à la récupération des biens.
- 18.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.II).

Figure 18.II

#### Mesure des résultats : nombre de pays qui établissent des méthodes pour mesurer la valeur des flux financiers illicites (en application de l'indicateur 16.4.1) (résultat cumulé)



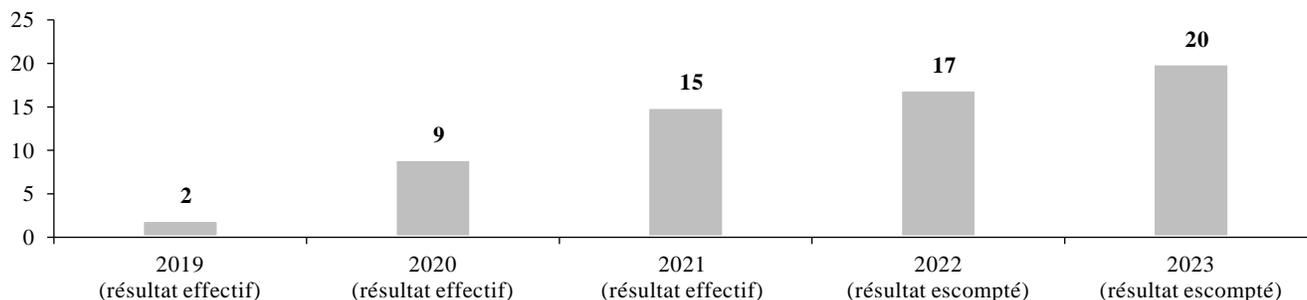
### Résultat 2 : renforcement des capacités de planification du développement en faveur du développement durable et de la transformation structurelle en Afrique

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en service et à l'adoption de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports dans six pays supplémentaires, portant le total cumulé à 15 pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 14 pays.
- 18.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.III).

Figure 18.III

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont adopté des outils de planification du développement (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : renforcement des capacités d’administration de la dette des pays en vue d’un relèvement résilient**

**Projet de plan-programme pour 2023**

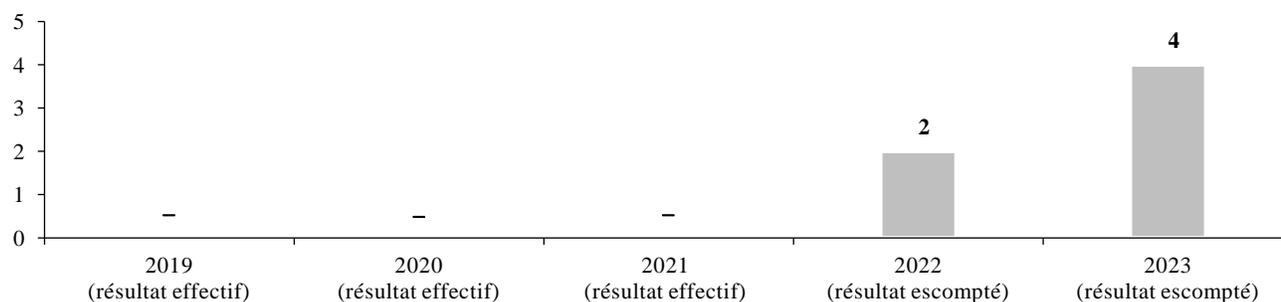
- 18.31 Le ratio dette/produit intérieur brut (PIB) de l’Afrique a augmenté considérablement depuis 2000, contrairement à la mobilisation des recettes nationales, qui a stagné au cours de la même période. La COVID-19 a aggravé les contraintes budgétaires que connaissait déjà le continent avant la pandémie, exacerbées par des ratios dette/PIB élevés, des déficits budgétaires importants, des coûts d’emprunt élevés, qui l’ont rendu très vulnérable et instable sur le plan macroéconomique. Des activités avaient été menées et des supports de connaissances produits dans le cadre du sous-programme pour soutenir les États membres dans leurs efforts de mobilisation des ressources nationales, mais un travail complet n’a pas été réalisé pour renforcer les capacités d’administration de la dette de l’Afrique afin d’assurer un relèvement résilient après la COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.32 Les enseignements tirés sont les suivants : il fallait répondre à l’augmentation de la demande d’assistance pour le renforcement des capacités techniques visant à intensifier les activités des pays en matière de mobilisation des recettes, d’administration de la dette et de création de recettes fiscales. Compte tenu de ces enseignements, il sera possible, dans le cadre du sous-programme, d’améliorer la capacité technique des États membres à participer efficacement aux débats sur la gestion des finances et l’administration de la dette avec la communauté internationale au regard de leurs stratégies d’atténuation et de relèvement. De plus, on aidera les pays à utiliser des indicateurs de performance en matière d’administration et de soutenabilité de la dette, notamment en leur donnant un soutien technique pour l’élaboration et l’application de leurs stratégies et politiques d’administration de la dette.
- 18.33 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IV).

Figure 18.IV

Mesure des résultats : nombre d'interventions liées à la gestion des finances et à l'administration de la dette élaborées ou menées (résultat cumulé)



## Produits

18.34 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	6	4	11	8
2. Lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	1	1	1	–
3. Formation au modèle macroéconomique de la CEA à l'intention de quelques pays	4	2	4	3
4. Boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports	–	–	5	3
5. Programme de stages et de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement	1	1	1	1
6. Renforcement des capacités des États membres en matière de finances publiques	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	2	2	2	3
7. Atelier sur la modélisation macroéconomique à l'intention des décideurs et experts africains	2	2	2	2
8. Activités de formation sur les finances publiques et le développement et la planification en Afrique (concertation)	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Rapport sur le développement durable en Afrique	1	1	1	1
10. Rapport économique sur l'Afrique	1	1	1	1
11. Rapport sur la gouvernance économique	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
12. Questions économiques émergentes et obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	3	3	2
13. Notes d'orientation sur les questions émergentes liées à l'analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	3	3	3	2
14. Rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique	4	4	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs fournis à cinq États membres sur les nouvelles questions macroéconomiques et de gouvernance et la planification du développement ; conseils technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le domaine des auto-évaluations nationales et de l'intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes. Services consultatifs aux organismes régionaux et continentaux (par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Zone de libre-échange continentale africaine et l'Union africaine).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : Conférence économique africaine annuelle ; Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : plateformes numériques et contenus multimédias concernant la planification du développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063.				

## Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

### Objectif

- 18.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

### Stratégie

- 18.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mènera les activités suivantes dans le cadre du sous-programme :
- poursuivre la collaboration avec l'Union africaine (la Commission, les communautés économiques régionales, l'Agence de développement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine), les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires de développement, pour fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils aient accès aux marchés et aux débouchés commerciaux de la Zone de libre-échange continentale africaine de sorte à minimiser les effets négatifs potentiels (poussée des importations, dumping, risques de perte de recettes douanières) de la Zone de libre-échange continentale africaine et de questions commerciales multilatérales et bilatérales, notamment relevant de l'Organisation mondiale du commerce, telles que les

protocoles commerciaux régionaux, la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et les accords de partenariat économique ;

- b) élaborer et diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale et de contribuer au recensement des possibilités de diversification, de valeur ajoutée et de développement de grappes industrielles et manufacturières pour les États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, dans le but de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 et de fournir une assistance technique aux États membres ;
- c) fournir une formation, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales, liée à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants et fournir une assistance technique pour la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ;
- d) fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres sur la manière d'améliorer l'élaboration et l'application des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements ;
- e) fournir des services consultatifs et des formation aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase des questions relatives à l'Accord ;
- f) publier une analyse factuelle assortie de recommandations permettant de répondre aux incidences de la COVID-19 sur le commerce et aider les États membres qui en feront la demande à appliquer ces recommandations.

18.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les pays appliquent les recommandations contenues dans leurs stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine afin de mieux tirer parti des avantages de l'Accord ;
- b) les interfaces entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales sont plus cohérentes, mieux coordonnées et plus réactives ;
- c) les politiques commerciales et d'industrialisation sont plus cohérentes et alignées sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- d) l'industrialisation s'accélère et les capacités de production et les modes de production sont plus diversifiés ;
- e) les risques liés aux transactions et les coûts d'intermédiation sont réduits pour les États membres ;
- f) le climat des affaires s'améliore, caractérisé par le fait que les opérateurs du secteur privé peuvent mieux exploiter les possibilités transfrontalières et que les conditions d'accès au marché pour les exportations africaines sont meilleures ;
- g) les États membres prennent des décisions éclairées et mènent une action de sensibilisation judicieuse sur les initiatives stratégiques continentales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine.

## Exécution du programme en 2021

### Renforcement de l'accès des entrepreneuses au financement et à l'investissement dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le contexte de la COVID-19

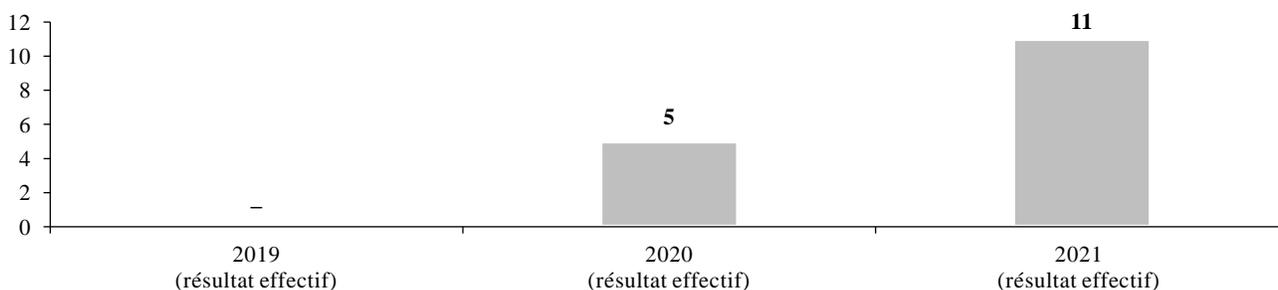
18.38 À l'ouverture des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et à l'appui du mandat du secrétariat de la Zone de libre-échange, on a

continué, dans le cadre du sous-programme, à fournir un soutien technique aux femmes dans les PME afin qu'elles renforcent leur compétitivité pour pouvoir se relever après la pandémie. Le commerce, dans le cadre de la Zone, peut être un puissant moyen de lutte contre les effets de la pandémie sur le groupe ciblé, dont les entreprises ont été touchées de manière disproportionnée par rapport aux entreprises dirigées par des hommes. Dans le cadre du sous-programme, on a entrepris des activités de partage des connaissances et de formation pour faire connaître les possibilités offertes par la Zone, et de renforcement des capacités des femmes dans les PME dans les domaines des règles sous-régionales et du système de paiement, la découverte de diverses sources de financement et le mentorat. Les entrepreneuses ont reçu la formation dont elles avaient besoin pour participer aux dialogues sur l'élaboration des politiques. Elles ont fait des recommandations qui ont contribué à l'élaboration de politiques visant à accroître la productivité des PME et à créer des possibilités d'emplois pour les entrepreneuses.

- 18.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.V).

Figure 18.V

**Mesure des résultats : nombre de recommandations adoptées sur des questions de politique commerciale proposées par des entrepreneuses, opératrices économiques et organisations dans le contexte de la COVID-19 (résultat cumulé)**



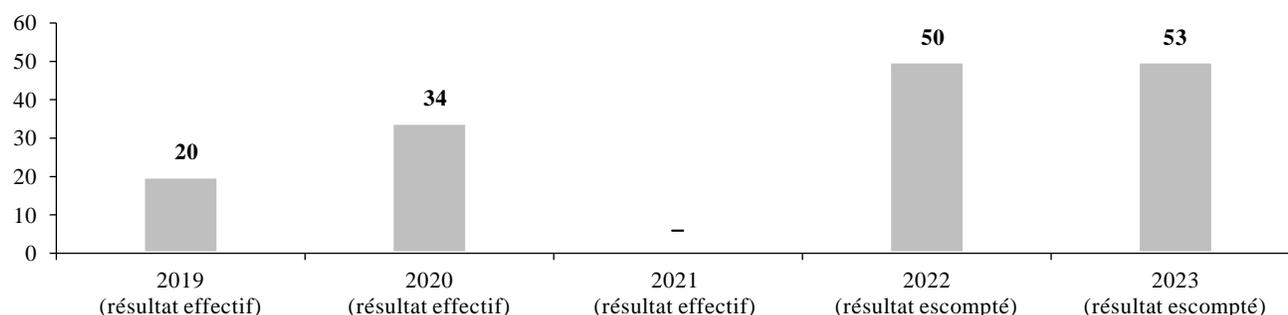
### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 34 pays augmentent leur ratio de commerce intra-africain par rapport au commerce total, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 35 pays en 2020, en raison du retard de l'ouverture des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en raison de l'impact de la COVID-19.
- 18.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VI).

Figure 18.VI  
**Mesure des résultats : nombre de pays ayant augmenté leur ratio commerce intra-africain/commerce total (résultat cumulé)<sup>a</sup>**



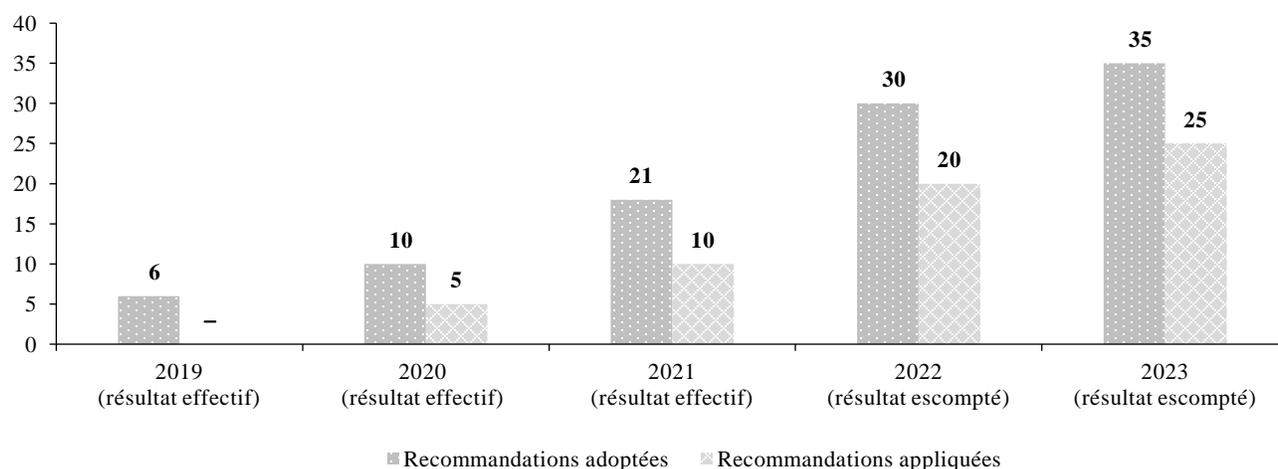
<sup>a</sup> En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, les données effectives pour 2021 ne sont pas encore disponibles et ne peuvent donc pas être comparées à la cible fixée, à savoir 45 pays augmentant le ratio de leur commerce intra-africain par rapport à leur commerce total.

**Résultat 2 : les États membres adoptent et appliquent des recommandations visant à renforcer l'intégration régionale**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 21 États membres adoptent les recommandations du rapport intitulé *État de l'intégration régionale en Afrique X : Libéralisation et intégration du commerce des services en Afrique dans le cadre de la ZLECAf*, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 États membres<sup>3</sup>.
- 18.43 Le travail effectué dans la cadre du sous-programme a également contribué à ce que 10 États membres mettent en œuvre les recommandations du rapport, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.44 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VII).

Figure 18.VII  
**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui ont adopté et appliqué les recommandations issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* (résultat cumulé)**



<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, 2022.

**Résultat 3 : les États membres seront mieux à même de mettre en place un développement inclusif et équitable dans le secteur pharmaceutique**

**Projet de plan-programme pour 2023**

18.45 Les médicaments représentent une part importante des budgets de santé des pays africains, ce qui s’explique notamment par de mauvais modèles d’achats de produits pharmaceutiques, les longs délais pour les commandes internationales, les coûts élevés des transports et de la distribution, les faibles capacités de logistique et de stockage, les limites des finances publiques et les lacunes dans la production mondiale et locale de médicaments. La CEA a élaboré un cadre d’action pharmaceutique évolutif et durable. Les améliorations de haut niveau prévues sont les suivantes : augmentation des échanges de produits manufacturés entre pays africains, médicaments plus abordables et création d’une marge de manœuvre budgétaire indispensable pour les gouvernements alors que leur dette ne cesse d’augmenter.

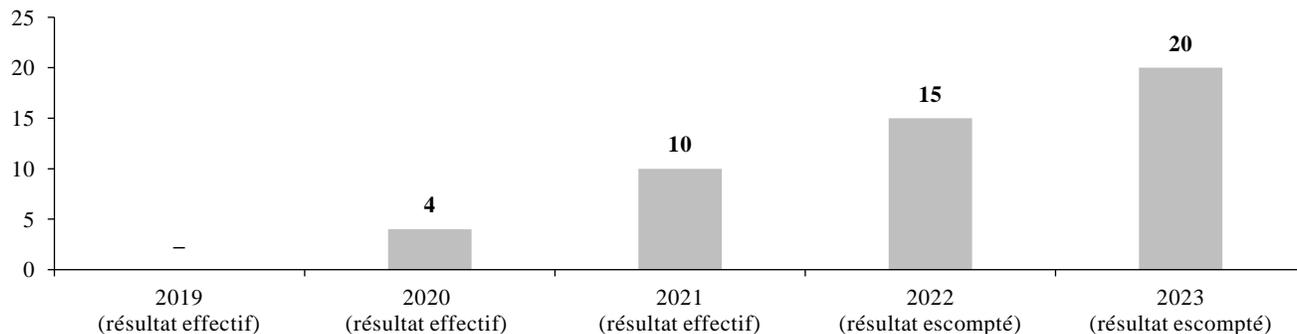
*Enseignements tirés et changements prévus*

18.46 L’enseignement tiré est le suivant : pour relever les défis susmentionnés auxquels sont confrontés les États membres, on devrait, dans le cadre du sous-programme, se concentrer davantage sur l’application des politiques fondées sur des données probantes proposées par la CEA. Compte tenu de ces enseignements, on mettra davantage l’accent, dans le cadre du sous-programme, sur l’offre de services consultatifs et d’assistance technique aux États membres et aux institutions panafricaines qui le demandent, pour l’application de solutions stratégiques et techniques telles que l’adaptation des dispositions de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l’élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ; l’élaboration d’une stratégie de mise en œuvre régionale ; la collaboration avec le secteur privé pour mettre en œuvre les stratégies de sensibilisation et de plaidoyer concernant la Zone de libre-échange continentale africaine ; et la prise en compte des personnes vulnérables dans la Zone de libre-échange continentale africaine.

18.47 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VIII).

Figure 18.VIII

**Mesure des résultats : nombre d’États membres ayant appliqué les recommandations sur le développement inclusif et équitable dans le secteur pharmaceutique (résultat cumulé)**



**Produits**

18.48 On trouvera dans le tableau 18.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.3

## Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
1. Rapport de la session du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	1	–	–	–
2. Informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	1	–	1	–
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
4. Réunions du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	3	–	3	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
5. Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international	1	1	1	1
6. Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	1	1	–
7. Accords commerciaux africains inclusifs et équitables	1	1	1	1
8. Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	1	1	–
9. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	–	–	1	1
10. Modèle commercial	–	1	1	1
11. Mise en application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	1	1	1	1
12. Possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	1	1	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
13. Programmes de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
14. Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : politiques d'uniformisation des conditions régissant les investissements intra-africains	1	1	1	1
15. <i>État de l'intégration régionale en Afrique</i>	–	1	1	1
16. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
17. Investissements	–	1	1	1
18. Questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	1
19. Programme d'intégration de l'Union africaine	–	1	1	1
20. Industrialisation en Afrique	–	1	1	1

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en réponse aux besoins exprimés par les 54 États membres et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du NEPAD et du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui analytique à l'application du Programme d'Action de Vienne.

**Bases de données et supports numériques** : observatoire de l'intégration régionale en Afrique.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur l'intégration régionale et le commerce ; pochettes d'informations sur les activités du Centre africain pour la politique commerciale ; dialogue de haut niveau sur le commerce.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : contenu des comptes de médias sociaux du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce.

## Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés

### Objectif

- 18.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

## Stratégie

18.50 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mènera les activités suivantes dans le cadre du sous-programme :

- a) produire des supports de connaissances assortis de recommandations, offrir des services consultatifs et une assistance technique, et réunir les États membres autour de questions particulièrement importantes pour accélérer le développement agricole et la transformation des systèmes alimentaires, notamment les chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional, la gestion des changements climatiques, la gestion des risques, l'agro-business et le développement agro-industriel, y compris les agropoles, le commerce intra-africain, la sécurité alimentaire et la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la gouvernance foncière ;
- b) aider les États membres à mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique et d'autres engagements connexes en travaillant avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser l'Agenda 2063. En particulier, soutenir les communautés économiques régionales, les universités africaines, les instituts de recherche et les organisations de la société civile dans la production de connaissances et de services techniques et consultatifs afin d'améliorer la sécurité d'occupation des terres, notamment pour les femmes, de réduire la marginalisation des jeunes et de créer un environnement propice aux investissements fonciers responsables du secteur privé dans les secteurs liés à la terre tels que l'agriculture et le développement des infrastructures pour stimuler l'énergie et les transports, afin de réussir la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- c) travailler avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour exécuter le deuxième plan prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique et contribuer à l'analyse technique dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, et promouvoir le marché africain du transport aérien, améliorer la sécurité routière et numériser les infrastructures du continent ;
- d) appuyer l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique en renforçant la coopération avec les États membres, les partenaires régionaux et les organisations internationales en vue d'élaborer des pratiques optimales en matière de modèles de partenariat public-privé qui favorisent la participation et les investissements du secteur privé dans l'énergie et les infrastructures, et de plaider en faveur de la mobilisation de capitaux privés à l'appui des projets ferroviaires en cours ou nouveaux en Afrique ;
- e) collaborer avec des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les produits prévus contribuent à renforcer la capacité des États membres de trouver des solutions viables et durables qui permettront aux économies africaines de reconstruire en mieux après la pandémie ;
- f) aider les États membres et les acteurs du marché à étudier les possibilités d'investissement et de co-investissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières ;
- g) fournir une assistance technique et diffuser les meilleures pratiques aux États membres pour leur permettre de déterminer quels sont les secteurs de croissance prioritaires et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et stimuleront l'esprit d'entreprise ;
- h) aider les États membres à développer et à élargir leur marché intérieur de la dette, ce qui constituera une méthode durable de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement et permettra également aux gouvernements de maintenir la stabilité budgétaire et de réduire le fardeau de la dette et la dépendance à l'égard

des emprunts étrangers, qui exercent une pression sur les économies, en particulier dans les pays exposés aux risques de change ;

- i) favoriser l'avancement des femmes sur les plans économique et financier en aidant les femmes africaines entrepreneures et gestionnaires de fonds à mettre en place une plateforme de financement innovante qui permettra de favoriser la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes et d'attirer les capitaux en vue d'aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1, 5, 8, 9, 11 et 17.

18.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'Afrique occupera une meilleure position dans le classement mondial de l'environnement des affaires ;
- b) un climat propre à renforcer l'accès aux marchés sera instauré et ainsi qu'une base diversifiée d'investisseurs qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale ;
- c) des capitaux seront mobilisés au niveau tant national qu'international, au moyen du capital-risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact ;
- d) la compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles seront renforcés et la transformation des systèmes alimentaires accélérée afin de les rendre inclusifs, résilients et axés sur la nutrition ;
- e) le rôle du secteur privé sera renforcé ainsi que les investissements fonciers dans l'agriculture et d'autres secteurs qui favorisent l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes et préservent les droits des populations locales et l'environnement ;
- f) de meilleures réformes des politiques et des réglementations seront mises en œuvre et les biens fonciers seront administrés de manière plus efficace conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et aux lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine ;
- g) un plus grand nombre de projets d'accès à l'énergie seront mis en œuvre par les États membres ainsi que des modes de financement novateurs de l'énergie et des infrastructures en vue de la transformation de l'Afrique, la défense de la position de l'Afrique au niveau mondial et l'élaboration de mesures régionales ;
- h) l'efficacité du secteur africain du transport sera renforcée, notamment grâce à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de matériel roulant et le nombre de morts et de blessés sur les routes ainsi que le coût des accidents de la route pour les économies africaines seront réduits ;
- i) les capacités d'adaptation des États membres aux effets de la COVID-19 et leurs capacités de relèvement seront améliorées aux niveaux national et régional, en particulier dans les secteurs du transport et de l'énergie en Afrique.

## Exécution du programme en 2021

### **Renforcement des systèmes alimentaires des pays africains par une position commune inspirée du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**

18.52 Afin d'accélérer la mise en œuvre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, le Secrétaire général a convoqué un Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires afin de dégager un consensus sur l'orientation future des systèmes alimentaires mondiaux. La plateforme a été l'occasion pour les pays africains de renouveler leurs engagements et de maintenir l'élan vers la réalisation des buts et objectifs des cadres concernant l'Afrique en vue de la promotion des systèmes alimentaires et de la transformation agricole. À cet égard, le sous-programme a permis de s'associer à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union

africaine et de réunir les États membres et les principales parties prenantes en vue d'élaborer une position africaine commune sur le Sommet sur les systèmes alimentaires. La position commune africaine sur les systèmes alimentaires a été rigoureusement examinée par les parties prenantes, notamment à l'occasion du dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains dirigé par la CEA, qui s'est tenu lors du Forum régional africain pour le développement durable ; elle a finalement été présentée au Sommet par le Président de l'Union africaine. Dans le cadre du sous-programme, un document d'orientation de portée mondiale a été présenté au Sommet, qui a contribué au plaidoyer mondial en faveur des systèmes alimentaires et de la marche à suivre pour l'application des décisions issues du Sommet. À la suite de ces activités de sensibilisation, 42 pays africains ont entrepris des dialogues régionaux ou nationaux, qui ont débouché sur des stratégies nationales de transformation des systèmes alimentaires.

- 18.53 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.4).

Tableau 18.4  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Les États membres ont demandé au Siège de l'Organisation des Nations Unies de prendre contact avec les commissions régionales pour organiser des dialogues régionaux en vue de la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	La position commune africaine concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires a été élaborée, approuvée par le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement et présentée au Sommet par le Président de l'Union africaine. Elle a servi de fondement aux transformations stratégiques de 42 pays africains qui ont organisé des dialogues nationaux et élaboré des stratégies de transformation des systèmes alimentaires

## **Résultats escomptés pour 2023**

### **Résultat 1 : accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques grâce à des réformes de la politique foncière**

#### **Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.54 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à sept pays d'examiner les obstacles réglementaires et non réglementaires au développement du secteur de l'énergie, notamment ceux liés aux terres, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir quatre pays alignant leurs politiques foncières sur le secteur énergétique, en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, qui ont limité la capacité à mener en personne des activités de renforcement des capacités, de conseil et de suivi des progrès dans les pays ciblés.
- 18.55 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.5).

Tableau 18.5  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	10 pays revoient leur cadre réglementaire régissant le secteur de l'électricité et recensent les éléments non énergétiques qui font obstacle à leur mise en œuvre	7 pays examinent les obstacles réglementaires et non réglementaires au développement du secteur de l'énergie, en particulier ceux liés à la terre  3 pays sont désignés pour faire partie de l'étude visant à aligner les politiques et stratégies foncières et énergétiques	3 pays supplémentaires harmonisent leurs politiques et stratégies foncières et énergétiques	1 pays supplémentaire harmonise ses politiques et stratégies foncières et concernant les infrastructures

**Résultat 2 : accroître l'accès aux sources de financement consacrées au développement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.56 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité l'étude de cadrage sur les partenariats public-privé en Afrique qui recensait les goulets d'étranglement et les contraintes entravant leur mise en œuvre durable, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'harmonisation des cadres de partenariat public-privé dans six pays conformément aux lois nationales sur les partenariats public-privé et la mise en œuvre par au moins trois pays de partenariats public-privé Nord-Sud et Sud-Sud dans le cadre de projets d'infrastructure, en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, qui ont limité la capacité à assurer en personne la fourniture de services consultatifs ainsi que l'exécution et le suivi des activités.
- 18.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.6).

Tableau 18.6  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par 6 États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la	Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par 6 États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la	L'Afrique du Sud, le Kenya et le Mozambique ont établi leur statut actuel et la progression prévue pour les partenariats public-privé	Au moins 3 pays adoptent des normes et outils internationaux en matière de partenariats public-privé  Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont	6 États membres ont accès aux programmes de renforcement des capacités institués pour les unités consacrés aux partenariats privé-public

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
conception de projets et du transfert de technologies	conception de projets et du transfert de technologies		conclus par 6 pays cibles en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	Un forum africain est créé pour les partenariats public-privé

**Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des cadres d'action en vue d'améliorer l'environnement économique**

**Projet de plan-programme pour 2023**

18.58 Il est essentiel de mobiliser les ressources nationales pour financer le programme de développement durable du continent et réduire le besoin de financement extérieur, qui a considérablement diminué depuis la pandémie de COVID-19. Des marchés financiers dynamiques jouent également un rôle crucial dans la canalisation des ressources vers les investissements productifs et la stimulation de la croissance. Dans le cadre du sous-programme, des universités en Afrique du Sud, au Cameroun, au Ghana, au Maroc, en Namibie, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie ont vu leurs capacités être renforcées, et le Kenya a reçu une aide pour ce qui est de l'élaboration de programmes d'études. En République démocratique du Congo, en Guinée et au Malawi, une assistance technique a été offerte concernant l'investissement dans l'agriculture et l'intégration des questions de genre dans les politiques foncières et agricoles. Enfin, on a contribué à la promotion des chaînes de valeur conformément aux directives de l'Union africaine et de la CEA en Zambie et au Zimbabwe et apporté une aide pour les questions liées à la gouvernance foncière dans la Communauté d'Afrique de l'Est et aux terres et investissements dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

*Enseignements tirés et changements prévus*

18.59 L'enseignement tiré est le suivant : pour accroître la confiance des investisseurs dans le financement de projets à long terme, il est essentiel de créer des coalitions et de collaborer avec des champions de haut niveau afin de rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les systèmes alimentaires, l'agriculture, les terres, l'énergie et les services d'infrastructure. Compte tenu de cet enseignement, les mesures destinées à créer des coalitions avec des partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et d'autres, seront renforcées afin d'accélérer la conception, l'adoption et l'application de politiques visant à renforcer les investissements du secteur privé dans les secteurs cibles. En outre, le sous-programme sera revu de façon à inclure l'élaboration de programmes et de politiques afin d'aider les pays à mettre en place et à structurer des instruments de financement innovants et à renforcer leurs capacités institutionnelles pour améliorer les marchés nationaux.

18.60 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.7).

Tableau 18.7  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	<p>Position commune africaine adoptée par la Commission de l'Union africaine en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires</p> <p>Décision ou approbation par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement concernant le document de position et le document final du Sommet</p> <p>Organisation d'un dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains</p> <p>Document d'orientation mondial sur le Sommet sur les systèmes alimentaires</p>	<p>2 États membres améliorent l'environnement favorable aux entreprises afin d'attirer les investissements dans les domaines critiques liés aux systèmes alimentaires, à l'agriculture et aux terres</p> <p>12 États membres et communautés économiques régionales élaborent des politiques, des stratégies et des programmes visant à relever les principaux défis liés à la gouvernance foncière</p> <p>Un État membre élabore des politiques, des stratégies et des programmes visant à renforcer les investissements du secteur privé qui stimulent les systèmes alimentaires, en particulier l'agrobusiness, les agro-industries et les chaînes de valeur</p>	<p>2 autres États membres mettent en œuvre des politiques conformes aux conclusions du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires</p>

## Produits

18.61 On trouvera dans le tableau 18.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.8

## Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
1. Rapport établi en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	–	1	–	1
2. Rapport destiné au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	1	3	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
3. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	–	2	3	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
4. Accès au marché, financement du secteur privé, investissements et partenariats	4	3	5	6
5. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	8	8	10	10
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>19</b>
6. Activités de formation sur les chaînes de valeur, les terres, l'agrobusiness, les investissements fonciers et les infrastructures	20	10	35	10
7. Activités de formation sur l'accès au marché, le financement du secteur privé, les investissements et les partenariats	3	–	5	8
8. Atelier sur les investissements dans les infrastructures pour les investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique (séminaire-retraite annuelle)	–	–	–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
9. Enjeux de la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'énergie en Afrique	–	–	–	1
10. Cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	1	–	–	–
11. Cadres de partenariat public-privé en Afrique	1	–	1	–
12. Avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	–	–	1	–
13. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	3	2	7	1
14. Réformes des fonds de pension et développement d'une épargne solide pour les fonds de pension	–	1	–	–
15. Cadres réglementaires favorables à la promotion de l'investissement du secteur privé dans les marchés de l'énergie	–	7	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
16. Accès au marché, financement du secteur privé, investissements et partenariats	2	–	1	1
17. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	4	2	5	6

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
18. Accès à l'énergie (forum politique de haut niveau pour le développement durable)	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : apport de conseils à trois universités dans trois pays sur la révision des programmes d'études portant sur l'agriculture et la gouvernance foncière en Afrique et à quatre États membres sur les réformes politiques, juridiques et institutionnelles visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise ; apport de conseils aux fins de la prise en compte des questions de genre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture, pour l'adoption de lignes directrices sur le développement des agropoles, l'intégration de la politique agricole, industrielle et commerciale nationale dans les stratégies de la Zone de libre-échange continentale africaine, la promotion d'une alimentation saine et nutritive et l'amélioration de la gestion des risques pour renforcer la résilience ; promotion des politiques et programmes régionaux de transport tels que la Décision de Yamoussoukro, le Marché unique du transport aérien africain, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Programme de politiques de transport en Afrique ; fourniture de conseils aux États membres sur l'émission d'obligations en Afrique aux fins du renforcement de la durabilité environnementale et du financement du développement sur le continent ; Sommet financier africain, en marge de la conférence de la National Association of Securities Professionals ; conférence annuelle de l'Association africaine du capital-risque ; conférence sur la politique foncière en Afrique ; dialogue politique visant à faciliter l'établissement d'un consortium de fonds de pension dans les États membres ; apport de conseils à trois États membres en vue de la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales conformément au cadre et aux lignes directrices de l'Union africaine y relatifs et de la prise en compte des questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; forums politiques de haut niveau visant à défendre les intérêts des jeunes dans des domaines tels que l'agrobusiness et l'emploi ; deux forums politiques de haut niveau pour défendre la sécurité alimentaire, l'éradication de la faim et l'amélioration de la nutrition ; conseils sur la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; élaboration de politiques et services consultatifs à l'intention du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ; conseils techniques sur le projet de plan directeur du système électrique continental africain et sur le marché unique africain de l'électricité.

**Bases de données et autres supports numériques** : outils de cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; carte interactive des investissements fonciers à grande échelle. (y compris les parcs agro-industriels).

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur l'infrastructure énergétique ; indice de développement des marchés financiers.

**Sous-programme 4  
Données et statistiques**

**Objectif**

- 18.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données.

**Stratégie**

- 18.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) on aidera les systèmes statistiques des pays d'Afrique à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant la collecte, la compilation et la diffusion de données utilisées dans divers domaines statistiques, comme les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, et on fournira une assistance technique et une formation en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales au moyen des cadres intégrés de l'information géospatiale correspondants ;

- b) on tiendra à jour et on actualisera régulièrement des bases de données, accessibles au public, garantissant la disponibilité de statistiques harmonisées et de données ventilées en fonction du lieu sur des sujets tels que l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres statistiques concernant les pays d'Afrique, qui sont nécessaires au suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à la communication d'informations à ce sujet ;
- c) on dispensera des formations et on mettra à la disposition des États membres et des organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant de mettre en commun des pratiques exemplaires ;
- d) on renforcera les activités de communication et de sensibilisation en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales par des manifestations nationales organisées pour célébrer la Journée africaine de la statistique, par le recours aux médias sociaux ainsi que par l'élaboration et la distribution de supports de communication et de sensibilisation ;
- e) on fournira une assistance technique visant à accélérer l'élaboration d'une stratégie continentale en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19 au moyen de l'information géospatiale ;
- f) on intégrera conseils pratiques et activités soutenues de renforcement des capacités en matière de données et de statistiques afin d'aider les États membres à améliorer le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et la communication d'informations à ce sujet.

18.64 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) le renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux en matière d'établissement de statistiques comparables, harmonisées et ventilées selon différents critères, et ce, de manière plus efficace, et amélioration des opérations statistiques, notamment du déroulement et de l'analyse des recensements et des enquêtes, ainsi que de la diffusion de données en temps opportun ;
- b) des progrès dans l'adoption et l'utilisation par les systèmes statistiques nationaux de méthodes modernes, ainsi que d'outils et de technologies innovants ;
- c) une meilleure exploitation des données, des statistiques et des informations géospatiales, collaboration plus étroite entre composantes et parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des infrastructures de données géospatiales ;
- d) le renforcement de la résilience des systèmes statistiques nationaux ;
- e) le renforcement de l'appropriation nationale, des investissements et de la participation des pays à la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques et des informations spatiales ;
- f) l'amélioration du suivi de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de la communication d'informations à ce sujet.

## Exécution du programme en 2021

### Réduction du temps consacré aux recensements, en substituant la dématérialisation aux méthodes traditionnelles

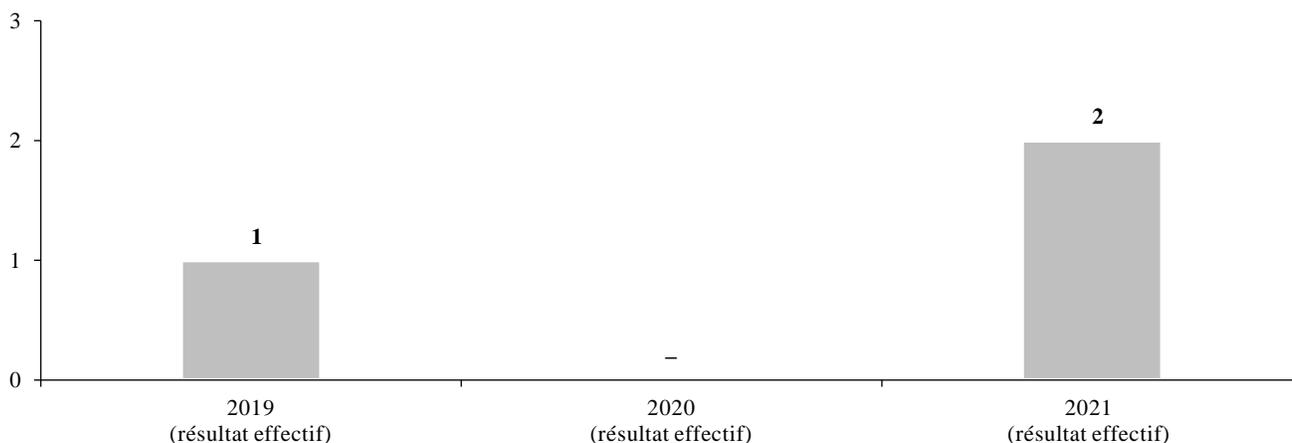
18.65 Dans le passé, les recensements étaient tributaires de la collecte manuelle de données, procédure longue et laborieuse, avec des risques d'imprécision et d'utilité réduite des données. Dans le cadre du sous-programme, on a exploité les technologies existantes pour améliorer l'opportunité, l'efficacité et l'efficacité des données issues des recensements effectués en Afrique, qui sont aujourd'hui compilées à l'aide de ces technologies. On a mis au point des applications numériques, utilisées au Ghana et en Sierra Leone. Sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés en Éthiopie et au Kenya, les deux premiers pays ayant reçu une assistance pour passer d'un système

manuel à un système dématérialisé de recensement, on a mis sur pied un écosystème technologique de services de recensement numérisés, qui se compose des éléments suivants : un tableau de bord pour le suivi des recensements ; des outils pour la constitution de provisions, des systèmes de suivi des opérations et un questionnaire électronique. Ces applications rendent possible le téléchargement automatique des documents, questionnaires, manuels, cartes et logiciels corrects sur les tablettes et la distribution de celles-ci dans les zones correspondantes devant faire l'objet d'un recensement ou d'activités de supervision. Des tableaux de bord électroniques ont été mis en place au Ghana et en Sierra Leone, qui permettent de suivre l'évolution et la qualité du dénombrement. Grâce à un programme de partage des tablettes, une fois qu'un recensement est terminé dans un pays donné, un autre pays peut utiliser ce matériel. Le recours aux tablettes et aux smartphones a contribué à l'accroissement de la production de données, de statistiques et d'information géospatiale crédibles en Afrique.

18.66 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IX).

Figure 18.IX

**Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant réalisé des recensements dématérialisés**

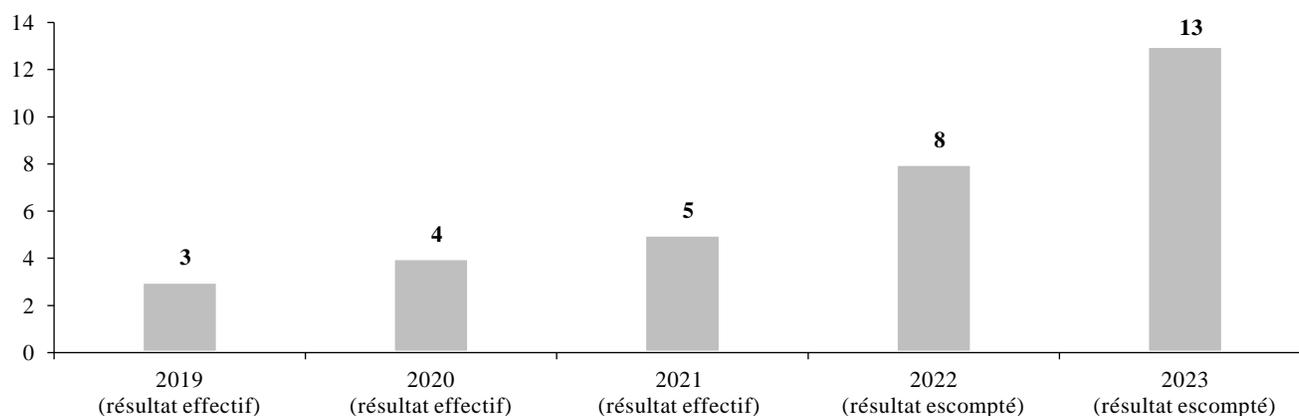


**Résultat 1 : visibilité accrue grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement d'une bonne identité juridique**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.67 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au renforcement et à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, une assistance technique ayant été fournie au titre de la numérisation, de la décentralisation et de la sensibilisation ; cinq pays ont enregistré au moins 50 % des naissances dans les 24 mois, ce qui correspond à la cible fixée.
- 18.68 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.X).

Figure 18.X  
**Mesure des résultats : nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois (résultat cumulé)**

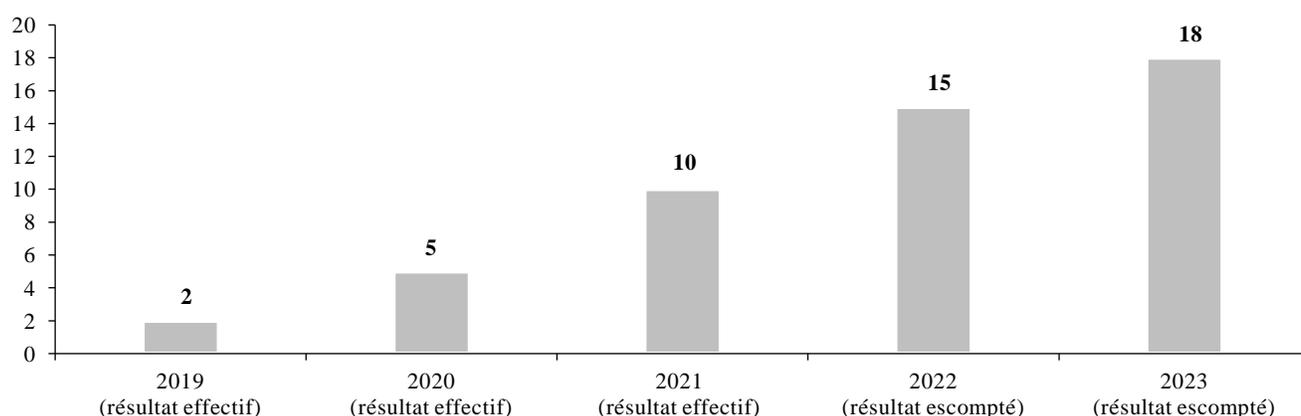


**Résultat 2 : renforcement des capacités des États membres en vue du développement et de la mise en œuvre de cadres intégrés de l’information géospatiale**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.69 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités des États membres d’élaborer et de mettre en œuvre des cadres intégrés de l’information géospatiale, 10 pays ayant élaboré et mis en œuvre des plans d’action nationaux sur les cadres intégrés de l’information géospatiale, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 18.70 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XI).

Figure 18.XI  
**Mesure des performances : nombre total de pays élaborant ou mettant en œuvre des plans d’action nationaux sur un cadre intégré de l’information géospatiale (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de transformer et de moderniser leurs systèmes statistiques**

**Projet de budget-programme pour 2023**

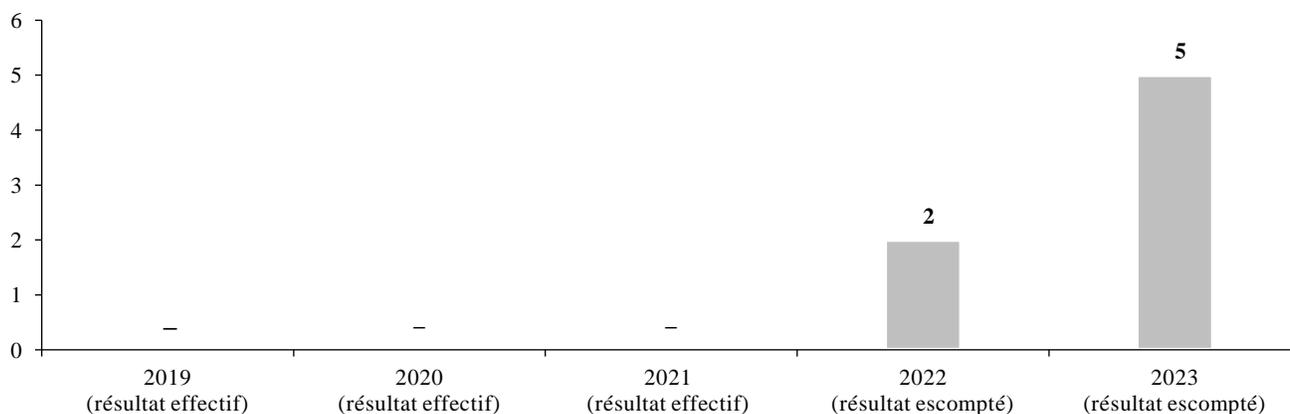
- 18.71 Des statistiques économiques de haute qualité sont essentielles pour l’élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles, ainsi que pour le suivi des progrès accomplis

par les États membres dans la réalisation des objectifs de développement durable et aux fins de l'appui à la ZLECAf. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé les capacités existantes et fourni un appui technique aux États membres aux fins de la production et de la diffusion de statistiques économiques harmonisées et comparables et de l'établissement d'une comptabilité nationale conforme aux normes statistiques internationales. On a prêté assistance à la compilation de la comptabilité nationale dans les États membres, en se concentrant principalement sur l'actualisation et sur le changement des années de référence pour le PIB, sur l'établissement de tableaux des ressources et des emplois, sur l'élaboration d'un modèle et d'applications pour la base de données sur les échanges en valeur ajoutée, et sur la participation à l'actualisation globale du Système de comptabilité nationale de 2008.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.72 L'enseignement tiré a été le suivant : il est nécessaire d'instaurer des modalités d'action nouvelles, ou de substitution, pour aider les organismes nationaux de statistique à régler les problèmes opérationnels posés par la COVID-19, s'agissant notamment de la collecte de données statistiques en personne sur le terrain. Compte tenu de cet enseignement, on encouragera et on appliquera les nouvelles technologies, notamment en procédant à des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et à des enquêtes téléphoniques ; il s'agira de changer de méthode de collecte des données relatives aux prix et d'aider les États membres à mettre en œuvre le plan d'exécution progressive pour la transformation numérique et la modernisation de leurs statistiques officielles. On aidera les pays à consolider l'indice des prix à la consommation, les statistiques agricoles, les statistiques énergétiques et d'autres indicateurs économiques, ainsi qu'à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant la collecte, la compilation et la diffusion des données utilisées dans divers domaines statistiques.
- 18.73 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XII).

Figure 18.XII  
**Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant mis en œuvre le plan d'exécution progressive de la transformation numérique et modernisé leurs statistiques officielles**



**Produits**

- 18.74 On trouvera dans le tableau 18.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.9

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	7	3
Rapports :				
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
2. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
3. Rapport sur les statistiques relatives au genre et au développement social, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
4. Rapport sur l'intégration des données géospatiales et statistiques, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	–	1	1
5. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
6. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, destiné à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	–	–	1	1
7. Rapport sur la gestion de l'information géospatiale, destiné aux sixième et huitième réunions du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	–	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	–	<b>12</b>	<b>16</b>
8. Réunion de la Commission africaine de statistique	–	–	1	–
9. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	8	–	–	8
10. Réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	–	–	8	8
11. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	–	–	1	–
12. Réunion de groupes d'experts sur les statistiques environnementales	–	–	1	–
13. Réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale	–	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
14. Initiative sur les statistiques agricoles	1	1	1	1
15. Initiative sur les statistiques sanitaires	1	–	1	1
16. Initiative sur les statistiques énergétiques	1	1	1	1
17. Initiative sur l'entrepôt de données	1	1	1	–
18. Initiative sur les statistiques de l'emploi	1	–	1	–

## Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
19. Mise au point de tableaux des ressources et des emplois sur le développement, de tableaux d'entrées-sorties intrarégionaux et d'un modèle de base de données sur les échanges en valeur ajoutée	–	–	–	1
20. Assistance technique pour l'actualisation du PIB et la modification de l'année de référence dans les États membres	–	–	–	1
21. Orientations fournies aux pays africains aux fins de leur participation à la mise à jour globale du Système de comptabilité nationale (2008) et de la mise à l'essai de la nouvelle version du programme	–	–	–	1
22. Indice des prix à la consommation : collecte, compilation et application des données	–	–	–	1
23. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique – Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	1	1	1	–
24. Programme africain sur la prise en compte des questions de genre et les statistiques	1	–	1	–
25. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	–	1	–
26. Création d'une plateforme d'identification numérique pour l'Afrique	1	–	1	–
27. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable	1	–	1	1
28. Renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	–	1	1
29. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	1	–	1	1
30. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	–	1	1
31. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	1	1	1
32. Développement d'un campus de la science des données	1	1	1	1
33. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	1	1	–	1
34. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine des données et des statistiques	4	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>55</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>82</b>
35. Atelier sur le système d'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	5	–	1	5
36. Sessions de formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	5	5	1	5
37. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et responsables des organismes nationaux de statistique	5	5	5	5
38. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans ce domaine en 2021 à l'intention des experts et des responsables des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	5	5	1	5
39. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	10	5	1	5

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
40. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données à ce sujet	5	5	1	5
41. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique	–	–	1	1
42. Sessions de formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	5	5	1	–
43. Séminaire régional sur le Système de comptabilité nationale	–	–	–	10
44. Sessions de formation aux méthodes d'établissement des statistiques environnementales et de la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	5	5	1	–
45. Séminaire régional sur l'indice des prix à la consommation	–	–	–	10
46. Séminaire régional sur les statistiques agricoles	–	–	–	5
47. Séminaire régional sur les statistiques énergétiques	–	–	–	5
48. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	1	1	5
49. Sessions de formation sur la stratégie d'intégration des données statistiques et géospatiales à l'intention des institutions cartographiques et des organismes nationaux de statistique	5	4	1	5
50. Sessions de formation à l'élaboration de plans d'action nationaux sur le cadre intégré de l'information géospatiale à l'intention des institutions cartographiques nationales et des organismes nationaux de statistique	–	–	1	5
51. Sessions de formation consacrées à l'infrastructure des connaissances géospatiales et à des réponses et solutions géospatiales innovantes pour faciliter le relèvement à l'issue de la pandémie	–	–	1	5
52. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	–	–	–	1
53. Réunion de groupes d'experts sur les statistiques environnementales	–	–	–	–
54. Réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale	–	–	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	<b>3</b>
55. Rapport de situation sur le développement durable en Afrique	–	–	–	1
56. Livre de poche africain de statistique	–	–	–	1
57. Flash statistiques-Afrique	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
58. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	1	1	1
59. Atlas africain des statistiques spatiales	1	1	1	1
60. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	–	1	–
61. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils techniques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements dans les États membres d'Afrique en 2023 et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Conseils pour les réunions annuelles du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine, du Comité africain de coordination de la statistique, de la Commission de statistique et de la réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique ; forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Conseils techniques dispensés aux États membres dans les domaines suivants : mise en œuvre des cadres et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; conseils pour la mise en œuvre et révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; dématérialisation et intégration des initiatives en matière de science des données ; méthode d'enquête et coordination des systèmes statistiques nationaux et de la législation relative aux statistiques (y compris les systèmes de données administratives et autres sources) ; application des systèmes de diffusion et d'échange de données (pour les organismes nationaux de statistique). Consultation avec les États membres et les acteurs régionaux en vue de la validation des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique ; action en faveur de l'adoption par les États membres de stratégies et de méthodes permettant de rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; conseils sur l'élaboration et la gestion de plans stratégiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; production et diffusion de statistiques genrées ; action en faveur du renforcement du réseau de contacts sur les statistiques genrées, action en faveur de l'amélioration des recensements de la population et des logements ; conseils sur l'adoption et la mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique par les États membres.

Conseils techniques dispensés à cinq États membres pour l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ; assistance technique pour l'intégration des données géospatiales et statistiques, la mise en place du Référentiel géodésique africain, l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales ; assistance technique et services consultatifs pour la mise en œuvre d'initiatives et de programmes mondiaux et régionaux (Agence spatiale africaine, Groupe sur l'observation de la Terre, initiative AfriGEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, programme Digital Earth Africa, entre autres).

**Bases de données et autres supports numériques** : portail de données statistiques de la CEA (ECASStats) ; bases de données géospatiales, applications, services et plateformes en ligne ; Africa GeoPortal.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : Journée africaine de la statistique ; Symposium africain annuel sur le développement de la statistique (300 participants environ) ; programmes de diffusion de publications : faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée des systèmes d'information géographique ; versions ordinateur de bureau/mobile de l'application mobile Executive Statistics.

## **Sous-programme 5 Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles**

### **Objectif**

- 18.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive en aidant les États membres à renforcer leurs capacités de tirer parti des nouvelles technologies et de l'innovation, des ressources naturelles et des économies verte et bleue et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques.

### **Stratégie**

- 18.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) on mènera des recherches sur les politiques et on fournira une assistance technique aux États membres en ce qui concerne les nouvelles technologies, l'innovation, les méthodologies et les cadres de transformation numérique, y compris le cadre pour une bonne identification numérique, pour appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales et régionales complétées par des plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de

recherche de consensus, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 5, 8, 9, 13 et 17 ;

- b) on mènera des recherches sur les politiques et on fournira un soutien technique et des services consultatifs aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans miniers conformes aux principes de la Vision africaine des mines ; ces activités seront complétées par l'apprentissage entre pairs et par des concertations sur les liens productifs induits par les industries extractives, qui prendront en compte les répercussions de la COVID-19, les aspects environnementaux et sociaux, et les questions liées à l'égalité des genres ;
- c) on mènera des recherches sur les politiques, on proposera des formations aux décideurs, experts et praticiens, on organisera des rencontres régionales, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable, et on intensifiera l'assistance technique apportée aux pays sur l'économie verte, l'économie circulaire<sup>4</sup>, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, y compris en facilitant la réalisation d'exams nationaux et régionaux, au moyen d'initiatives de portée régionale ainsi que d'un appui ciblé aux pays, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 11, 12 et 15 ;
- d) on fournira des conseils techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales en matière de planification durable, de formulation de politiques et de gouvernance de l'économie bleue, conformément à la stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue en Afrique ; ces activités seront complétées par une formation des décideurs aux différents secteurs et perspectives de l'économie bleue et par des évaluations des espèces vivantes, des analyses géomorphologiques et la cartographie des sols des masses d'eau, y compris les eaux souterraines, en général, et des océans, en particulier, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 14 ;
- e) on mènera des travaux de recherche et des analyses et on organisera des dialogues régionaux sur la résilience climatique et la vulnérabilité aux catastrophes des économies, des sociétés et des écosystèmes des pays d'Afrique ; on élargira la gamme des services de conseil, de l'assistance technique et des formations à la mise en œuvre intégrée d'actions climatiques, et pour ce qui est de la modélisation des conséquences économiques des changements climatiques et des investissements du secteur privé, en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la réalisation de l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 13 et des objectifs connexes ;
- f) on renforcera les capacités de l'Afrique de se relever durablement après la pandémie et on fera mieux connaître les liens existants entre les changements climatiques, l'économie et les questions sanitaires, en particulier celles qui concernent les pandémies, au moyen de publications et d'autres supports de connaissances, tout en aidant les États membres en leur proposant des options pour la hiérarchisation des plans de relance en vue d'une reprise durable après la pandémie ;
- g) on renforcera les capacités des États membres de se doter des moyens humains voulus pour évaluer, développer et produire des technologies dans le domaine de la santé, et on encouragera l'investissement dans les innovations axées sur la COVID-19 ; ce travail sera ancré dans les activités qui sont menées pour développer le capital humain et l'innovation au moyen de l'éducation, de concours et d'écoles accueillant les innovateurs.

18.77 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

<sup>4</sup> Voir la résolution 5/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ([UNEP/EA.5/Res.11](#)).

- a) des services publics améliorés, incitant le secteur privé à investir dans les technologies nouvelles et naissantes, ce qui devrait favoriser la transition vers l'économie numérique et l'innovation ;
- b) le renforcement des plateformes d'échanges entre les secteurs universitaire, industriel et commercial et les pouvoirs publics afin de stimuler l'engagement en faveur d'une croissance peu génératrice d'émissions ainsi que le développement et le déploiement de technologies d'avant-garde appropriées ;
- c) une meilleure application des principes associés au cadre de bonne identification numérique, qui favorisent la transformation numérique, la croissance inclusive et le développement ;
- d) la diversification des politiques et des stratégies des pays d'Afrique riches en ressources naturelles, grâce aux liens économiques entre leur secteur des ressources naturelles et d'autres secteurs ;
- e) le recours plus fréquent à des politiques éprouvées et à de bonnes pratiques, pour une croissance inclusive et durable, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ;
- f) une meilleure connaissance de l'économie bleue en Afrique, des cadres d'action mieux conçus aux niveaux sous-régional et national et des mesures durables aux niveaux national, sous-régional et continental ;
- g) des politiques, des stratégies et des plans de développement solides qui tirent parti des situations causées par les changements climatiques pour assurer la transition vers des économies peu génératrices d'émissions et résilientes face aux changements climatiques, le secteur privé augmentant ses investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
- h) des positions communes et des moyens efficaces concernant la mise en œuvre de mesures de riposte face aux changements climatiques qui tirent parti des abondantes ressources naturelles du continent, notamment de ses vastes ressources renouvelables (énergie, eau, ressources marines et autres), en vue d'un développement durable et sans exclusive ;
- i) des contributions déterminées au niveau national révisées et alignées sur les cadres, plans et programmes de développement nationaux, un relèvement durable à l'issue de la pandémie, une certaine résilience face aux changements climatiques et une meilleure connaissance du lien existant entre les changements climatiques et la santé.

## Exécution du programme en 2021

### **Renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre une reprise verte, durable et résiliente face aux changements climatiques après la COVID-19 et d'adopter des technologies appropriées pour accélérer leur développement durable**

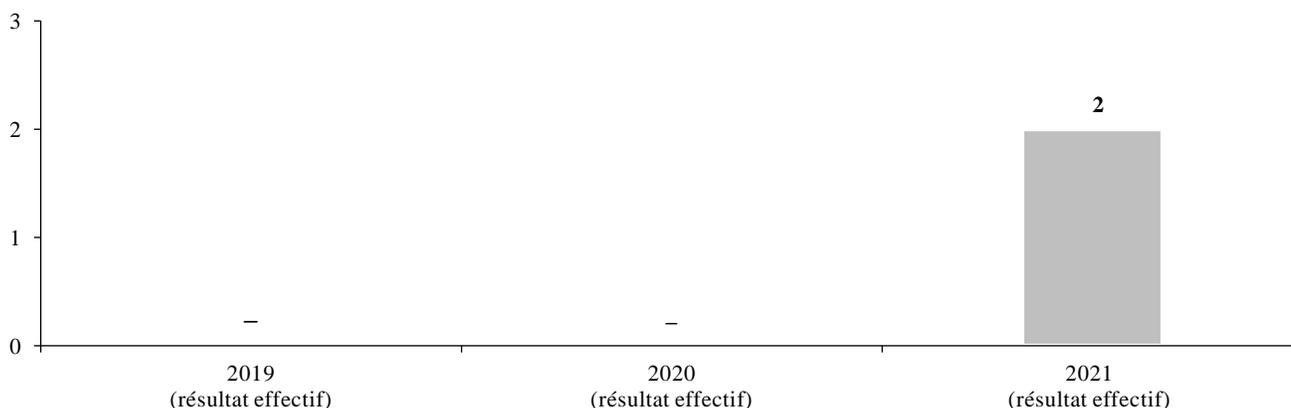
- 18.78 En dépit d'une dynamique propice aux investissements durables de ressources financières, compte tenu de caractéristiques climatiques spécifiques, la prise en considération des questions environnementales et sociales dans les investissements durables en Afrique demeure très insuffisante. Dans le cadre du sous-programme, on a engagé des études relatives au relèvement durable en vue d'établir des corrélations entre la création de valeur et la création d'emplois dans les économies traditionnelles et dans l'économie verte, en se concentrant sur des secteurs clés tels que l'énergie, le capital naturel et les transports. Pour attirer d'autres flux financiers, les études en question ont été publiées dans deux pays pilotes (Afrique du Sud et République démocratique du Congo). Les constatations issues de ces études sont cohérentes et montrent que l'investissement dans une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté dans ces pays, libérerait un potentiel de développement important tout en limitant la dégradation de la nature et les répercussions des changements climatiques. Des données appropriées sont fournies aux États pour qu'ils exploitent les possibilités financières qui s'offrent à eux de stimuler un

développement durable et résilient. La République démocratique du Congo s’est concertée avec la CEA dans le but de mieux structurer la chaîne de valeur associée aux minéraux utilisés pour la fabrication de piles et de batteries. L’Afrique du Sud a émis une obligation verte pour restructurer le financement de sa transition énergétique durable.

18.79 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIII).

Figure 18.XIII

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant repéré ou déterminé des possibilités ouvrant la voie à l’adoption de technologies et à un relèvement après la COVID-19 résilient face aux changements climatiques**



### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : augmentation des investissements dans l’action climatique en Afrique

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

18.80 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé cinq États membres à arrêter ou à réviser leurs contributions déterminées au niveau national, ainsi qu’à accéder à des fonds de relance dans le cadre d’une relance verte, durable et résiliente face aux changements climatiques, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

18.81 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.10).

Tableau 18.10  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
10 pays participent à l’initiative ODD7	Le secteur privé investit dans des activités en faveur de l’énergie propre dans le cadre de l’initiative ODD7 dans 3 pays (Éthiopie, Sénégal et Afrique du Sud)	5 pays ont révisé leurs contributions déterminées au niveau national (Burkina Faso, Eswatini, Liberia, Namibie et Zimbabwe)	Au moins 8 pays font participer le secteur privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national	4 pays renforcent l’initiative ODD7 et les stratégies relatives au climat, à la terre, à l’énergie et à l’eau  4 pays mettent en œuvre leurs contributions révisées déterminées au niveau national et intègrent la résilience aux changements

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
				climatiques dans leurs politiques et plans de développement nationaux

**Résultat 2 : renforcement de la résilience grâce à la canalisation des ressources visant à faire face à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise au point par quatre pays de grandes orientations, y compris pour ce qui est des investissements, en vue d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.11).

Tableau 18.11  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	2 pays (Rwanda et Seychelles) ont mis au point de grandes orientations pour une économie bleue résiliente face aux changements climatiques	3 pays (République démocratique du Congo, Congo et Soudan, États membres du Forum régional africain sur le développement durable) ont mis au point de grandes orientations, y compris pour ce qui est des investissements, en vue d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques	Au moins 2 pays mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques	4 politiques relatives au relèvement économique vert et bleu sont élaborées dans des États membres

**Résultat 3 : adoption des principes du cadre de bonne identification numérique pour une transformation numérique durable et inclusive**

**Projet de plan-programme pour 2023**

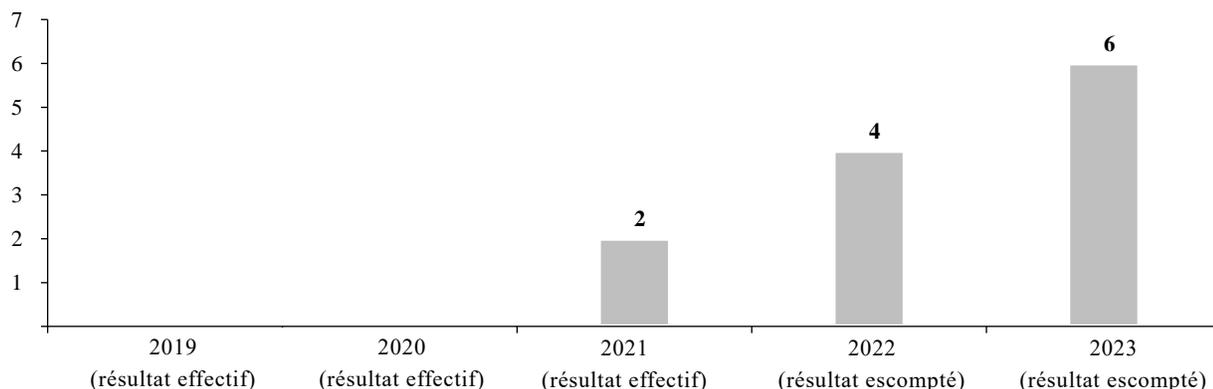
- 18.84 Le recours aux technologies dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 a mis en relief le potentiel qu'elles recèlent de stimuler une croissance sans exclusive et durable en Afrique, ce qui contribue notablement à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est essentiel d'instaurer des cadres juridiques assortis d'exigences minimales pour la constitution de plateformes d'identification numériques sur la base d'une approche continentale, pour que les pays africains puissent tirer tout le parti possible des technologies numériques durant la période qui fera suite à la pandémie. Dans le cadre du sous-programme, on a appuyé la formulation et l'exécution de la

Stratégie de transformation numérique pour l’Afrique (2020-2030), portée par l’Union africaine. Conformément à cette stratégie, on a contribué à l’adoption et à l’application par quatre pays de plans pour la transformation numérique sans exclusive, incluant notamment des stratégies numériques nationales, des cadres et des systèmes d’identification numérique, des plateformes numériques et des outils de recherche perfectionnés, faisant notamment appel à l’intelligence artificielle. Ces travaux ont contribué à stimuler l’innovation dans l’optique d’un recours accru aux technologies de l’information et des communications (TIC) et de la transformation numérique, à édifier des économies numériques, à promouvoir les marchés numériques et à renforcer la sécurité numérique.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.85 L’enseignement tiré a été le suivant : pour appuyer la création de cadres numériques favorables aux objectifs recherchés, il est nécessaire d’établir un plan d’exécution progressive sur des bases éprouvées, pour montrer aux décideurs tous les avantages qu’ils peuvent tirer d’une transformation numérique. En outre, il est nécessaire de formuler des recommandations en matière de politique numérique afin de créer de la valeur par l’entremise de la ZLECAF, tout en protégeant la confidentialité, les données et les transactions électroniques. Compte tenu de cet enseignement, on développera l’appui apporté par le sous-programme à six États membres aux fins de la formulation de politiques et de stratégies, incluant notamment la mise en œuvre de plans d’exécution progressive en matière de bonne identification numérique, pour qu’ils puissent adopter des technologies nouvelles et naissantes, comme l’intelligence artificielle, l’Internet des objets et la biotechnologie, ce qui leur permettra de surmonter un déficit de taille en matière d’infrastructures numériques.
- 18.86 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIV).

Figure 18.XIV  
**Mesure des résultats : États membres ayant formulé des politiques en vue de l’adoption de technologies numériques nouvelles et naissantes (résultat cumulé)**



**Produits**

- 18.87 On trouvera dans le tableau 18.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.12

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres de la CEA	1	1	1	1
3. Rapport sur les politiques relatives à une économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable dans la région, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	1	1	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	1	1
5. Rapport destiné au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	–	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
6. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
7. Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	–	–	6	6
8. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	3	3	–	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
9. Appui technique à plusieurs États membres visant à les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et leurs cadres juridiques et réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	–	–	1	1
10. Renforcement de la capacité des États membres en matière de développement durable et de croissance dans les domaines de l'économie verte et de l'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	2	2	2	2
11. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	–	–	1	1
12. Projet du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA relatif aux Services d'information météorologique et climatologique pour l'Afrique	1	1	–	–

**Titre V            Coopération régionale pour le développement**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
13. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et à diverses parties prenantes aux fins de l'établissement d'un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	1	1	1
14. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques, des économies verte et bleue, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté en Afrique	2	2	2	2
15. Stratégies dans les domaines du climat, du foncier, de l'énergie et de l'eau	1	1	1	1
16. Établissement d'un centre des technologies numériques	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
17. Session de formation d'experts et de décideurs en matière d'économie inclusive, verte et durable dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	–	1	1	1
18. Sessions de formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des planificateurs, des médias, des organisations de la société civile et d'autres réseaux de praticiens	–	–	5	5
19. Sessions de formation aux négociations mondiales sur le climat, visant à renforcer les capacités des jeunes spécialistes du climat africains	–	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
20. Ateliers de renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de ressources naturelles, d'innovation et de technologie en Afrique à l'intention de chercheurs, de boursiers chargés de cours et de stagiaires	4	1	1	4
21. Ateliers sur la technologie, les changements climatiques, l'économie verte, l'économie bleue et les ressources naturelles dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	2	20	5	5
22. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	2	2	1	1
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
23. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	–	–	1	1
24. Publication sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle	1	1	1	1
25. Rapport sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
26. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	1
27. Études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	2	2
28. Notes d'orientation sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de l'économie bleue et des ressources naturelles	2	1	2	2
29. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	1		1	

## Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
30. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	1	1	–	1
31. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue et l'initiative Great Blue Wall	1	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>27</b>
32. Directives relatives aux politiques et stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines, notamment le développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux pour les PME, la valeur ajoutée, l'avancement des femmes et l'entrepreneuriat	–	1	1	1
33. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	–	–	–	1
34. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	–	1	1	1
35. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	–	1	1	1
36. Notes d'orientation sur les questions et tendances émergentes en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	–	2	2	2
37. Études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	6	5	8
38. Documents techniques sur la mise en service de plateformes de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	–	1	1	1
39. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	–	2	1	1
40. Documents techniques sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	–	1	1	1
41. Documents techniques sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	–	1	–	1
42. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	–	1	1	1
43. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	1	1	1
44. Documents de recherche sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	1	1	1
45. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	–	1	2	1
46. Outils et méthodes pour la comptabilité du capital naturel des pays les comptes de capital naturel des pays et la gestion des investissements dans l'économie bleue	1	1	–	1
47. Changements climatiques et développement en Afrique au lendemain de la pandémie de COVID-19	–	1	–	1
48. Application des principes du cadre pour une bonne identification numérique à l'appui des initiatives engagées par les États membres aux fins de la transformation numérique au niveau national <sup>a</sup>	–	1	–	3

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
49. Base de données géospatiales continentale sur l'économie bleue en Afrique		1		
50. Comptabilité du capital naturel des pays (comptabilité de l'eau)		2		
51. Centres d'excellence régionaux africains dans l'océan Atlantique et l'océan Indien occidental		1		
52. Classification-cadre et gestion des ressources minérales et énergétiques marines		1		
53. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique				
54. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue				
55. Outils de renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines				

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de services consultatifs à deux États membres et à deux groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; conseils techniques dispensés au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; services consultatifs à trois pays sur les changements climatiques ; services consultatifs à deux pays sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur les ressources naturelles ; services consultatifs à trois pays sur l'innovation et la technologie en Afrique ; dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation avec la participation d'environ 35 représentants de pays d'Afrique ; manifestation politique de haut niveau sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur la transformation structurelle en Afrique, comptant 70 participants.

Pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues d'une centaine de parties prenantes africaines concernant la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; fourniture de services consultatifs sur les politiques et les stratégies en matière de technologie et d'innovation à deux pays sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, à deux pays sur l'économie bleue et à trois pays sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles ; services consultatifs et documentation destinés aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; examen régional africain de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, auquel participeront des représentants de tous les pays d'Afrique et du Forum africain sur la gouvernance d'Internet (plateforme africaine de dialogue multipartite sur les questions actuelles et nouvelles en matière de gouvernance de l'Internet, avec 400 participants).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'économie bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

**Relations extérieures et avec les médias** : communiqués de presse relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations majeures dans les domaines de la technologie, des changements climatiques, d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de l'économie bleue, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de la logistique.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : sites Web, médias sociaux et plateformes sur la technologie, les changements climatiques, une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'économie bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique.

<sup>a</sup> Ce produit correspond à l'un des domaines d'intervention principaux du centre d'excellence pour le numérique et il a pour objet d'appuyer les États membres aux fins de l'adoption et de l'application des principes associés au cadre de bonne identification numérique, que la CEA a élaboré avec l'Union africaine. Il est intégré aux travaux de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA qui sont accomplis par le centre d'excellence pour le numérique en cours de fusionnement avec la Section de la technologie et de l'innovation de la Division. Les cibles associées pour 2021 et 2023 aux résultats effectifs et aux résultats prévus ont également été incluses.

## Sous-programme 6 Égalité des genres et autonomisation des femmes

### Objectif

- 18.88 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

### Stratégie

- 18.89 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) conduire des recherches sur les politiques, fournir des services consultatifs techniques et accroître les connaissances, renforcer les capacités et stimuler le débat sur les questions d'actualité relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, afin de garantir que les résultats de développement tiennent compte de ces questions, en faisant fond sur le *Rapport sur les femmes africaines* ;
  - b) agir sur l'autonomisation économique des femmes, en exploitant le dividende démographique pour l'emploi des femmes et l'éducation de qualité en faveur des femmes et des filles, l'accent étant mis en particulier sur la transformation numérique ;
  - c) apporter un appui technique aux États membres pour les aider à intégrer la dimension de genre dans leurs politiques et programmes de développement sectoriel et fournir également un soutien de tous les sous-programmes de la CEA à propos des prestations fournies aux États membres, et renforcer la capacité des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres et des ministères d'exécution de tenir compte des questions de genre dans les politiques sectorielles prioritaires pour les États membres, en s'appuyant sur les supports de connaissances de la CEA ; procéder, dans le cadre de consultations et d'une collaboration étroite sur la conception des programmes et des projets, au suivi des statistiques relatives au genre afin de garantir la cohérence avec les cadres mondiaux et régionaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la politique de la CEA et sa stratégie en matière de genre, et harmoniser les résultats conformément aux résultats des cadres pertinents ;
  - d) fournir un appui technique aux États membres pour mesurer les progrès et rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et politiques concernant leurs engagements mondiaux et régionaux, en s'appuyant sur les résultats de l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et de l'Indice de l'égalité des genres en Afrique ;
  - e) déployer l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice de l'égalité des genres en Afrique, en collaboration avec les partenaires, dans les pays qui ne les ont pas encore mis en œuvre, en aidant les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 ;
  - f) entreprendre des recherches et des analyses sur la résilience postpandémie de COVID-19 pour se concentrer davantage sur l'impact des chocs extérieurs, y compris des recherches sur les risques et vulnérabilités existants et sous-jacents auxquels doivent faire face les femmes et les filles, dans les domaines thématiques pertinents du travail du sous-programme.

- 18.90 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la prise en compte accrue des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux afin de garantir des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ;
  - b) l'amélioration de la capacité des décideurs politiques de définir et d'appliquer des cadres mondiaux et régionaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et d'aligner leurs résultats de développement nationaux de manière à respecter les engagements nationaux et garantir la cohérence des politiques ;
  - c) l'enrichissement des connaissances et renforcement des capacités requises par les États membres pour concevoir et élaborer des politiques favorisant la résilience, notamment dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement postpandémie, afin de relever les défis auxquels doivent faire face les femmes et les filles ;
  - d) une meilleure connaissance du rôle que jouent les décideurs politiques dans la mise en œuvre des politiques, de la législation et des programmes pour influencer davantage et obtenir des résultats aux fins de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ;
  - e) des possibilités accrues, une plus grande autonomie économique et de meilleurs moyens de subsistance pour les femmes et les filles dans toute l'Afrique, grâce à des politiques et des outils intelligents conçus pour remédier aux disparités existantes et émergentes en matière d'égalité des genres.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Capacité accrue des États membres de repérer les solutions numériques qui favorisent l'émancipation économique des femmes et des filles**

- 18.91 Les inégalités technologiques se creusent à l'échelle mondiale, les personnes qui bénéficient d'une desserte numérique profitant des avantages qui en découlent tandis que beaucoup d'autres demeurent laissées de côté. L'Afrique est la région où la proportion d'utilisateurs et d'utilisatrices de l'Internet est la plus faible : 33 % en 2020, contre 63 % en moyenne à l'échelle mondiale. Le fossé numérique entre hommes et femmes s'est également creusé. Si, à l'échelle mondiale, l'écart pour ce qui est de l'utilisation de l'Internet entre les femmes et les filles d'une part, et les hommes de l'autre, s'est réduit, passant de 11,0 % en 2013 à 8 % en 2020, il a augmenté en Afrique, passant de 21 % à 31 % au cours de la même période.
- 18.92 Le sous-programme a permis d'accroître les connaissances des États membres grâce à l'analyse des politiques, comme l'illustre la validation des conclusions du *Rapport sur les femmes africaines 2021*, portant sur le thème « Écosystèmes de la finance numérique en tant que voies d'accès à l'autonomisation économique des femmes en Afrique », et de renforcer les capacités des responsables gouvernementaux et des experts et expertes en matière de solutions numériques aux fins de l'émancipation économique. Dans le cadre des recommandations formulées par le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre à sa quatrième réunion, les États membres ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer l'enseignement et la formation des femmes et des filles dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que de mettre en œuvre des solutions numériques pour accroître leur résilience face aux chocs extérieurs.
- 18.93 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.13).

Tableau 18.13  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
29 % des femmes en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) utilisent l'Internet mobile, contre 48 % à l'échelle mondiale	2 000 femmes et filles à travers le continent dont les compétences numériques ont été renforcées de manière à réduire la fracture numérique entre les genres, lors du camp continental hybride (en ligne et en présentiel) coorganisé par la CEA et l'Union internationale des télécommunications à l'échelle du continent	En Afrique du Sud, au Cameroun, au Ghana, au Rwanda et en Tunisie, amélioration des connaissances et des capacités des décideurs politiques leur permettant d'appliquer des solutions de financement numérique qui servent à l'émancipation économique des femmes

### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 dans cinq pays

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.94 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à l'élaboration d'un cadre analytique permettant de chiffrer le coût des cibles en matière d'éducation qui sont associées à l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), mais ils n'ont pas permis d'atteindre l'objectif concernant le calcul des coûts effectué pour cinq pays afin de faciliter les investissements et l'allocation de ressources. L'objectif n'a pas été atteint du fait de retards qui ont entravé l'achèvement du cadre analytique, initialement prévu pour 2020 et reporté à 2021 en raison du lourd impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur les politiques budgétaires et du fait que des fonds ont été réaffectés au relèvement postpandémie au cours des deux années, si bien qu'il a été difficile pour la CEA d'effectuer en 2020 les calculs de coûts sur la base des méthodes existantes.
- 18.95 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.14).

Tableau 18.14  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui	Mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans 2 États membres, ce qui leur a permis de déterminer en connaissance de cause les secteurs à prendre en compte	Amélioration des connaissances de 5 États membres leur permettant de calculer le coût de la réalisation des cibles en matière d'éducation associées à l'objectif 5 par l'élaboration d'un cadre analytique	Recensement des lacunes dans les domaines économique, social et politique, et intégration des mesures d'évaluation des coûts dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes	Renforcement de la capacité de 5 États membres d'utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour mettre au point, communiquer et suivre les programmes exécutés et les progrès accomplis dans la

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	dans le calcul des coûts		pour l'égalité des genres par 5 pays	réalisation de certaines cibles associées à l'objectif 5

**Résultat 2 : renforcement de la capacité des États membres d'agir en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la transformation économique et numérique des pays africains**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.96 Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué au fait que 100 % des personnes ayant répondu à l'enquête, représentant les États membres, ont amélioré leurs connaissances sur la fracture numérique entre hommes et femmes, dépassant ainsi l'objectif fixé, de 60 %.
- 18.97 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.15).

Tableau 18.15  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	Les conclusions liminaires du <i>Rapport sur les femmes africaines 2021</i> , qui mettra l'accent sur le financement numérique comme voie d'émancipation économique des femmes, donneront un aperçu complet de l'architecture de la finance numérique	100 % des représentantes et représentants des États membres ayant répondu à l'enquête ont amélioré leurs connaissances sur la fracture numérique entre les genres  Déclaration finale des États membres sur l'importance de la promotion du financement numérique pour l'émancipation économique des femmes dans la région	5 pays africains revoient leurs politiques et programmes afin de réduire la fracture numérique entre les genres	Amélioration des connaissances de 5 États membres leur permettant de formuler des politiques qui favorisent les compétences et la formation numériques des femmes et des filles et l'emploi des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques
33 % des utilisateurs de l'Internet en Afrique sont des femmes (donnée de référence pour la mesure des résultats)				

**Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de prendre en compte les questions de genre dans leurs politiques sectorielles**

**Projet de plan-programme pour 2023**

18.98 Pour parvenir à un changement porteur de transformation, il faut prendre en compte les questions de genre dans l'ensemble des secteurs politiques et des sphères d'influence. Des efforts sont entrepris pour prendre en compte ces questions dans les politiques sectorielles. Une politique et une stratégie de la CEA en matière de genre ont été élaborées à l'intention des décideurs de tous les États membres, afin qu'elles servent de cadre solide pour concevoir, appliquer, suivre et évaluer les programmes et politiques mis en œuvre à l'intention des États membres. Le sous-programme a également permis d'entreprendre une analyse régionale tenant compte des questions de genre des effets des changements climatiques dans des secteurs clés tels que l'activité minière artisanale et à petite échelle.

*Enseignements tirés et changements prévus*

18.99 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe que les pays collaborent plus étroitement pour mieux adopter les recommandations, afin que la CEA puisse accélérer le renforcement des capacités des ministères d'exécution et des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres. Ce travail aiderait à surmonter les obstacles en matière d'égalité des genres et à faire de l'autonomisation des femmes une priorité dans les politiques sectorielles. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on travaillera plus directement avec les États membres afin de rendre opérationnels les supports de connaissances de la CEA et d'étendre l'assistance technique et les outils de connaissance fournis dans ce contexte de manière à améliorer les connaissances et les compétences des États membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques sectorielles tenant compte des questions de genre. On utilisera, dans le cadre du sous-programme, la politique et la stratégie de la CEA en matière d'égalité des genres pour structurer davantage le suivi et l'évaluation de ses interventions.

18.100 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.16).

Tableau 18.16  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Capacité renforcée de 7 pays de prendre en compte les questions de genre dans les processus de planification nationale et les politiques sectorielles	Capacité accrue de 3 États membres de prendre en compte les questions de genre dans leurs stratégies nationales liées à la Zone de libre-échange continentale africaine	Capacité accrue de 3 États membres de concevoir des politiques tenant compte des questions genre axées sur le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle et de faciliter les politiques et les financements des plans de contributions déterminées au niveau national	Renforcement de la capacité de 5 États membres de concevoir des politiques tenant compte des questions de genre, y compris des questions liées au rôle de chef de file des femmes	5 États membres prennent en compte les questions de genre dans leurs politiques sectorielles et dans la planification du développement national

## Produits

18.101 On trouvera dans le tableau 18.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.17

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	2	–	3
1. Rapport au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme	1	1	–	2
2. Rapport final du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	1	1	–	1
3. Session biennale du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	1	1	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	2	4	4
4. Projet sur la prise en compte des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services consultatifs techniques	1	1	1	2
5. Projet sur le dividende démographique tenant compte des questions de genre visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique et de réaliser l'égalité des genres	1	1	–	–
6. Projet visant à aider les États membres à utiliser les outils de mesure afférents au sous-programme pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres	–	–	1	1
7. Projet relatif à l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5	–	–	1	–
8. Projet visant à renforcer la capacité des États membres de s'attaquer à la fracture numérique entre les genres et d'intégrer une perspective de genre positive dans la transformation économique et numérique des pays africains	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	10	8	9	8
9. Atelier sur le <i>Rapport sur les femmes africaines</i>	4	4	–	2
10. Atelier sur le Rapport sur l'entrepreneuriat féminin	2	2	–	–
11. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	2	2	5	4
12. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines dirigeantes	2	–	–	–
13. Séminaire sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, y compris une présentation à l'échelle de la CEA du travail effectué par les divisions et les bureaux sous-régionaux à l'appui des États membres	–	–	2	–
14. Atelier sur les politiques et programmes visant à réduire la fracture numérique entre les genres	–	–	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
15. Rapport sur les femmes africaines fondé sur des questions thématiques et d'actualité	1	1	–	1
16. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes, dans lequel est évaluée la situation des femmes occupant des postes de direction	1	1	1	–
17. Rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
18. Notes techniques sur l'Indice de l'égalité des genres en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	1	1	–	1
19. Projet sur les changements climatiques et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique	1	1	–	–
20. Activité sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'industrie extractive en Afrique visant à relier les travaux de recherche à la gouvernance du secteur minier artisanal et à petite échelle	1	1	–	–
21. Note d'orientation sur l'égalité des genres dans la transformation économique et numérique des pays africains	–	–	3	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2023 et dans le cadre de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre », et appui à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme, à laquelle assistent 15 participants et participantes de pays africains.

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, visant à approfondir le dialogue et à élargir les possibilités d'action par l'utilisation des comptes de médias sociaux du sous-programme.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée.

**Sous-programme 7**  
**Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1**  
**Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

**Objectif**

- 18.102 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleuses et travailleurs migrants.

**Stratégie**

- 18.103 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :

- a) élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et fournir une assistance technique permettant de favoriser la diversification et de construire des économies résilientes en Afrique du Nord ;
- b) analyser, en collaboration avec d'autres acteurs, la création d'emplois grâce aux petites et moyennes entreprises en Afrique du Nord, en mettant l'accent sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, la numérisation, l'égalité des genres et le relèvement post-COVID-19 ;
- c) fournir des services consultatifs et organiser des consultations sous-régionales sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne ;
- d) fournir à certains pays d'Afrique une assistance technique et une formation sur les données relatives aux migrations, et le renforcement des capacités aux fins de la reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleuses et travailleurs africains ;
- e) mener des recherches sur les tendances démographiques, le déficit de compétences numériques et la création d'emplois productifs en Afrique, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et des partenaires extérieurs.

18.104 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'adoption par les États membres de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles fondées sur des données probantes destinées à renforcer l'emploi productif, par la réorientation de ressources vers les secteurs offrant un fort potentiel en termes de compétitivité ;
- b) la conception par les États membres de politiques et de stratégies propres à encourager l'intégration régionale, à améliorer la productivité et à créer de nouveaux emplois dans des secteurs hautement qualifiés ;
- c) des statistiques relatives aux migrations plus disponibles et mieux utilisées et des compétences mieux prises en compte dans le continent ;
- d) la création par les États membres d'un environnement permettant aux petites et moyennes entreprises de générer des emplois productifs et durables destinés, en particulier, aux femmes et aux jeunes d'Afrique du Nord.

## Exécution du programme en 2021

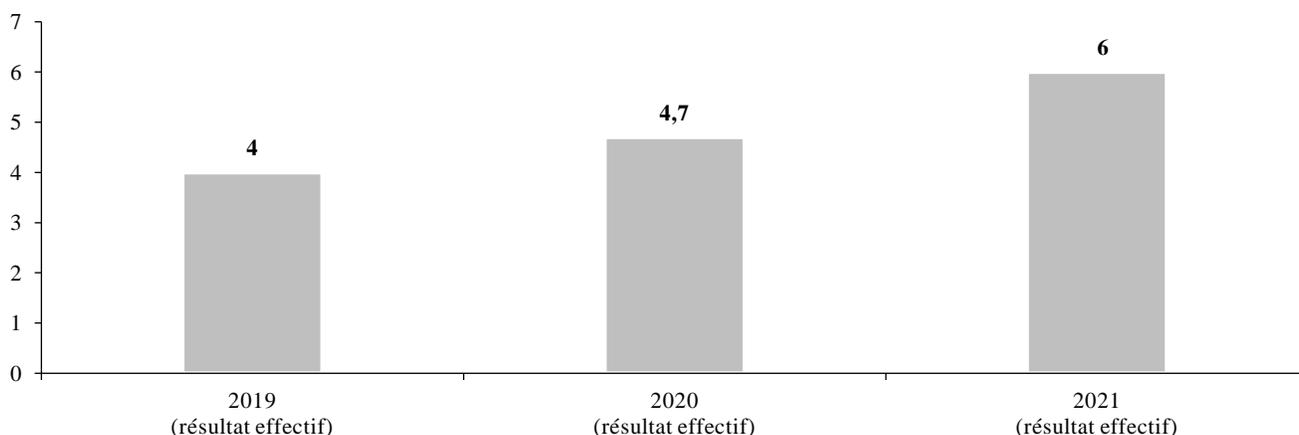
### Amélioration de la mobilisation des ressources fiscales au Soudan

18.105 Le ratio des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut du Soudan, situé sous la barre des 10 %, est parmi les plus faibles au monde, ce qui entrave le pays, notamment lorsqu'il s'agit de fournir des services d'éducation et de santé et de faciliter les grands investissements dans les infrastructures. Dans le cadre de cette composante, on a apporté une assistance technique à la Chambre fiscale du Soudan pour l'aider à examiner les pratiques fiscales administratives en vigueur et à résoudre les principaux problèmes liés à l'audit de six secteurs économiques. En partenariat avec l'Autorité fiscale égyptienne, on a également fourni, dans le cadre de cette composante, une assistance technique destinée à aider à améliorer la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée, mettre au point de nouvelles méthodes d'audit pour les déclarations fiscales mensuelles et annuelles, et améliorer la mise en œuvre de la loi relative à l'impôt sur le revenu. C'est ainsi que la part des gros contribuables dans le total des recettes fiscales est passée de 50 % à 70 %, ce qui a contribué à une augmentation du ratio des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut.

18.106 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XV).

Figure 18.IV

**Mesure des résultats : ratio des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut du Soudan (résultats annuels)**



**Résultats escomptés pour 2023**

**Résultat 1 : les pays d’Afrique du Nord adoptent les meilleures pratiques en matière de création d’emplois**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.107 Les travaux menés dans le cadre de cette composante ont contribué à faire connaître 34 meilleures pratiques en matière de création d’emplois dans 15 pays africains, en renforçant leur capacité de mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et de concevoir et mettre en œuvre des politiques propres à favoriser la création d’emplois, mais ils n’ont pas permis d’atteindre l’objectif prévu, à savoir qu’au moins un pays de la sous-région d’Afrique du Nord réduise son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d’un programme de création d’emplois. L’objectif n’a pas été atteint car les taux de chômage nationaux n’ont pas diminué, ce qui s’explique, principalement, par l’impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail.
- 18.108 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.18).

Tableau 18.18

**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays d’Afrique du Nord s’intéressent à la création d’emplois au service du développement durable et participent au dialogue régional	3 pays d’Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Tunisie) se sont engagés dans l’élaboration de politiques propres à réduire le chômage et à diminuer l’impact négatif de la COVID-19 sur les emplois	Capacité renforcée de 15 pays d’Afrique de mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et d’élaborer et de mettre en œuvre des politiques propres à favoriser la création d’emplois	1 autre pays de la sous-région de l’Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d’un programme de création d’emplois	1 pays disposant d’une capacité accrue d’évaluer les lacunes des politiques publiques ainsi que de concevoir et d’adopter des politiques ou des programmes propres à favoriser la création d’emplois

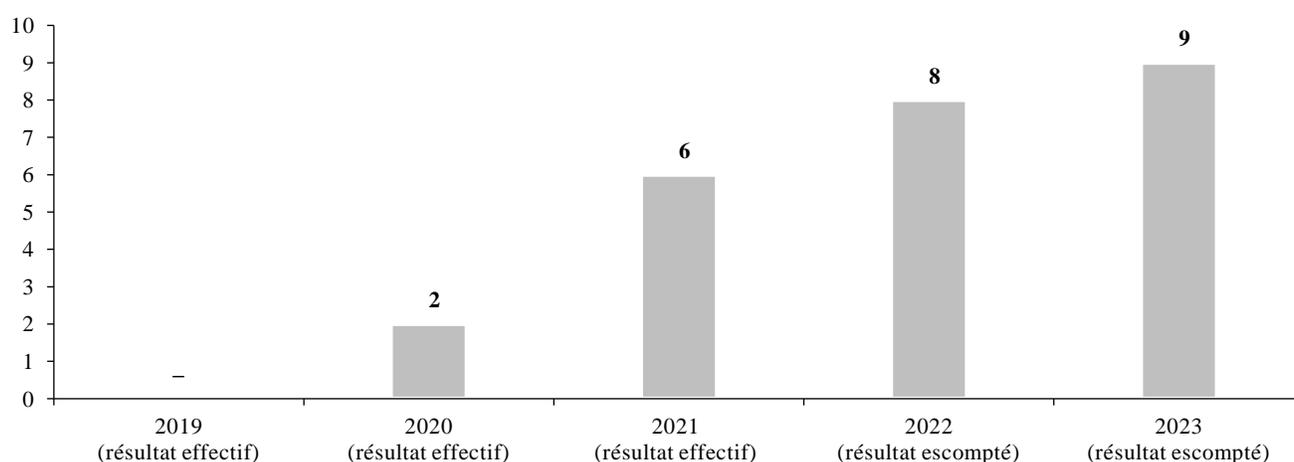
## Résultat 2 : capacité accrue des pays d’Afrique du Nord de concevoir des politiques favorisant l’intégration régionale

### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.109 Les travaux menés dans le cadre de la composante ont contribué à renforcer les capacités des États membres, six pays ayant conçu des politiques permettant de favoriser l’intégration régionale conformément à l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a dépassé l’objectif fixé à quatre pays.
- 18.110 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVI).

Figure 18.XVI

### Mesure des résultats : nombre d’États membres et de communautés économiques régionales qui conçoivent des politiques appropriées favorisant l’intégration régionale (nombre cumulé)



## Résultat 3 : les petites et moyennes entreprises comme moteurs du développement durable en Afrique du Nord

### Projet de plan-programme pour 2023

- 18.111 Les petites et moyennes entreprises et les microentreprises représentent plus de 90 % du total des entreprises et génèrent entre 50 % et 90 % des emplois en Afrique du Nord. Les petites et moyennes entreprises sont essentielles pour le développement du secteur privé et la croissance inclusive, ainsi que pour l’innovation et la compétitivité. Dans le cadre de cette composante, on fonde l’analyse des politiques et les services consultatifs sur les analyses faites par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord et la CEA dans ces domaines, par exemple dans le cadre du travail analytique actuellement effectué par le Bureau sur l’impact de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises dans certains pays d’Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), sur la base des données primaires recueillies par le Bureau et des analyses des résultats et de l’accès au crédit des entreprises familiales en Afrique du Nord, établies à partir des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises pour l’Égypte, le Maroc et la Tunisie. On utilise également les conclusions relatives aux meilleures pratiques en matière de création d’emplois et d’entrepreneuriat féminin en Égypte, au Ghana et à Maurice, établies par le Bureau sous-régional et Oxford Economics, ainsi que l’Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA.

### Enseignements tirés et changements prévus

- 18.112 L’enseignement tiré est le suivant : il faudrait répondre au besoin accru d’analyses et de conseils pratiques, ce qui permettrait aux pays d’Afrique du Nord d’accorder une plus grande attention à des domaines jusqu’ici inexplorés, tels que l’importance d’une bonne gestion et de la diversité de la

propriété des entreprises pour l'accès au financement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on prendra en compte l'innovation et l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement par les entrepreneurs dans l'analyse et les conseils pratiques destinés aux États membres. Dans le cadre des travaux menés dans ce contexte, on examinera également les obstacles rencontrés par des sous-groupes spécifiques de petites et moyennes entreprises, comme les entreprises familiales, ainsi que les possibilités qui s'offrent à eux. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord prévoit d'axer les travaux de son Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts et de la réunion du Groupe d'experts connexe sur ces domaines en 2022 et de collaborer avec d'autres divisions et bureaux sous-régionaux de la CEA, tels que l'Institut africain de développement économique et de planification et le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest.

18.113 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.19).

Tableau 18.19  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	1 pays (la Tunisie) bénéficie d'analyses et de conseils pratiques destinés à l'aider à renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises, notamment par des sources de financement innovantes et des pratiques respectueuses de l'environnement	1 pays adopte des politiques et stratégies innovantes et durables devant permettre de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises	1 autre pays adopte des politiques et stratégies innovantes et durables devant permettre de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises

## Produits

18.114 On trouvera dans le tableau 18.20 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.20  
Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord	1	1	1	1

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des États membres	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des États membres	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
5. Réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord	11	11	11	11
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
6. Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	1	1
7. Promotion de l'emploi des jeunes et des femmes à l'intention des hauts responsables politiques d'Afrique du Nord	–	–	1	1
8. Création d'une base de données sur les migrations dans quelques États membres	1	1	1	–
9. Amélioration de la mobilisation des ressources fiscales au Soudan	–	1	–	–
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
10. Forum pour le développement de l'Afrique du Nord (emploi)	2	–	–	1
11. Forums de l'emploi	2	2	–	1
12. Atelier sur les tendances et les perspectives macroéconomiques en Afrique du Nord	–	–	1	–
13. Atelier sous-régional sur l'application de certaines parties du Pacte mondial des Nations Unies liées aux données et à la reconnaissance des compétences	–	–	1	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
14. Marché du travail et tendances démographiques, emploi et entrepreneuriat	1	1	1	1
15. Transformation et distorsions structurelles en Afrique du Nord	–	–	1	1
16. L'impact de la COVID-19 sur les entreprises en Afrique du Nord	–	–	1	–
17. Commerce et intégration régionale	–	–	–	1
18. Comment les petites et moyennes entreprises d'Afrique du Nord peuvent-elles améliorer la durabilité de leur gouvernance ?	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
19. Emploi	–	–	1	1
20. Qualité institutionnelle et transformation structurelle	1	1	–	–
21. Migration	1	–	–	–
22. Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	–	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de services consultatifs à quatre États membres afin qu'ils élaborent des modèles macroéconomiques ; fourniture de services consultatifs à deux États membres afin qu'ils appliquent leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; fourniture de services consultatifs à au moins quatre États membres afin qu'ils créent des bases de données sur les

migrations ; fourniture à deux États membres de services consultatifs concernant l’alignement de leur stratégie de développement sur les défis de la durabilité, l’accent étant mis sur les pratiques des entreprises en matière de durabilité.

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web sur la gestion des connaissances ; tenue à jour de trois plateformes : gestion électronique de documents, espace de collaboration et gestion de la relation client des communautés de pratique.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, lettres d’information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

## **Composante 2**

### **Activités sous-régionales en Afrique de l’Ouest**

#### **Objectif**

- 18.115 L’objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l’Ouest grâce au renforcement des capacités des pays d’intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l’intégration régionale.

#### **Stratégie**

- 18.116 Pour contribuer à la réalisation de l’objectif, on s’emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- renforcer le Centre sur les dynamiques démographiques pour le développement, qui a été créé en 2019 pour accélérer la réalisation d’un dividende démographique en Afrique de l’Ouest, notamment par le développement des capacités et la fourniture d’une assistance technique adaptée aux expertes et experts et aux agents de l’État nationaux, ainsi que par la production de preuves et la réalisation d’une expertise analytique sur l’utilisation d’un système de planification, de programmation et de budgétisation qui prenne en compte les informations concernant les dividendes démographiques ;
  - répondre aux demandes des États membres et des entités régionales visant à redoubler d’efforts pour réaliser le dividende démographique et promouvoir l’utilisation dans au moins six pays d’Afrique de l’Ouest d’un cadre de budgétisation tenant compte des dividendes démographiques, et renforcer l’intégration régionale par la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d’autres dimensions d’intégration régionale dans les pays d’Afrique de l’Ouest ;
  - répondre aux demandes de renforcement des capacités visant à exploiter les possibilités que créent les dividendes démographiques, en tirant parti de l’avantage comparatif de la Commission pour entreprendre des analyses et des recherches sur les questions démographiques (sous-programme 9), associées à une expertise en macroéconomie (sous-programme 1) ;
  - fournir des connaissances, des outils et des politiques sur l’accélération de la transition démographique et les implications connexes pour le développement durable, notamment la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l’enregistrement des faits d’état civil, l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes et des filles, les jeunes, la paix durable et la résilience en Afrique ;
  - poursuivre un partenariat stratégique avec la Commission de la CEDEAO afin de mettre au point le premier plan stratégique quinquennal pour la mise en œuvre de la Vision 2050 de la

Communauté et continuer à plaider pour l'intégration des piliers stratégiques de la Vision dans les plans de développement national des États membres ;

- f) travailler en partenariat avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en Afrique de l'Ouest, les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel afin de soutenir les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les objectifs 4, 5, 8, 10, 16 et 17 ;
- g) donner un aperçu complet et analytique du travail socioéconomique accompli dans le domaine des priorités sous-régionales, étendre son soutien dans le contexte des mesures socioéconomiques prises par les pays en riposte à la COVID-19 et appuyer la reformulation ou la révision des politiques démographiques et économiques, en partenariat avec les observatoires nationaux du dividende démographiques et les universités.

18.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'intégration des politiques concernant la dynamique démographique aux cadres de politique publique des pays, notamment les systèmes de planification-programmation-budgétisation ;
- b) l'approfondissement de l'intégration économique et monétaire régionale par la mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO ;
- c) des politiques de développement durable en Afrique de l'Ouest conçues dans le contexte des mesures socioéconomiques de riposte à la COVID-19 ;
- d) la capacité renforcée des pays et des organisations régionales d'accélérer la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelle internationale, y compris la Zone de libre-échange continentale africaine, et autonomisation des femmes et des jeunes pour qu'ils puissent saisir les chances offertes par l'Accord.

## Exécution du programme en 2021

### Amélioration des processus de politique publique pour exploiter les dividendes démographiques

18.118 La transition démographique offre une chance d'accélérer la croissance économique. Les résultats de l'évolution de la structure par âge d'une population dépassent le cadre de l'économie pour toucher de nombreux autres aspects, dont la qualité de vie, l'élimination de la pauvreté et la mobilité territoriale. La composante a été repositionnée pour faire progresser l'intégration des dimensions liées à la dynamique démographique aux fins du développement dans les plans et politiques de développement des pays. Compte tenu de cette nouvelle orientation stratégique, on s'est engagé avec les pays, dans le cadre du sous-programme, à exploiter les dividendes démographiques, notamment par le renforcement des capacités et la production de connaissances sur des questions démographiques et économiques. Ce dernier point requiert une expertise et des compétences dans des domaines spécifiques de l'économie démographique et des outils de planification, notamment des modèles, des évaluations des progrès accomplis dans la réalisation des dividendes démographiques utilisant les comptes de transfert nationaux et les profils de pays, et un cadre de budgétisation tenant compte du dividende démographique.

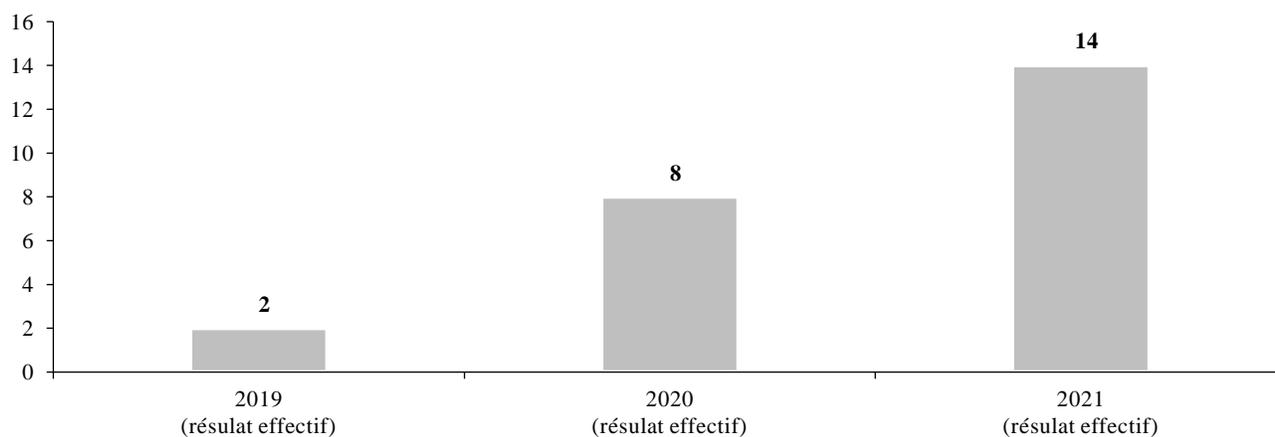
18.119 À cette fin, en 2021, les capacités des experts des ministères chargés des questions de population et de la planification du développement ainsi que celles des commissions ou observatoires démographiques nationaux de 14 pays ont été renforcées. Ainsi, au Mali, le cadre de budgétisation publique tenant compte du dividende démographique a été avalisé par les autorités et a alimenté les délibérations sur le budget national de 2021. Au Niger, les autorités ont appuyé l'élaboration de l'indicateur national de suivi du dividende démographique pour les questions de genre. En ce qui concerne le plan d'action du Libéria sur la valorisation du dividende démographique, un soutien a été apporté et le profil du compte de transfert national a été publié en septembre 2021. Celui-ci a été

intégré dans la série des profils de comptes de transferts nationaux et constitue le profil général pour la région de la CEDEAO. Actuellement, l'accent est mis, dans le cadre de la composante, sur les dialogues de haut niveau menés par les pays au sujet des cadres de budgétisation tenant compte du dividende démographique, de manière à promouvoir une augmentation effective de l'allocation des ressources publiques aux piliers du dividende démographique.

- 18.120 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVII).

Figure 18.XVII

**Mesure des résultats : nombre de pays habilités à appliquer les principes de la dynamique démographique aux fins du développement dans leurs processus de budgétisation (résultats annuels)**



**Résultats escomptés pour 2023**

**Résultat 1 : résultats de 2021 en matière d'appui apporté à la Commission de la CEDEAO consolidés et recommandations traduites en actes**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.121 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'adoption de la Vision 2050 de la CEDEAO, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.122 Le travail effectué dans le cadre de la composante a également contribué à ce que deux pays – le Niger et le Nigéria – intègrent les principaux piliers de la Vision 2050 dans leurs plans de développement nationaux respectifs, mais il n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la mise en œuvre par au moins deux pays d'Afrique de l'Ouest de la Vision 2050. La cible n'a pas été atteinte du fait de retards imprévus dans l'adoption de la Vision 2050 imputables au contexte de la COVID-19. Au titre du sous-programme, on continuera d'aider les deux pays à intégrer davantage les piliers stratégiques de la Vision 2050.
- 18.123 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.21).

Tableau 18.21  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Évaluation de la Vision 2020 de la CEDEAO et formulation de la vision post-2020, la priorité étant donnée à la mise en œuvre accélérée du plan de développement des capacités de la CEDEAO	Première ébauche du plan directeur de la Vision 2050 et de son premier plan de mise en œuvre à moyen terme	Adoption de la Vision 2050 de la CEDEAO et engagement de deux pays à intégrer les piliers stratégiques de la Vision dans leurs plans de développement nationaux	Au moins 2 autres pays d'Afrique de l'Ouest ayant transposé à l'échelle nationale la Vision 2050 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale	Adoption par la CEDEAO du premier plan stratégique de mise en œuvre de la Vision 2050

**Résultat 2 : renforcement des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.124 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 13 pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui a dépassé la cible de 12 ratifications.
- 18.125 Le travail effectué dans le cadre de la composante a également contribué à la formulation, à la validation et à la mise en œuvre en cours de huit stratégies nationales sur la Zone de libre-échange continentale africaine et d'une stratégie régionale (CEDEAO), portant à neuf le nombre total de stratégies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.126 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.22).

Tableau 18.22  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est instauré par l'Union africaine le 7 juillet 2019 à Niamey  Aucun pays membre de la CEDEAO n'a ratifié l'Accord  Aucun pays n'a validé de stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine	11 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord  6 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo)	13 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord  9 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo)	13 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé)  10 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)	11 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)  8 pays de la CEDEAO ont mis en application des activités clés figurant dans leur plan d'action stratégique national sur la Zone de libre-échange continentale africaine

**Résultat 3 : renforcement des capacités des États membres d’élaborer et de mettre en œuvre un système de planification-programmation-budgétisation tenant compte du dividende démographique**

**Projet de plan-programme pour 2023**

18.127 En 2020, on a contribué, au titre de la composante, et en partenariat avec le Consortium régional pour la recherche en économie générationnelle et le Gouvernement malien, à la mise en place d’un cadre de budgétisation tenant compte du dividende démographique. Ce travail a bénéficié du ferme soutien politique du Ministère des finances (Direction du budget), du Parlement et de l’Observatoire national du dividende démographique. Il s’est agi, notamment, de restructurer le budget classique (2008-2018) pour en faire un budget fonctionnel ciblant les piliers du dividende démographique (capital humain, gouvernance, structure économique et réseaux professionnels et sociaux), ainsi que de calculer et d’analyser les élasticités budgétaires et de proposer une structure budgétaire permettant de mieux tirer parti du dividende démographique. L’initiative a conduit à l’augmentation des investissements dans le capital humain, la santé et l’éducation en vue d’une transition démographique rapide et de l’autonomisation des jeunes et des femmes pour une couverture optimale du déficit sur le cycle de vie. En octobre 2021, on a contribué, dans le cadre de la composante, à l’élaboration de six plans d’action – Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Niger, Sénégal et Togo – pour l’élaboration de cadres de budgétisation tenant compte du dividende démographique pour 2022-2025.

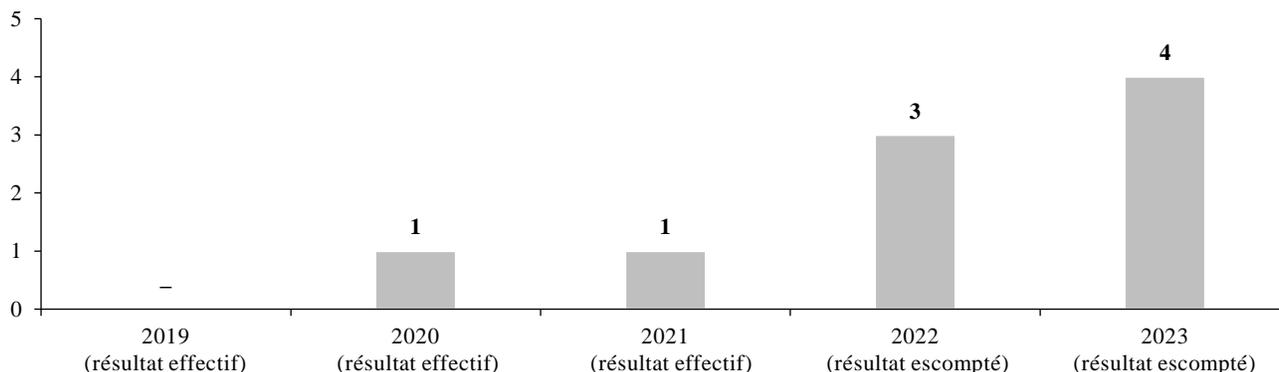
*Enseignements tirés et changements prévus*

18.128 L’enseignement tiré dans le cadre de cette composante est le suivant : pour associer les principaux responsables et garantir la mise en œuvre de plans d’action liés aux cadres de budgétisation tenant compte du dividende démographique, il faut renforcer la volonté et les capacités politiques dès les premières étapes du processus de planification, de programmation et de budgétisation. Ce faisant, on collaborera avec : a) les ministères de la planification, pour intégrer les priorités du dividende démographique dans les plans et programmes de développement ; b) les ministères des finances, pour établir des données probantes sur les priorités nationales telles que décrites dans la structure des dépenses du budget national ; c) les réseaux de parlementaires, qui sont une composante essentielle du processus de validation du budget. Ce travail garantira la mise en œuvre effective de ces plans d’action jusqu’en 2025, notamment par l’affectation de ressources aux piliers du dividende démographique.

18.129 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVIII).

Figure 18.XVIII

**Mesure des résultats : États membres ayant adopté un système de planification-programmation-budgétisation tenant compte du dividende démographique (résultats cumulatifs)**



## Produits

18.130 On trouvera dans le tableau 18.23 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.23

**Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest sur l'exécution des activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
3. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunion annuelle des organisations intergouvernementales ouest-africaines organisée pour favoriser la coordination et les synergies entre les initiatives régionales de développement durable <sup>a</sup>	8	8	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Projets de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des gouvernements nationaux, des observatoires nationaux du dividende démographique et des parlements visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
6. Atelier sur des questions concernant le développement de l'Afrique de l'Ouest : perspectives et défis liés à la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest pour les groupes de réflexion	9	9	9	9
7. Formations visant à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamique démographique et économique aux fins du développement	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Profils de pays et de sous-régions	2	2	2	2
9. Transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	1	4	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
10. Transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	2	1	1
11. Dynamique démographique aux fins du développement	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils d'experts à 15 États membres (gouvernements, parlements, observatoires nationaux du dividende démographique, universités), à leur demande, et services consultatifs sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : prestations liées au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, aux réseaux parlementaires et aux manifestations en vue du lancement de rapports phares et d'autres publications.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, bulletin d'information (KANAKI NEWS) et distribution de documents de communication à l'intention des médias.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenus spécifiques à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour le site Web de la CEA ; plateforme de liens interentreprises d'Afrique de l'Ouest, réseau de journalistes économiques ouest-africains, plateformes de médias sociaux telles que Yammer, Twitter et Facebook, et communautés de pratique.

**Services de bibliothèque** : divulgation des supports de connaissances de la CEA par divers moyens, y compris par la diffusion de publications récentes lors de manifestations spéciales, l'actualisation d'informations sur le principal répertoire de la CEA et la transmission de supports de connaissances.

<sup>a</sup> L'ancien cadre (mécanisme de coordination sous-régionale) a été remplacé par la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. Bien que l'instrument ait été rebaptisé, son objectif demeure inchangé, à savoir renforcer la collaboration entre les entités des Nations Unies pour appuyer les priorités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.

**Composante 3****Activités sous-régionales en Afrique centrale****Objectif**

- 18.131 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

**Stratégie**

- 18.132 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante :
- on soutiendra la mise en place et l'application des stratégies, visions et plans directeurs de diversification économique formulés au Cameroun, au Congo, en Guinée équatoriale et au Tchad, et on appuiera la formulation de politiques analogues dans d'autres pays de la sous-région, en préconisant d'y créer un climat propice aux affaires ;
  - on formera les équipes de pays des Nations Unies et les États membres d'Afrique centrale à l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports mise au point par la CEA ;
  - on recueillera et on rassemblera des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés et on fournira des services consultatifs et d'assistance technique aux États membres pour traduire leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes précis, susceptibles de recevoir le soutien des banques, y compris des services consultatifs ciblés à l'appui des secteurs agricole et pharmaceutique ;

- d) on s'appuiera sur le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale et on aidera la sous-région à faire des couloirs de transport des couloirs de développement grâce à un système d'information géographique offrant un outil d'aménagement du territoire et d'analyse des points chauds ;
- e) on fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres, en collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques, dans les domaines de l'infrastructure informatique et des cadres réglementaires nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et au déploiement de systèmes d'identification numériques en collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 4 ;
- f) on fournira une assistance technique aux États membres d'Afrique centrale en mettant l'accent sur la marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique et l'appui à l'harmonisation des instruments commerciaux au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, dans la perspective d'établir un plan directeur commun de développement industriel et de diversification économique pour la sous-région ;
- g) on fournira une assistance technique et des services consultatifs en vue d'adapter le modèle macroéconomique de la CEA aux réalités des différents pays d'Afrique centrale et on formera un grand nombre d'experts issus des services concernés concernant l'administration des États membres, notamment par des cours spécialisés donnés dans le cadre du sous-programme 8, en étroite collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale ;
- h) on renforcera la collaboration avec les organismes du secteur privé et on élaborera un programme de réforme en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de productivité et de compétitivité en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales ;
- i) on accompagnera l'intégration de politiques favorables à la croissance et à l'emploi dans les stratégies de développement, en aidant les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, et plus particulièrement les objectifs 8, 9 et 12 ;
- j) on livrera une analyse des incidences socioéconomiques de la COVID-19 sur les économies des États membres et on proposera des orientations visant à renforcer la résilience des économies locales face aux chocs externes, y compris ceux causés par les perturbations du commerce et de l'offre liées à la COVID-19.

18.133 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'émergence de chaînes de valeur et de pôles de compétitivité régionaux et expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée ;
- b) l'augmentation de la part des échanges entre les pays d'Afrique centrale dans le total des échanges commerciaux effectués dans la sous-région ;
- c) une intégration poussée des cibles et objectifs pertinents du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de diversification économique dans les stratégies et plans de développement nationaux, les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- d) une intégration approfondie des économies locales dans les chaînes de valeur régionales dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale ;
- e) l'augmentation de la productivité des entreprises locales grâce à une meilleure utilisation des technologies de l'information et des communications ;
- f) le renforcement du rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et la détection des lacunes en matière de politiques et des défaillances du marché.

## Exécution du programme en 2021

### Développement de la chaîne de valeur aux fins de la diversification économique en Afrique centrale

- 18.134 À la suite du forum des entreprises tenu en République démocratique du Congo sur le thème « Favoriser le développement d’une chaîne de valeur et d’un marché de l’industrie des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables en Afrique », un conseil congolais de la batterie a été créé et des structures de titrisation ont été mises en place pour permettre aux citoyens et aux entreprises d’investir dans le développement des chaînes de valeur des précurseurs de batteries et dans le développement des compétences connexes. Plusieurs pays ont signé un protocole d’accord global avec l’ensemble des acteurs du secteur, du public et de la société civile concernant le développement de la chaîne de valeur et l’approvisionnement en matières premières pour les pièces de véhicules électriques. La République démocratique du Congo, un des premiers producteurs mondiaux de cobalt, unira ses forces à celles des pays producteurs de cuivre, de manganèse et des autres minéraux nécessaires, afin d’établir des chaînes d’approvisionnement et de valeur solides et de favoriser une industrialisation fondée sur les ressources locales. Parmi les autres pays africains associés à cette initiative figurent le Gabon, fournisseur de matières premières pour les véhicules électriques (nickel, manganèse), et la Zambie, qui produit du cuivre. Alors que le Maroc est déjà bien intégré dans les chaînes de valeur mondiales des industries automobile et aéronautique, il gagnerait à être mieux intégré dans les chaînes de valeur intra-africaines en procurant les pièces automobiles intermédiaires. Dans le cadre de la composante, on a aidé les pays à signer le protocole d’accord à l’échelle de l’Afrique, ce qui a permis aux pays d’unir leurs forces pour exploiter les connaissances, les compétences et les technologies dont ils ont besoin pour être compétitifs dans le secteur émergent de la fabrication non polluante de véhicules électriques.
- 18.135 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.24).

Tableau 18.24  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	À la suite du forum des entreprises tenu en République démocratique du Congo en 2021, les parties prenantes des pays d’Afrique centrale et d’autres régions d’Afrique signent le protocole d’accord visant à accroître la part de l’Afrique dans la production mondiale de valeur ajoutée pour les précurseurs de batteries et les véhicules électriques

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : stratégies de diversification économique : passage de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.136 Le travail effectué dans le cadre de la composante a aidé à doter le Cameroun de trois modèles et outils de planification macroéconomique et commerciale, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

- 18.137 Le travail effectué a par ailleurs contribué à un niveau élevé d'investissement dans le secteur non pétrolier au Cameroun, au Congo et en République démocratique du Congo, grâce à des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, 1 milliard de dollars ayant été mobilisés pour des projets en République démocratique du Congo, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.138 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.25).

Tableau 18.25  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par six des sept pays dans lesquels des activités sont menées dans le cadre de la composante	Élaboration finale et adoption par le Cameroun et le Congo de leur stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale	Mise en place en Afrique centrale d'un modèle macroéconomique et commercial visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique (3 modèles ou outils : le modèle d'aide aux décisions commerciales (TRADE-DSM), l'analyse des points chauds au moyen d'un système d'information géographique et l'outil intégré de planification et de communication de l'information au Cameroun).	Mise en place en Afrique centrale de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, de partenariats innovants, d'initiatives et d'outils en faveur de la diversification économique	Mise en place en Afrique centrale de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, de partenariats innovants, d'initiatives et d'outils en faveur de la diversification économique
Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad	Soumission par le Gabon et la Guinée équatoriale de demandes relatives à la création de centres d'innovation			Approbation, lancement ou mise en œuvre de 2 projets, initiatives ou outils susceptibles de recevoir le soutien des banques, avec le soutien de la CEA
Élaboration finale de stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale pour le Cameroun et le Tchad	Reconnaissance du label « Made in Central Africa » comme un outil majeur de politique industrielle permettant de maximiser les bénéfices de la Zone de libre-échange continentale au bénéfice des pays d'Afrique centrale			
Signature, par le Congo et le Gabon, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays		3 projets : Création d'une zone économique spéciale pour le bois à Bertoua (Cameroun), dans le cadre de la mise en place du triangle de croissance Kribi-Edea-Douala		
Renforcement des capacités de 463 opérateurs économiques et représentants des administrations publiques en ce qui concerne l'application de la procédure d'approbation des		Création d'une zone économique spéciale pour l'azote, le phosphore et le potassium à Pointe-Noire (Congo)		

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		Création d'une zone économique spéciale pour les batteries et les véhicules électriques en République démocratique du Congo		

**Résultat 2 : changements de politique favorisant la diversification économique à l'heure de reconstruire en mieux pour l'avenir, de se relever des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et de rendre opérationnelle la Zone de libre-échange continentale africaine**

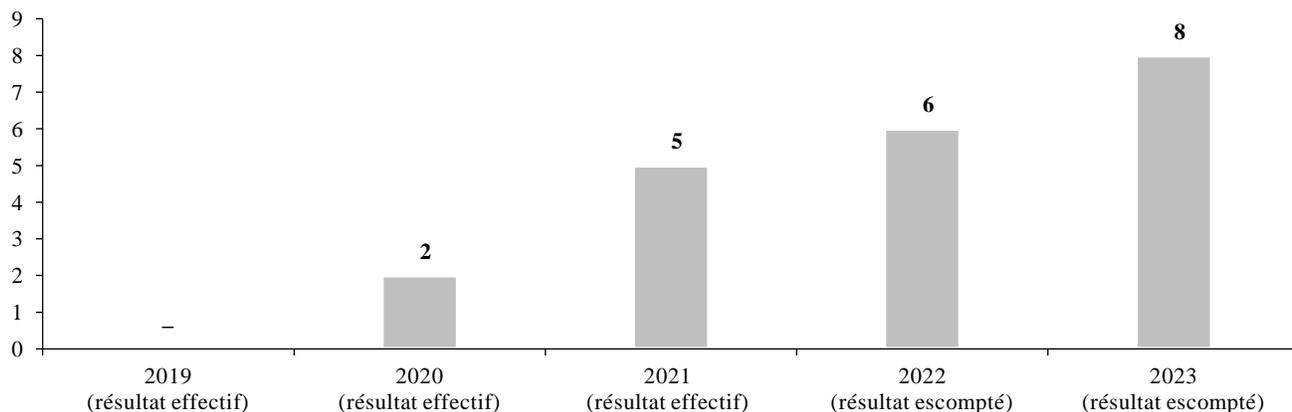
**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

18.139 Le travail effectué dans le cadre de la composante a favorisé une forte participation dans les processus de prise de décision, à savoir : au Cameroun, s'agissant des pôles de compétitivité liés à l'industrie du bois et au secteur pharmaceutique et pour la première priorité stratégique du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Cameroun (2022-2026) ; au Gabon, s'agissant de l'intégration de la comptabilisation du capital naturel dans la comptabilité nationale ; au Congo, dans le cadre d'un appel à un nouveau pacte social, ce qui a donné lieu à trois nouvelles décisions de politique générale visant à tirer parti de la diversification économique en Afrique centrale. Le nombre total de changements de politiques a ainsi été porté à cinq, ce qui a permis de faire mieux la cible fixée, à savoir quatre changements de politiques opérés en faveur de la diversification économique et du développement industriel.

18.140 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIX).

Figure 18.XIX

**Mesure des résultats : nombre de changements de politique opérés en faveur de la diversification économique et du développement industriel (résultat cumulé)**



### Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de mobiliser des modes de financement durables en intégrant le capital naturel dans la comptabilité nationale

#### Projet de plan-programme pour 2023

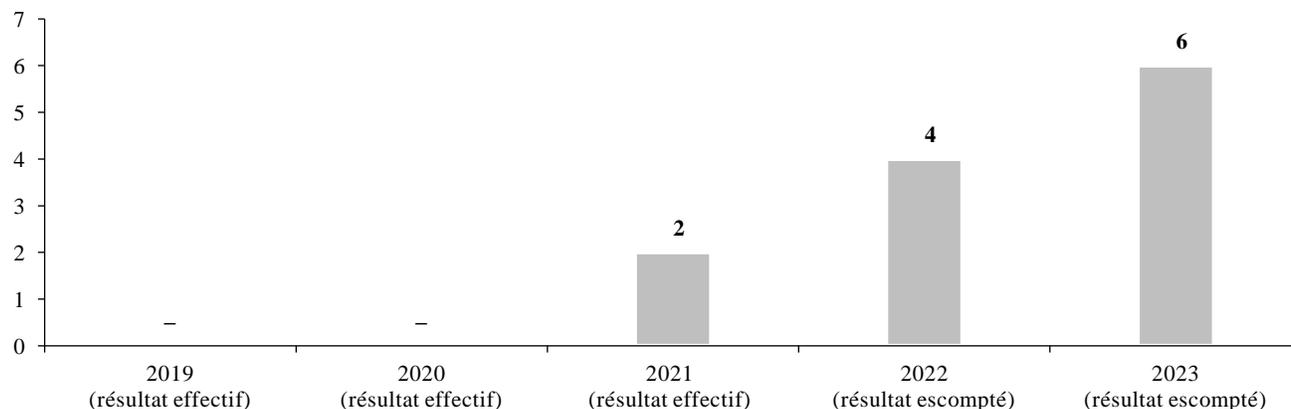
- 18.141 En 2021, dans le cadre de la composante, un projet pilote de renforcement de la comptabilisation du capital naturel a été lancé avec pour objectif d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et de mobiliser des modes de financements novateurs à l'appui de la diversification économique au Gabon. Une publication isolée sur le capital naturel et le changement de base de la richesse économique en Afrique centrale a été produite et un groupe spécial d'experts de la question s'est réuni afin de faire connaître les enseignements tirés à l'ensemble de la région de l'Afrique centrale. Cette activité est étendue à d'autres pays d'Afrique centrale dans le cadre du sous-programme, l'objectif étant d'intégrer la contribution du capital naturel dans les comptabilités nationales et de changer la base du PIB. Les comptabilités nationales dont la base a été changée serviront à mobiliser des ressources aux fins du développement, notamment par des modes de financement durable (comme les obligations vertes et les fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques). Il est prévu d'organiser, dans le cadre de la composante, des réunions de groupes d'experts pour les décideurs et le secteur privé et de s'associer avec le monde universitaire pour former les formateurs et ainsi disposer d'un nombre suffisant d'experts en la matière au niveau sous-régional.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.142 L'enseignement tiré est le suivant : le renforcement des partenariats entre entités des Nations Unies et au-delà, ainsi qu'avec les secteurs public et privé, aux fins de l'exécution des programmes, apportera d'énormes avantages aux États membres et aux communautés économiques régionales qui souhaitent mobiliser des modes de financement durables. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on consolidera le partenariat avec les institutions financières africaines pour établir des zones économiques spéciales et des pôles de compétitivité et favoriser une diversification économique durable au Cameroun, au Congo et en République démocratique du Congo. En outre, on établira des partenariats avec la Banque africaine d'import-export, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la BAD, et les activités seront étendues au Cameroun, au Congo, au Gabon et à la République démocratique du Congo.
- 18.143 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XX).

Figure 18.XX

#### Mesure des résultats : nombre de pays ayant appliqué des méthodes de comptabilisation du capital naturel changeant la base de leur comptabilité nationale (résultat cumulé)



## Produits

18.144 On trouvera dans le tableau 18.26 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.26

### Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale	8	8	8	8
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2. Rapport annuel sur les travaux du bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>36</b>
4. Atelier sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	12	12	–	12
5. Atelier sur la comptabilisation du capital naturel	–	–	12	12
6. Formation sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	12	12	12	–
7. Atelier sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	12	12	–	12
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
8. Profils de pays dans la série STEPS (transformation structurelle, emploi, production et société)	2	1	2	–
9. Étude de fond sur le thème de la session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale	1	1	1	1
10. État de la diversification économique en Afrique centrale	–	1	–	1
11. Création d'une coalition pour la comptabilisation du capital naturel en Afrique centrale : composantes et rôles et responsabilités des parties prenantes	1	1	–	–
12. Promotion d'une nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique centrale : définition du cadre et du plan d'action	–	–	–	–
13. Diversification économique en Afrique centrale : tirer parti des possibilités de consommation et de production durables et des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diversification économique	–	–	–	1

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
14. Accélération de la mise en œuvre effective des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine : accroître la durabilité et l'inclusion	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
15. Note d'orientation sur les questions émergentes en Afrique centrale	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs et concertations de haut niveau auprès d'États membres d'Afrique centrale sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et à la Zone de libre-échange continentale africaine.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures et supports de connaissance, points de presse, visites accordées aux médias, bulletins d'information et communiqués de presse sur les avancées en matière de diversification économique et de changement de direction dans la sous-région.				
<b>Plateformes numériques et contenu multimédia</b> : maintenance de sites Web, de plateformes numériques et de communautés de pratique sur la diversification économique, l'industrialisation et les objectifs de développement durable.				

### Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

#### Objectif

- 18.145 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

#### Stratégie

- 18.146 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante :
- on intensifiera l'aide apportée aux pays et aux communautés économiques régionales pour qu'ils exécutent efficacement leurs stratégies nationales et régionales concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, en leur fournissant des connaissances et des services de renforcement des capacités et en facilitant la concertation sur les politiques régionales entre le secteur privé, le secteur public, les organismes intergouvernementaux et les communautés économiques régionales s'agissant de la promotion des investissements, des sources novatrices de financement des petites et moyennes entreprises et de la rentabilité de la logistique commerciale ;
  - on réalisera des enquêtes et des études d'impact sur la Zone de libre-échange continentale, notamment l'indice commercial des pays de la Zone de libre-échange, afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Zone et de repérer les obstacles et les perspectives liés à la stagnation du commerce intrarégional, y compris l'intégration des mesures de relèvement postpandémie dans la planification du développement national ;
  - on facilitera la production de connaissances et les concertations sur les politiques et on fournira une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays et aux communautés économiques régionales afin qu'ils soient mieux préparés aux négociations et aux arrangements qui porteront sur les protocoles et les instruments relatifs à la Zone de libre-

échange qui n'ont pas encore été appliqués, y compris ceux sur les investissements, la concurrence, les droits de propriété, le commerce électronique et l'égalité des genres ;

- d) on promouvra le développement de chaînes de valeur régionales au moyen d'études, de concertations sur les politiques et d'une assistance technique en vue de la création et de la mise en place de marchés et de bourses de commerce et de zones économiques spéciales ;
- e) en collaboration avec les équipes chargées de l'exécution des sous-programmes 4, 5 et 8, on appliquera les données collectées au moyen d'outils analytiques ad hoc, de manière à évaluer le potentiel socioéconomique et environnemental des ressources relevant de l'économie bleue dans les États membres ;
- f) on organisera un forum sous-régional visant à mieux faire connaître certaines thématiques relevant du domaine de l'économie bleue, comme la menace que représentent l'insécurité maritime et ses effets sur les coûts du transport, de la logistique et du commerce et l'exploitation des voies navigables (lacs et rivières, notamment) de manière à améliorer la circulation des marchandises entre les pays, et on développera le potentiel de l'économie bleue pour diversifier les biens et les services et promouvoir la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment à cet égard les approches multisectorielles de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau douce, du tourisme, de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'accès des femmes aux ressources naturelles, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 5, 6, 13, 14 et 17 ;
- g) on donnera aux jeunes les moyens d'élaborer des projets porteurs et susceptibles de recevoir le soutien des banques dans le domaine de l'économie bleue ;
- h) on soutiendra la mise en œuvre de lignes directrices pour le tourisme urbain, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine pour le tourisme, et on formera les États membres et les communautés économiques régionales à la production de statistiques du tourisme de qualité dans la sous-région, en partenariat avec les équipes chargées de l'exécution des sous-programmes 4 et 9, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale ;
- i) on établira des comptes satellites du tourisme dans deux pays supplémentaires en 2023 et on organisera des réunions de consultation et de validation avec les organismes de promotion du tourisme et les communautés économiques régionales concernés au sujet du renforcement de la résilience du secteur du tourisme face aux chocs externes tels que la COVID-19, notamment grâce à des produits touristiques culturels et des perspectives d'emploi durable pour les femmes et les jeunes. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 5, 8, 11 et 12.

18.147 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services ;
- b) l'harmonisation des régimes d'investissement et des stratégies de promotion et amélioration des cadres réglementaires relatifs à l'investissement ;
- c) une meilleure intégration des politiques et stratégies liées à l'économie bleue dans les cadres de planification du développement national ;
- d) une intégration régionale plus poussée grâce à la gestion durable des ressources en eau transfrontalières et à l'amélioration de la connectivité des pays sans littoral ;
- e) la mise en place de méthodes normalisées de collecte de données et d'analyse dans la sous-région ;
- f) l'amélioration du potentiel de diversification et de la résilience économique face aux chocs extérieurs, en particulier s'agissant du secteur du tourisme, en vue de mettre sur pied les économies au lendemain de la COVID-19, grâce à l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

## Exécution du programme en 2021

### Adoption de plans nationaux de développement visant à faire face à la pandémie de COVID-19

- 18.148 L'apparition de la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020 a provoqué une situation d'urgence sanitaire et socioéconomique, or les plans nationaux de développement qui existaient à l'époque n'étaient pas capables d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les économies des pays. Dans le cadre de la composante, on a aidé les États membres à comprendre les effets de la COVID-19 sur leurs économies, grâce à des études d'impact de la pandémie. Dans les rapports d'étude d'impact, il était recommandé aux États membres d'envisager l'élaboration de nouveaux plans nationaux d'action et de relèvement qui prennent en compte les incidences socioéconomiques de la COVID-19 et créent les conditions du retour à la croissance, qui était indispensable. Ainsi, dans le cadre de la composante, on a concouru à l'élaboration du plan national de développement de Djibouti pour la période 2020-2024. En collaboration avec les équipes chargées de l'exécution d'autres sous-programmes, un appui a été apporté à Djibouti au moyen d'une analyse visant à évaluer son cadre macroéconomique, à étudier les possibilités d'élargir la marge de manœuvre budgétaire, qui avait subi le contrecoup de la COVID-19, et à déterminer les réformes politiques susceptibles d'améliorer les résultats des entreprises publiques et de renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales. En outre, on a aidé Djibouti à intégrer les contributions, par exemple l'inclusion par la diversification économique, la création d'emplois, la connectivité par l'intégration régionale et le développement institutionnel, dans l'évaluation du potentiel de l'économie bleue et dans le calcul du coût du plan.
- 18.149 Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.27).

Tableau 18.27

### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Renforcement des capacités nationales et de l'appui technique s'agissant de l'analyse du cadre macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et des réformes indiquées pour les entreprises publiques, l'objectif étant de donner une plus grande marge de manœuvre budgétaire, en particulier dans le contexte de la COVID-19, afin d'élargir les perspectives de financement du plan national de développement et de favoriser le relèvement et le développement durable	Djibouti a élaboré et adopté son plan national de développement pour 2020-2024, qui intègre des études d'impact d'importance stratégique liées à la pandémie

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : mise à profit d'une intégration régionale renforcée en Afrique

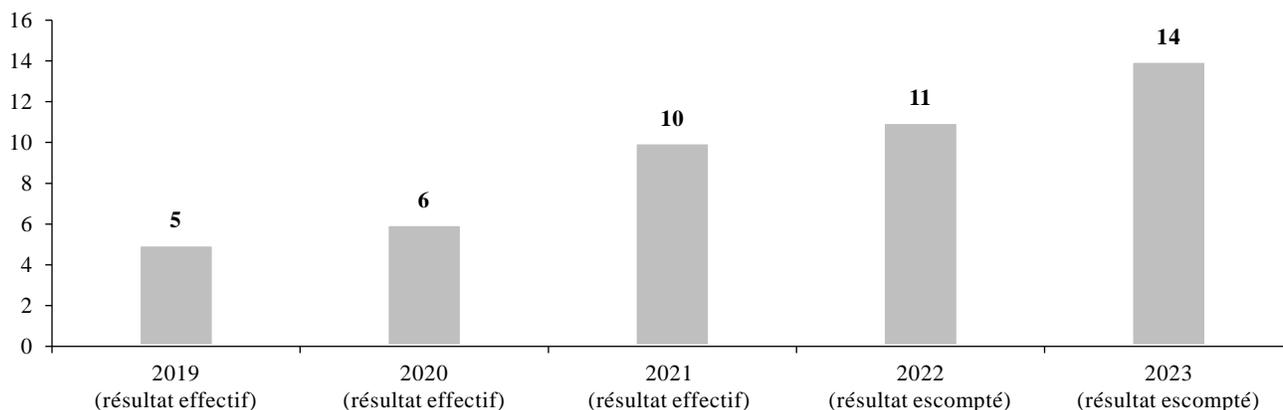
#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.150 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 10 pays (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir huit pays.

18.151 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXI).

Figure 18.XXI

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : renforcement de la capacité des États membres d'exploiter le potentiel de l'économie bleue, y compris le tourisme, au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

18.152 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'élaboration de 11 cadres et outils dans le domaine de l'économie bleue, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 13 cadres et outils mis au point par les États membres. La cible n'a pas été atteinte en raison des incidences négatives des restrictions imposées aux voyages en raison de la COVID-19, qui ont limité la possibilité de mener des interventions en personne et de renforcer les capacités dans les pays ciblés dans le cadre de la composante.

18.153 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.28).

Tableau 18.28

**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
4 concertations et dialogues sur les politiques ont été consacrés aux priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	9 cadres et outils relatifs à l'économie bleue ont été mis au point par les États membres  1 pays (Seychelles) a achevé un projet de comptes satellites du tourisme (en attente de l'approbation du Gouvernement)	11 cadres et outils relatifs à l'économie bleue ont été mis au point par les États membres  2 États membres [le Kenya et la République-Unie de Tanzanie (Zanzibar)] ont établi des comptes satellites du tourisme	Au moins 2 autres États membres mettent en œuvre des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue	3 autres États membres mettent en œuvre des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue

### Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de concevoir et de mettre en œuvre des cadres d'action relatifs au commerce, à l'économie bleue et au tourisme

#### Projet de plan-programme pour 2023

18.154 Le commerce, l'économie bleue et le tourisme sont des secteurs économiques qui ont suscité davantage d'attention et d'intérêt en 2021, en raison de leur potentiel et de leur rôle dans le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de la composante, on a appuyé la production de connaissances relatives au commerce, à l'économie bleue et au tourisme pour les États membres afin d'aider à définir des stratégies de diversification pouvant être adoptées pour renforcer le commerce et l'investissement.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

18.155 L'enseignement tiré est le suivant : il fallait fournir une assistance technique plus complète aux États membres et aux communautés économiques régionales afin d'appliquer les cadres et outils déjà mis au point pour créer davantage de perspectives économiques et ainsi atténuer les effets de la COVID-19. En réponse, on s'emploiera à aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre leurs stratégies commerciales nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine et à diversifier leurs activités dans le domaine de l'économie bleue en organisant des ateliers, des études d'accès au marché et des activités de renforcement des capacités à cet égard, et à assurer la production de connaissances et des concertations sur les politiques à l'intention des secteurs privé et public. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on renforcera la collaboration et les partenariats stratégiques avec les équipes de pays des Nations Unies et les groupes de réflexion externes sur les politiques et on abandonnera les dispositifs en personne pour des dispositifs en ligne, de sorte que l'approche envisagée permette un appui technique agile et durable. Par ailleurs, on aidera les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies et à appliquer les cadres et outils élaborés en 2021.

18.156 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.29).

Tableau 18.29

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	2 États membres disposent d'une capacité renforcée de concevoir des cadres d'action relatifs au commerce, à l'économie bleue et au tourisme	1 autre État membre dispose d'une capacité renforcée de concevoir des cadres d'action relatifs au commerce, à l'économie bleue ou au tourisme	2 autres États membres ont mis en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au commerce, à l'économie bleue ou au tourisme
			2 États membres ont mis en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au commerce, à l'économie bleue ou au tourisme	

## Produits

18.157 On trouvera dans le tableau 18.30 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.30

### Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
2. Réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est	8	8	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
3. Commerce des services et émergence de chaînes de valeur régionales	1	1	1	1
4. Perspectives offertes et difficultés posées par le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	–	1
5. Tourisme urbain et économie bleue en Afrique de l'Est	–	–	1	2
6. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>33</b>
7. Séminaires sur l'intégration régionale, le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	5	5	5	5
8. Ateliers sur le commerce, l'investissement, la concurrence, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	1	1
9. Ateliers sur les bourses de marchandises, l'approfondissement des chaînes de valeur régionales et le rôle des corridors commerciaux à l'appui de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	–	–	–	2
10. Atelier sur les politiques relatives à la concurrence et aux droits de propriété intellectuelle et les avancées réglementaires en Afrique de l'Est	–	–	–	3
11. Ateliers sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les perspectives qu'elle offre et les obstacles qu'elle pose pour les femmes et les jeunes en Afrique de l'Est	–	–	–	2
12. Ateliers sur les mécanismes de financement islamique et de financement durable	–	–	–	2
13. Ateliers sur l'accès au financement des investissements : technologie financière et rôle des cryptomonnaies pour l'investissement régional	–	–	–	3
14. Ateliers sur la cohésion sociale et les liens entre le développement et l'aide humanitaire	1	–	1	3

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
15. Atelier sur les perspectives offertes et les difficultés posées par le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	–	3
16. Ateliers sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politiques relatives à l'océan	2	2	1	4
17. Ateliers sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	1	4	1	4
18. Formation sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
19. Profil de la sous-région	1	1	1	1
20. Intégration régionale et mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	–	1	1
21. Cohésion sociale dans le contexte d'un régionalisme ouvert	–	1	–	–
22. Expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politiques relatives à l'océan	1	1	1	1
23. Comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	1	1	1	1
24. Stratégies d'amélioration du commerce des services et des investissements en Afrique de l'Est	–	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
25. Questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	3

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux 14 États membres de la sous-région sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la croissance inclusive et la transformation économique et sociale par la coordination interinstitutions.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : plaquettes trimestrielles, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes et vidéos d'information visant à atteindre les 14 pays de la sous-région.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : échanges trimestriels avec les médias nationaux et régionaux (articles de blogs et interviews destinés à 14 pays) ; notes d'information et communiqués de presse électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, y compris des informations actualisées sur la région, à l'intention des 14 pays de la sous-région.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : bulletins d'information mensuels en ligne sur la campagne d'information mondiale.

## Composante 5

### Activités sous-régionales en Afrique australe

#### Objectif

- 18.158 L'objectif auquel la composante contribue est d'approfondir l'intégration régionale et de renforcer les capacités afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous aux fins de la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe.

#### Stratégie

- 18.159 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante :

- a) on fournira un appui technique et des services consultatifs spécialisés à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au COMESA ainsi qu'aux États membres et à leurs secteurs privés pour leur donner davantage de moyens de favoriser l'industrialisation et l'intégration régionale qui profitent à tous par la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et de la politique industrielle du COMESA (2015-2030) et l'alignement des politiques nationales d'industrialisation sur ces documents, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, la BAD, les associations du secteur privé, les universités et les instituts de recherche ;
- b) on mènera des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques relatives à l'industrialisation qui profite à tous, l'intégration régionale et le commerce, le développement du secteur privé et la pauvreté et les inégalités, on fournira une assistance technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et on diffusera les meilleures pratiques en vigueur aux niveaux national et sous-régional en Afrique australe ;
- c) on élaborera et on diffusera des moyens d'intervention et des lignes directrices pour favoriser l'industrialisation, y compris la création de valeur ajoutée, la production industrielle et le développement de chaînes de valeur, aux niveaux national et sous-régional en Afrique australe, le but étant de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 ;
- d) on aidera la SADC à mettre en œuvre la nouvelle stratégie pour l'avenir de l'Afrique australe (Vision 2050), ainsi que son plan stratégique décennal et son plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2020-2030, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 9, 1 et 10 ;
- e) on collaborera avec des entités et des partenaires sous-régionaux, tels que les conseils des opérateurs économiques de la SADC et du COMESA, afin d'inciter le secteur privé, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises, à tirer parti du passage au numérique, de la science, de la technologie et de l'innovation pour faciliter le développement des entreprises et améliorer la productivité et la compétitivité ;
- f) on contribuera à la création de structures et d'outils de soutien institutionnel et d'apprentissage afin d'aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à s'appuyer sur des stratégies novatrices pour favoriser leur compétitivité et assurer la croissance du secteur privé dans la sous-région ;
- g) on continuera de fournir aux communautés économiques régionales et aux États membres un appui technique à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant dans les pays les consultations et les activités visant à mieux faire connaître la Zone de libre-échange et à promouvoir la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration et l'exécution de stratégies nationales d'application de l'Accord, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1 et 10 ;
- h) on renforcera les capacités des États membres et du secteur privé de faire face aux incidences de la COVID-19 en déployant des initiatives visant à accompagner le relèvement après la pandémie et le redémarrage des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à renforcer leur résilience face aux chocs futurs.

18.160 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la SADC pour l'industrialisation et de la politique industrielle du COMESA, l'objectif étant de renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises par la mise en commun et l'échange d'informations numériques entre les entrepreneurs, les organismes d'appui au commerce et aux entreprises et les décideurs politiques ;

- b) le développement de pôles de compétitivité et de zones économiques spéciales transfrontalières dans certains États membres, tels que le parc industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe ;
- c) la création d'un cadre d'orientation harmonisé et porteur aux niveaux sous-régional et national à l'appui d'une croissance auto-entretenu et équilibrée, de la diversification du secteur manufacturier et de l'amélioration de la compétitivité industrielle grâce à des chaînes de valeur régionales matures pour les produits de base ;
- d) le renforcement de la résilience et de la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises par la mise à profit de la science et de la technologie et grâce à des stratégies novatrices permettant de faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 et de futurs chocs externes ;
- e) l'accroissement du commerce intrarégional de biens et de services, notamment par le renforcement de l'intégration régionale et du commerce intrarégional en Afrique australe.

## Exécution du programme en 2021

### Renforcement des capacités numériques des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en Afrique australe

- 18.161 Les technologies numériques peuvent permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises d'Afrique australe d'étendre leurs marchés nationaux, régionaux et internationaux, facilitant ainsi la croissance économique et la création d'emplois, et de les aider à faire face aux effets de la COVID-19 et de chocs analogues. Pour renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, on a conçu et déployé dans le cadre de la composante une plateforme numérique de technologie et d'innovation destinée aux entreprises de ce type opérant en Afrique australe. Ce projet a été réalisé en partenariat avec le Conseil des opérateurs économiques de la SADC, confédération sous-régionale du secteur privé représentant les grandes associations professionnelles nationales et régionales des 16 États membres de la SADC. La plateforme étaye la création d'un réseau régional et d'une communauté de technologie et d'innovation pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, les entrepreneurs, les professionnels et les décideurs politiques. Elle renforcera l'apprentissage de la technologie et de l'innovation, facilitera l'adoption de technologies qui accroissent l'agilité et la productivité et améliorera la résilience et la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pendant et après la pandémie, facilitant ainsi les travaux en faveur d'une industrialisation qui profite à tous. La plateforme deviendra pleinement fonctionnelle et opérationnelle en 2023 et sera reliée à d'autres plateformes nationales d'innovation et de commerce qui seront établies entre 2022 et 2023 dans le cadre de la treizième tranche de projets du Compte de l'ONU pour le développement, ciblant six pays bénéficiaires. En outre, dans le cadre de la composante, un programme de formation en ligne sur la technologie et l'innovation a été organisé à l'intention des entreprises africaines, suivi d'un webinaire sur le rôle de la technologie et de l'innovation pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique australe. Ces activités ont permis aux participantes et participants d'acquérir des connaissances sur l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour faire face aux incidences de la COVID-19 et améliorer la compétitivité et la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises face aux chocs futurs.
- 18.162 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.31).

Tableau 18.31  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	Les microentreprises et petites et moyennes entreprises d’Afrique australe ont accès à une plateforme numérique de technologie et d’innovation

### Résultats escomptés pour 2023

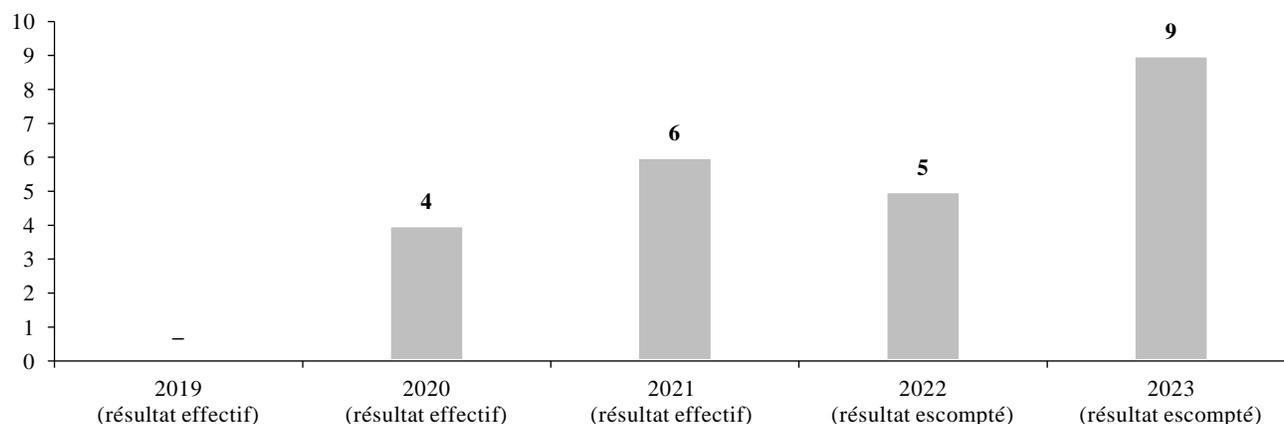
#### Résultat 1 : des politiques à l’action : approfondir l’industrialisation en Afrique australe

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.163 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que deux États membres supplémentaires, le Malawi et le Zimbabwe, élaborent leurs plans d’action nationaux chiffrés sur l’harmonisation des politiques industrielles et alignent leurs cadres d’industrialisation nationaux sur la stratégie et le plan d’action de la SADC pour l’industrialisation avec l’appui de la CEA, portant de quatre à six le nombre total de pays d’Afrique australe ayant élaboré des plans d’action ou aligné la stratégie d’industrialisation et le plan d’action de la SADC dans leur cadre national, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 18.164 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXII).

Figure 18.XXII

Mesure des résultats : nombre d’États d’Afrique australe ayant intégré les éléments clés de la stratégie et de la feuille de route pour l’industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales (résultat cumulé)



#### Résultat 2 : développement du secteur privé à l’appui d’une industrialisation qui profite à tous en Afrique australe

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

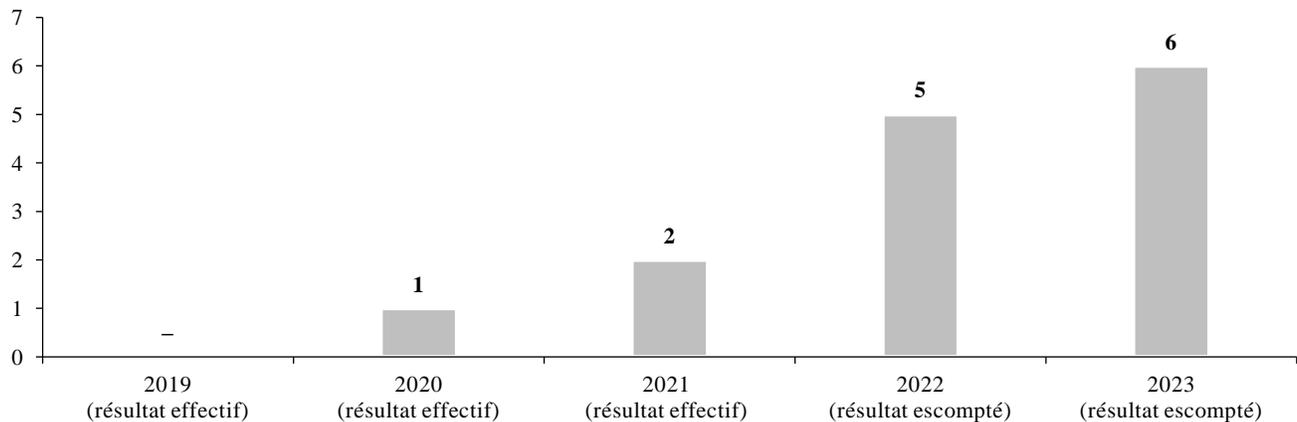
- 18.165 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce qu’un État membre supplémentaire, l’Eswatini, élabore son modèle de financement national pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises et un plan d’action national pour guider la mise en œuvre, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir trois États membres supplémentaires ayant élaboré

des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation et un commerce qui profitent à tous. La cible n'a pas été atteinte, en particulier pour les États membres où la pénétration d'Internet et la desserte numérique sont faibles, du fait des restrictions imposées aux voyages à cause de la COVID-19, qui ont limité la capacité de la composante d'organiser des activités de développement des capacités en présentiel. Compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante, de sorte que l'accent soit davantage mis sur l'intégration en Afrique australe.

18.166 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIII).

Figure 18.XXIII

**Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : accélération du commerce intrarégional en Afrique australe grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine**

**Projet de plan-programme pour 2023**

18.167 Le commerce intrarégional est essentiel pour approfondir l'intégration régionale et réaliser le développement durable en Afrique australe. La mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine vient étayer les efforts déployés aux niveaux national et régional pour intégrer les marchés régionaux et les chaînes de valeur régionales, facilitant ainsi les avancées en matière de développement. Dans le cadre de la composante, on a aidé les États membres de la sous-région à ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre. En 2021, tous les pays bénéficiaires, à l'exception du Botswana et du Mozambique, avaient ratifié l'Accord. De leur côté, le Malawi, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe avaient achevé et validé leurs stratégies nationales de mise en œuvre.

*Enseignements tirés et changements prévus*

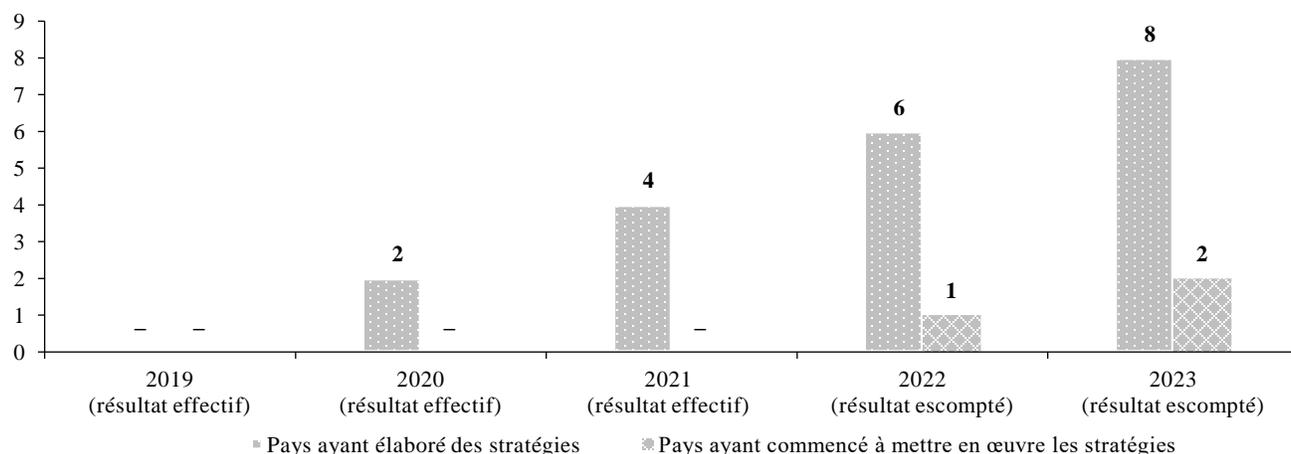
18.168 L'enseignement tiré est le suivant : des consultations adaptées avec les gouvernements et toutes les parties prenantes concernées, y compris les communautés économiques régionales et le secteur privé, sont essentielles pour formuler et mettre en œuvre des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine. Une perspective d'intégration régionale permettra d'ouvrir le champ du développement en favorisant une mise en œuvre coordonnée et intégrée et la mise en place de chaînes de valeur régionales intégrant des dimensions sociales et environnementales. Compte tenu de cet enseignement, la composante mènera de nouvelles consultations avec les parties prenantes nationales concernées, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises, et les communautés

économiques régionales, pour renforcer l'adhésion aux stratégies et assurer leur viabilité. En outre, on multipliera les interventions liées à l'élaboration de stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en tirant parti des expériences de la SADC, du COMESA et des accords de libre-échange tripartites (SADC-COMESA-Communauté d'Afrique de l'Est).

18.169 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIV).

Figure 18.XXIV

**Mesure des résultats : nombre de pays d'Afrique australe ayant élaboré et commencé à mettre en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulatif)**



**Produits**

18.170 On trouvera dans le tableau 18.32 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.32

**Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	4	4	4
1. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe	1	1	1	1
3. Rapport sur les principales évolutions et perspectives économiques et sociales en vue de l'intégration régionale en Afrique australe	–	1	1	1
4. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre en Afrique australe	–	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
5. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe	8	8	8	8

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
6. Industrialisation et intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
7. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation et de l'intégration régionale qui profitent à tous	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
8. Activité de formation sur l'industrialisation et l'intégration régionale en Afrique australe	3	3	2	2
9. Atelier sur le développement économique et social en Afrique australe	2	2	2	2
10. Activité de formation sur l'industrialisation et l'intégration régionale qui profitent à tous	–	–	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
11. Industrialisation et intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
12. Industrialisation en Afrique australe	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Industrialisation et transformation économique en Afrique australe	1	1	1	1
14. Développement économique et social	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de services consultatifs et transmission de connaissances techniques à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales sur l'industrialisation et l'intégration régionale qui profitent à tous et la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine, et fourniture de services de consultation et de conseil pour les travaux menés par 11 équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) relevant de la compétence de la composante (Bureau sous-régional en Afrique australe).				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : base de données sur les statistiques économiques et sociales.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations et bulletins d'information électroniques trimestriels sur l'industrialisation et l'intégration régionale qui profitent à tous.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : informations en ligne, contenus pour les comptes de médias sociaux et communautés de pratique.				

### Sous-programme 8 Développement économique et planification

#### Objectif

- 18.171 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays d'Afrique et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

#### Stratégie

- 18.172 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on entreprendra les actions suivantes dans le cadre du sous-programme :

- a) continuer d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne en s'appuyant sur des contenus étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme afin de faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie, grâce à des contenus actualisés sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales ;
- b) continuer d'encourager l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre planificateurs du développement africains dans le cadre d'une communauté de pratique, et d'offrir un large accès à son fonds de connaissances numérisées sur l'évolution de la planification du développement en Afrique ainsi qu'à ses notes d'orientation et études ;
- c) en coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les autres sous-programmes et composantes et les partenaires externes, renforcer la capacité des pays de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en utilisant l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports élaboré par la CEA, aidant ainsi les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les objectifs 1, 5, 8 et 17 ;
- d) favoriser la création de connaissances, les échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de travaux de recherche, de programmes de bourses, de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques ;
- e) continuer de mettre l'accent sur l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques utiles, en sélectionnant à cet effet des cours intégrant des thèmes liés à l'égalité des genres et à la jeunesse, comme l'esprit d'entreprise, l'emploi, une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'innovation et la transformation numérique, aidant ainsi les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 7 et 8 ;
- f) à la lumière de l'incidence de la pandémie sur les processus de planification des pays, prendre en compte la question de la gestion des risques dans les programmes de renforcement des capacités et de recherche.

18.173 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les responsables des plans de développement sont mieux informés et mieux équipés pour mettre en place des processus de planification du développement qui soient transversaux et adaptables à la situation liée à la COVID-19, en appui à la transformation structurelle ;
- b) le renforcement de la capacité des responsables de la planification et des décideurs politiques à prendre en compte de façon systématique la crise sanitaire et les risques dans la gestion des politiques et la planification du développement, ce qui rend les économies plus inclusives et plus résilientes aux chocs ;
- c) les responsables et autres parties prenantes sont capables de formuler, de gérer et d'influencer plus efficacement les politiques publiques ;
- d) les États membres adoptent des méthodes plus inclusives de formulation des politiques de développement.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration de politiques macroéconomiques et socioéconomiques pour la lutte contre la COVID-19 et le relèvement après la pandémie**

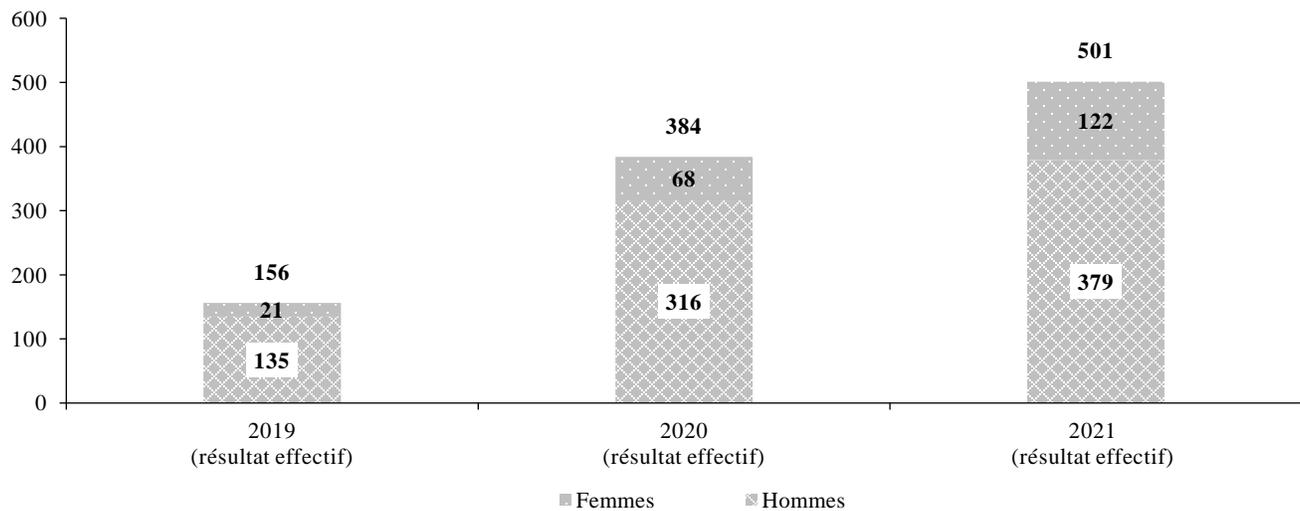
18.174 La pandémie a eu de graves répercussions sur le développement économique des États membres : elle a réduit leur PIB et augmenté les taux d'intérêt. Cette situation a contribué au surendettement aggravé par le ralentissement des échanges commerciaux, la volatilité des prix des produits de base

et l'incertitude macroéconomique. Pour remédier à cette situation socioéconomique, on a renforcé dans le cadre du sous-programme les capacités de 501 fonctionnaires et décideurs (dont 122 femmes) sur les questions relatives au cadre macroéconomique. Dans ce contexte, 8 cours, 3 webinaires et 1 session de communauté de pratique (avec la participation de 15 pays) ont été organisés sur la manière d'atténuer les effets de la pandémie et de stimuler la croissance économique des États membres. La formation a porté sur des sujets tels que le cadre macroéconomique pour une économie verte inclusive durant la nouvelle vague de la COVID-19. En collaboration avec l'Open Society Initiative For West Africa, le sous-programme a permis de collecter des informations sur la réponse économique des États membres en produisant cinq études de cas sur l'administration de la dette et les politiques budgétaires, l'accent étant mis sur la situation macroéconomique au lendemain de la première vague de la pandémie. Grâce aux programmes de formation lancés par l'Institut africain de développement économique et de planification en 2021, 75 % des agents publics ont déclaré, avec des preuves concrètes, qu'ils avaient utilisé les connaissances, les compétences et les outils qu'ils avaient acquis pour influencer positivement la politique socioéconomique dans leurs pays respectifs. Enfin, une initiative spéciale intitulée « Réseau des jeunes économistes », qui regroupe 744 étudiants en master ou en doctorat dans 70 universités de 27 pays, a été lancée.

18.175 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXV).

Figure 18.XXV

**Mesure des résultats : renforcement des capacités des bénéficiaires en matière d'analyse, de modélisation et de planification des politiques macroéconomiques (résultat cumulé)**



**Résultats escomptés pour 2023**

**Résultat 1 : amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement**

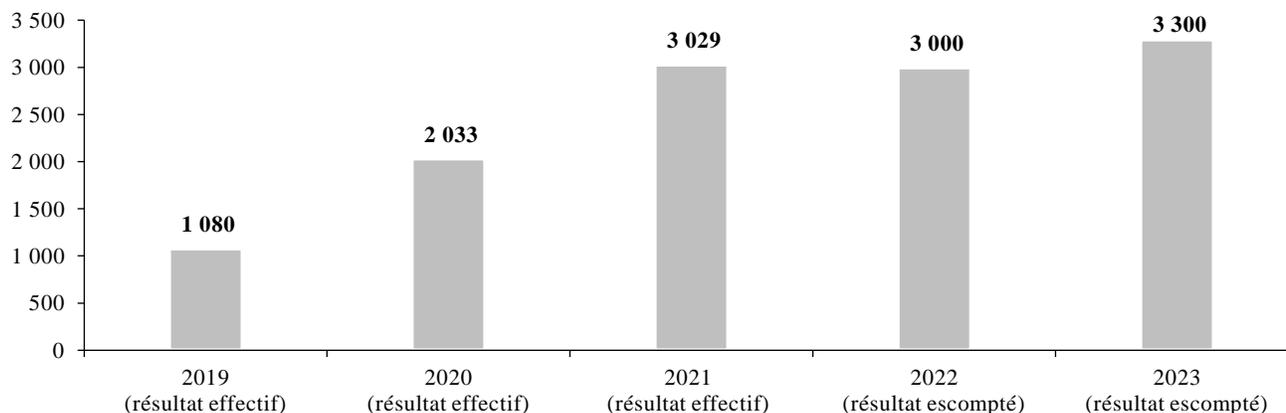
**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

18.176 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer les capacités de 441 experts en matière de formulation de politiques publiques grâce à des activités de recherche analytique et à l'organisation de 40 programmes de formation en ligne qui ont permis de renforcer les capacités de 3 029 fonctionnaires (dont 946 femmes), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3 000 apprenants (dont 800 femmes).

18.177 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVI).

Figure 18.XXVI

**Mesure des résultats : nombre de personnes ayant acquis des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation de l’Institut africain de développement économique et de planification (résultats annuels)**



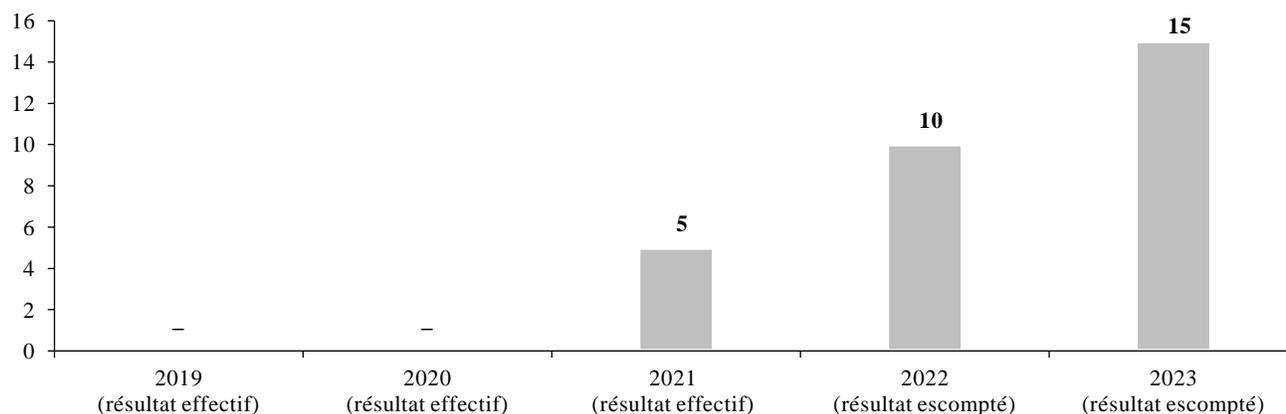
**Résultat 2 : renforcement des capacités des responsables de la planification et des décideurs en vue de parvenir à des économies plus inclusives et résilientes**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.178 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’élaboration de cinq politiques nationales par des États membres en vue de bâtir des économies plus inclusives et résilientes (au Botswana, au Burkina Faso, aux Comores, à Madagascar et en République centrafricaine), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 18.179 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVII).

Figure 18.XXVII

**Mesure des résultats : nombre de politiques élaborées par les États membres en vue de bâtir des économies plus inclusives et résilientes (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : renforcement des capacités des États membres en matière de gestion des risques dans la planification et l’élaboration des politiques**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 18.180 L’urgence causée par la pandémie a mis en évidence les failles et les lacunes dans la conception de la gestion des politiques et la planification du développement. Les interventions d’urgence dans le

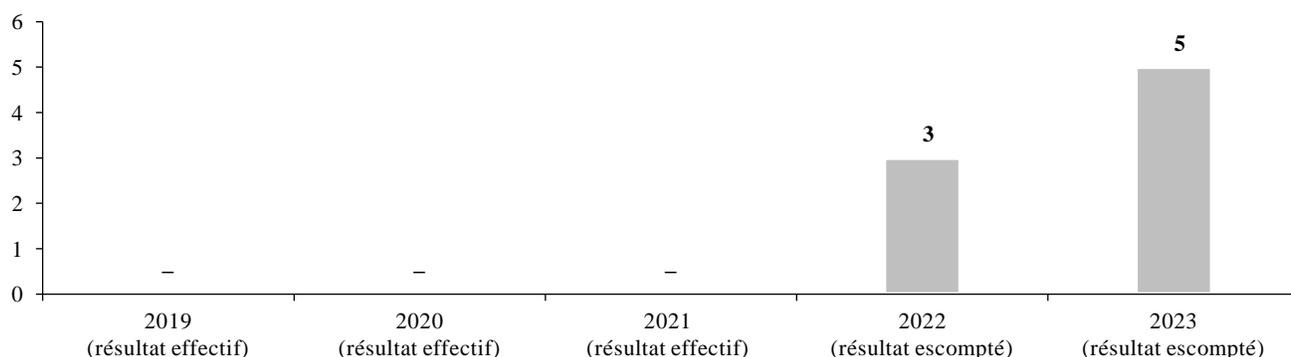
monde entier ont entraîné des changements radicaux dans les trajectoires de développement locales et mondiales sur une période très courte. Cependant, la manière dont ces changements prendront forme à l'avenir dépend de forces historiques et socioéconomiques sous-jacentes. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre des décisions d'investissement fondées sur une analyse des risques qui contribue à la prise de décisions appropriées et de tenir compte des effets de l'incertitude concernant la planification du développement et les objectifs stratégiques. Par conséquent, on a décidé dans le cadre du sous-programme d'intégrer la gestion des risques dans les activités de formation et de recherche afin de fournir aux planificateurs des approches innovantes pour la conception et l'intégration de cadres durables de gestion des risques dans la planification et l'élaboration des politiques. Ces activités permettront de renforcer les capacités des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des processus améliorés pour comprendre les risques et limiter les effets que les phénomènes à risque tels que les menaces sanitaires mondiales et les catastrophes climatiques peuvent avoir sur les résultats. Elles serviront de moteurs à l'intégration de la résilience aux risques dans la planification des politiques stratégiques ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de programmes de réduction des risques essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.181 L'enseignement tiré est le suivant : les performances économiques des pays ont considérablement subi les effets de la pandémie. La pandémie a mis en évidence l'urgence de prendre en compte les risques dans la planification du développement et de créer un environnement propice à leur intégration. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera en 2023, en consultation avec les États membres, à concevoir et à exécuter des programmes de formation et de recherche dans les domaines de la gestion des risques et de l'intégration des risques dans les processus de planification du développement. Ces activités permettront d'améliorer et de développer les connaissances et les compétences pratiques des fonctionnaires afin de réduire les lacunes dans la compréhension de l'analyse des risques, d'explorer les incitations et les goulets d'étranglement relatifs à l'intégration, d'analyser l'ensemble des risques sociétaux, géopolitiques et environnementaux et des répercussions technologiques des sur la situation macroéconomique des pays, et de rendre opérationnels les risques dans les cadres de planification du développement nouveaux ou existants. Elles permettront également faciliter la mise en œuvre de procédures visant à réduire la vulnérabilité, en considérant les programmes de réduction des risques comme faisant partie intégrante des processus de planification du développement national plutôt que d'être négligés au profit d'autres questions.
- 18.182 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVIII).

Figure 18.XXVIII

#### **Mesure des résultats : politiques de gestion intégrée des risques élaborées par les États membres (résultat cumulé)**



## Produits

18.183 On trouvera dans le tableau 18.33 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.33

### Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d'experts de la CEA	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
2. Réunions officielles du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	1	2	2
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	1	2	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
4. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	1	2	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>60</b>	<b>43</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
6. Projets visant à élaborer et à proposer un portefeuille de programmes de formation (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif d'améliorer les compétences des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	55	41	50	50
7. Projets visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
8. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de politiques sur la planification du développement et la gestion économique	4	1	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
9. Séminaires axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	10	10	12	12

## Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
10. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des États membres en matière de renforcement des capacités	6	6	8	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
11. Publications sur la gestion économique et la planification du développement	2	1	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>27</b>
12. Sur la gestion économique et la planification du développement	35	27	24	12
13. Sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance téléchargés dans des banques de données réservées	10	14	10	15

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de consultation fournis à cinq États membres et à trois communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités ; des visites sur le terrain permettront d'évaluer les effets des formations théoriques dispensées dans des domaines comme l'industrialisation, les transports et les infrastructures, l'agriculture, l'exploitation minière et la gestion des ressources naturelles et le tourisme, en collaboration avec les sous-programmes et les organismes des Nations Unies concernés.

**Bases de données et supports numériques** : deux communautés de pratique de responsables africains des plans de développement.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : concertations de haut niveau sur les politiques avec des décideurs, le secteur privé et des spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis en particulier sur les questions liées au Programme 2030.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : dossier d'information à l'intention de l'Institut africain de développement économique et de planification comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.

**Services de bibliothèque** : ouvrages, périodiques et autres documents sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.

## Sous-programme 9 Pauvreté, inégalités et politique sociale

### Objectif

- 18.184 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités grâce à l'amélioration des politiques et des stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

### Stratégie

- 18.185 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on entreprendra les actions suivantes dans le cadre du sous-programme :
- développer des connaissances analytiques et fournir une assistance technique pour améliorer les capacités des États membres en matière de conception de politiques et de stratégies nationales pour l'élimination de l'extrême pauvreté, la protection des personnes économiquement vulnérables et la réduction des inégalités, l'accent étant mis sur la santé, la protection sociale, les populations, le développement et les migrations ;

- b) apporter aux États membres une assistance technique, organiser un dialogue régional et faire connaître les stratégies qui favorisent l'inclusion et le développement équitable en Afrique ;
- c) développer des connaissances analytiques et apporter une assistance technique aux États membres dans la mise en œuvre et l'évaluation du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 et du Nouveau Programme pour les villes ;
- d) développer les connaissances des États membres, apporter une assistance technique et faciliter au niveau régional la formation et la concertation au sujet des politiques en ce qui concerne la création d'emplois en milieu urbain, l'élaboration de stratégies urbaines, de cadres d'investissement et de stratégies de résilience économique, aidant ainsi les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.
- e) apporter une assistance technique pour mesurer et suivre les dynamiques d'urbanisation en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, ONU-Habitat, la Banque africaine de développement et l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique.

18.186 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) il y aura de meilleures possibilités d'action, fondées sur des données probantes, pour l'éradication de la pauvreté, la protection des personnes économiquement vulnérables et la réduction des inégalités ;
- b) les États membres prendront des mesures plus efficaces visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités, et à s'attaquer aux questions liées aux migrations, à la population et au développement ;
- c) une plus grande priorité sera accordée à la création d'emplois urbains productifs dans le cadre de la planification du développement au niveau national, l'objectif étant d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités ;
- d) les États membres seront mieux à même de mesurer et de suivre l'évolution de l'urbanisation ;
- e) les pays d'Afrique connaîtront une reprise économique et financière et seront plus résilients.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Renforcer les capacités nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sociales ciblées visant à faire face à la COVID-19**

18.187 La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs en Afrique, ralentissant la croissance économique, perturbant les entreprises et l'emploi, et faisant basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté, annulant ainsi plus d'une vingtaine d'années de progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté. Dans le cadre du sous-programme, on a analysé les caractéristiques des vulnérabilités révélées par la COVID-19 et élaboré des outils d'analyse et de diagnostic permettant aux États membres d'apporter des réponses, en assurant le redressement et en renforçant la résilience. Ces outils ont été appliqués dans les processus de formulation des politiques de cinq États membres.

18.188 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.34).

Tableau 18.34  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	5 États membres (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria et Tchad) ont élaboré des politiques sociales inclusives et sont mieux à même d’élaborer de telles politiques grâce aux outils permettant de dialoguer avec les décideurs nationaux ayant été mis au point

### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : adoption de cadres urbains pour la création d’emplois urbains en Afrique

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 18.189 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’élaboration d’une stratégie urbaine et d’un cadre d’investissement pour la planification du développement national, à l’intégration des priorités en matière d’emplois urbains dans les plans de développement et les plans industriels nationaux, et à l’élaboration de stratégies urbaines de relèvement économique et de résilience dans sept États membres [Cameroun (Yaoundé), Djibouti, Éthiopie, Ghana (Accra), Ouganda, Tchad et Zimbabwe (Harare)], ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir la formulation de stratégies urbaines et de cadres d’investissement pour la planification du développement national.
- 18.190 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.35).

Tableau 18.35  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les pays adoptent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation	6 gouvernements nationaux ou locaux sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies urbaines ainsi que d’en assurer le suivi aux fins de la planification du développement national et de la réalisation des objectifs de développement durable	Une stratégie urbaine et un cadre d’investissement sont élaborés dans 7 États membres, et sont intégrés dans la planification du développement dans ces pays aux niveaux national et local	5 États membres sont mieux à même de concevoir des stratégies pour la création accélérée d’emplois urbains dans le cadre de la planification du développement national	4 autres États membres ont de meilleures connaissances et des capacités renforcées en matière de conception de stratégies visant à tirer parti du potentiel économique et financier de l’urbanisation pour la création d’emplois

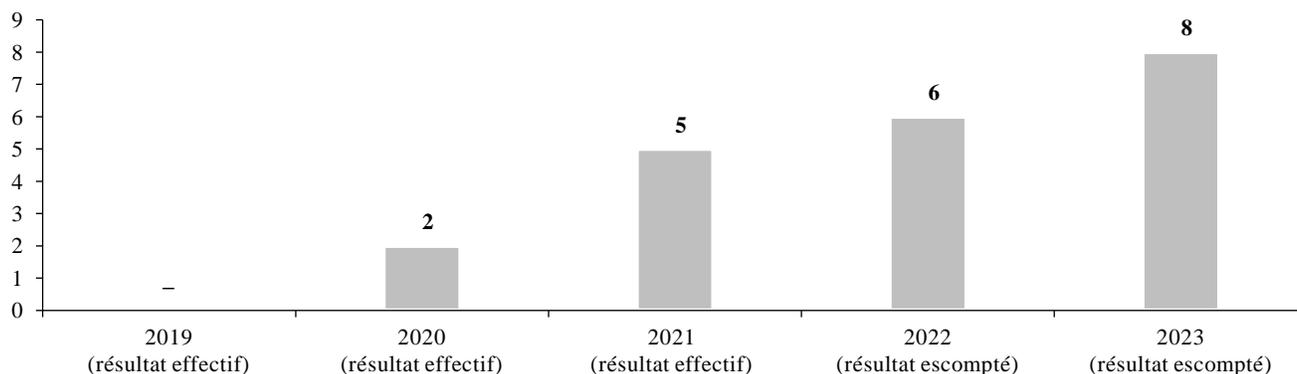
**Résultat 2 : renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques inclusives**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 18.191 Le sous-programme a contribué à améliorer les connaissances et les compétences de cinq États membres qui utilisent des outils pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir quatre États.
- 18.192 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIX).

Figure 18.XXIX

**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui utilisent des outils pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (résultat cumulé)**



**Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres à tirer parti des initiatives continentales de promotion des politiques relatives à la jeunesse**

**Projet de plan-programme pour 2023**

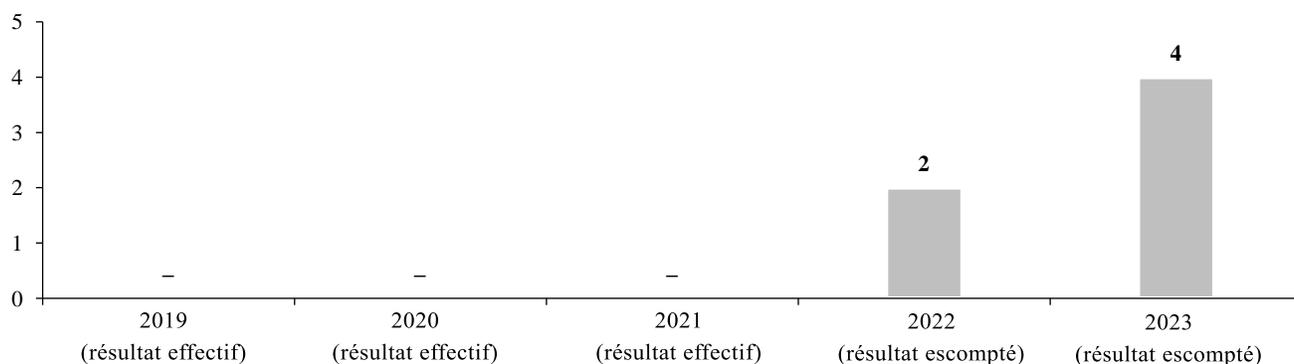
- 18.193 Les vulnérabilités mises en évidence par COVID-19 ont été particulièrement graves pour les jeunes sans protection sociale et qui occupent un emploi informel. Le sous-programme s'est appuyé sur son travail analytique sur les politiques relatives à la jeunesse et l'emploi des jeunes, en mettant l'accent sur l'accélération de la création d'emplois productifs et en tirant parti des initiatives continentales telles que la Zone de libre-échange continentale africaine.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 18.194 L'enseignement tiré est le suivant : on a dû augmenter la capacité interne dans le domaine thématique de la jeunesse et des politiques relatives à la jeunesse et l'aligner sur le besoin des États membres de nouvelles mesures qui soient analytiques et innovantes pour relever le défi persistant et croissant de l'emploi des jeunes en Afrique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on élaborera des programmes exclusivement consacrés aux jeunes, notamment sur les aspects de la protection sociale, du développement des compétences et des possibilités de création d'emploi. Le travail analytique sera approfondi en tirant parti des initiatives continentales visant à améliorer les politiques de création d'emplois et les politiques sociales inclusives grâce à la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents, en contribuant à la production d'outils de diagnostic des politiques et en renforçant les capacités des décideurs des États membres.
- 18.195 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXX).

Figure 18.XXX

Mesure des résultats : nombre de pays qui sont mieux à même de concevoir des politiques relatives à la jeunesse qui s'appuient sur des initiatives continentales (résultat cumulé)



## Produits

18.196 On trouvera dans le tableau 18.36 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.36

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>4</b>
2. Réunions du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	4	4	–	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
3. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	1	2	2	1
4. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	1	1	2	1
5. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
6. Ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres	6	6	4	4
7. Atelier sur la paix et la sécurité en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	–	–	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
8. Ateliers sur les politiques sociales et les dialogues politiques à l'intention des décideurs nationaux dans certains pays	6	6	8	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
9. Rapport sur le développement social en Afrique	1	1	–	1
10. Publication sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	1	1	1
11. Publication sur les stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	1	1	1	–
12. Publication sur l'indice de sécurité humaine en Afrique (données qualitatives et quantitatives)	–	–	–	1
13. Publication sur les migrations internationales en Afrique	–	–	1	–
14. Rapport sur les migrations en Afrique	1	1	–	1
15. Rapport régional sur le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	–	–	1	1
16. Rapport régional sur la Conférence internationale sur la population et le développement	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
17. Note d'orientation pour un meilleur suivi de l'évolution de l'urbanisation	–	–	1	1
18. Note d'orientation sur l'urbanisation à l'intention des décideurs africains	1	1	1	–
19. Note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	–	–	–	1
20. Note d'orientation sur la pauvreté et les inégalités	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : diffusion, auprès des décideurs de certains États membres, de supports de connaissance et de données et de statistiques améliorées à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits ; conseils visant à améliorer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et les échanges sur les politiques aux niveaux national et régional ; dialogue stratégique de haut niveau sur l'indice de sécurité humaine en Afrique.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme ; manifestations spéciales à l'occasion de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateforme numérique et visualisation sur les examens locaux volontaires, la pauvreté et la vulnérabilité, l'emploi des jeunes et l'indice de sécurité humaine en Afrique, entre autres choses.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

18.197 On trouvera dans les tableaux 18.37 à 18.39 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 18.37

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	46 880,4	50 961,7	–	–	(142,3)	(142,3)	(0,3)	50 819,4
Autres dépenses de personnel	2 927,4	4 522,4	–	–	14,6	14,6	0,3	4 537,0
Émoluments des non-fonctionnaires	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	–	20,7	–	–	–	–	–	20,7
Consultants	3 849,4	1 097,8	–	–	(5,5)	(5,5)	(0,5)	1 092,3
Experts	746,2	2 207,2	–	–	47,2	47,2	2,1	2 254,4
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	911,0	1 180,2	–	–	–	–	–	1 180,2
Services contractuels	6 534,9	6 556,3	–	–	169,7	169,7	2,6	6 726,0
Frais généraux de fonctionnement	5 670,0	6 164,6	–	–	104,1	104,1	1,7	6 268,7
Fournitures et accessoires	666,8	1 379,5	–	–	(91,1)	(91,1)	(6,6)	1 288,4
Mobilier et matériel	2 930,2	2 653,8	–	–	(124,9)	(124,9)	(4,7)	2 528,9
Aménagement des locaux	250,3	101,8	–	–	(42,9)	(42,9)	(42,1)	58,9
Subventions et contributions	1 281,1	570,0	–	–	(71,2)	(71,2)	(12,5)	498,8
Autres changements	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>72 647,8</b>	<b>77 416,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>77 273,7</b>

Tableau 18.38

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN, 287 AL
Suppressions	(1)	1 assistant(e) comptable (AL) au titre de la composante Appui au programme
Transformation	–	1 poste d'assistant(e) chargé(e) des finances (AL) en poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) (AN) au titre de la composante Appui au programme

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

## Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

		<i>Nombre</i>	<i>Informations sur les postes</i>
			1 poste d'assistant(e) comptable principal(e) (AL) en poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) (AN) au titre de la composante Appui au programme
Réaffectation	–		1 poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information (AL) qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) au titre du sous-programme 4 (Données et statistiques)
			1 poste d'assistant(e) de gestion de l'information (AL) qui deviendrait un poste d'assistant(e) à la gestion des documents au titre de la composante Appui au programme
			1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) au titre de la composante Appui au programme
			1 poste d'assistant(e) d'équipe (AL) qui deviendrait un poste d'assistant(e) au service des séances, au titre de la composante Appui au programme
			1 poste de chauffeur de véhicule léger (AL) qui deviendrait un poste d'assistante d'équipe au titre de la composante 1 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord) du sous-programme 7
Effectif proposé pour 2023		534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN, 284 AL

Tableau 18.39

### Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

<i>Catégorie et classe</i>	<i>Changements</i>					<i>Total</i>	<i>Effectif proposé pour 2023<sup>a</sup></i>
	<i>Effectif approuvé pour 2022<sup>a</sup></i>	<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	–	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	–	2
D-1	15	–	–	–	–	–	15
P-5	43	–	–	–	–	–	43
P-4	69	–	–	–	–	–	69
P-3	76	–	–	–	–	–	76
P-2/1	27	–	–	–	–	–	27
<b>Total partiel</b>	<b>233</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>233</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>							
AN	15	–	–	2	2	2	17
AL	287	–	–	(3)	(3)	(3)	284
<b>Total partiel</b>	<b>302</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>301</b>
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>534</b>

<sup>a</sup> Dont 2 postes temporaires (1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

18.198 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 18.40 à 18.42 et dans la figure 18.XXXI.

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

18.199 Comme le montrent les tableaux 18.40 1) et 18.41 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 77 273 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 142 300 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 18.40

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	84,2	497,3	–	–	–	–	–	497,3
B. Direction exécutive et administration	7 427,7	8 451,6	–	–	–	–	–	8 451,6
C. Programme de travail								
1. Macroéconomie et gouvernance	2 254,5	3 335,6	–	–	–	–	–	3 335,6
2. Intégration régionale et commerce	2 785,9	3 016,0	–	–	–	–	–	3 016,0
3. Développement du secteur privé et financements privés	2 564,5	2 659,1	–	–	–	–	–	2 659,1
4. Données et statistiques	4 543,9	4 494,1	–	–	(17,3)	(17,3)	(0,4)	4 476,8
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	2 920,6	3 025,8	–	–	–	–	–	3 025,8
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	1 025,1	980,3	–	–	–	–	–	980,3
7. Activités sous-régionales de développement								
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	2 918,5	3 124,4	–	–	(20,7)	(20,7)	–	3 103,7
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	2 556,4	2 898,0	–	–	–	–	–	2 898,0
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 711,6	3 838,2	–	–	–	–	–	3 838,2
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 762,6	2 981,4	–	–	–	–	–	2 981,4
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	3 190,6	3 078,9	–	–	–	–	–	3 078,9
<b>Total partiel (sous-programme 7)</b>	<b>15 139,8</b>	<b>15 920,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>15 900,2</b>
8. Développement économique et planification	1 320,8	1 401,3	–	–	–	–	–	1 401,3
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	2 947,4	2 955,2	–	–	–	–	–	2 955,2
<b>Total partiel (C)</b>	<b>35 502,5</b>	<b>37 788,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>37 750,3</b>
D. Appui au programme	29 633,3	30 678,8	–	–	(104,3)	(104,3)	(0,3)	30 574,5
<b>Total partiel (1)</b>	<b>72 647,8</b>	<b>77 416,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>77 273,7</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives) (estimations)		2022	2023	Changements	Pourcentage	(estimations)
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	350,7	218,0	(28,0)	(12,8)	190,0		
C. Programme de travail							
1. Macroéconomie et gouvernance	188,0	-	610,2	-	610,2		
2. Intégration régionale et commerce	6 618,9	7 398,6	(1 214,2)	(16,4)	6 184,4		
3. Développement du secteur privé et financements privés	373,4	316,8	1 207,6	381,2	1 524,4		
4. Données et statistiques	1 293,8	1 627,6	798,2	49,0	2 425,8		
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	2 839,4	2 529,0	(433,9)	(17,2)	2 095,1		
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	20,3	96,1	(46,8)	(48,7)	49,3		
7. Activités sous-régionales de développement							
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	75,4	-	-	-	-		
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	168,5	338,7	(238,7)	(70,5)	100,0		
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	152,7	-	-	-	-		
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	-	-	-	-	-		
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	-	-	293,5	-	293,5		
<b>Total partiel (sous-programme 7)</b>	<b>396,6</b>	<b>338,7</b>	<b>54,8</b>	<b>16,2</b>	<b>393,5</b>		
8. Développement économique et planification	860,7	1 623,0	-	-	1 623,0		
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	157,4	288,2	419,9	145,7	708,1		
<b>Total partiel (C)</b>	<b>12 748,5</b>	<b>14 218,0</b>	<b>1 395,8</b>	<b>9,8</b>	<b>15 613,8</b>		
D. Appui au programme	4 304,2	6 738,3	(50,0)	(0,7)	6 688,3		
<b>Total partiel (2)</b>	<b>17 403,4</b>	<b>21 174,3</b>	<b>1 317,8</b>	<b>6,2</b>	<b>22 492,1</b>		
<b>Total</b>	<b>90 051,2</b>	<b>98 590,3</b>	<b>1 175,5</b>	<b>1,2</b>	<b>99 765,8</b>		

Tableau 18.41

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Macroéconomie et gouvernance	25	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Développement du secteur privé et financements privés	18	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	20	–	–	–	–	20
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales de développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
<b>Total partiel (sous-programme 7)</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>
8. Développement économique et planification						
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	21	–	–	–	–	21
<b>Total partiel (C)</b>	<b>248</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>248</b>
D. Appui au programme	234	–	–	–	(1)	233
<b>Total partiel (1)</b>	<b>535</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>534</b>

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Changements	2023 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Macroéconomie et gouvernance	–	–	–
2. Intégration régionale et commerce	10	–	10
3. Développement du secteur privé et financements privés	–	–	–
4. Données et statistiques	4	–	4
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	4	–	4
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	1	–	1
7. Activités sous-régionales de développement	–	–	–
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>39</b>	–	<b>39</b>
D. Appui au programme	32	–	32
<b>Total partiel (2)</b>	<b>71</b>	–	<b>71</b>
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>(1)</b>	<b>605</b>

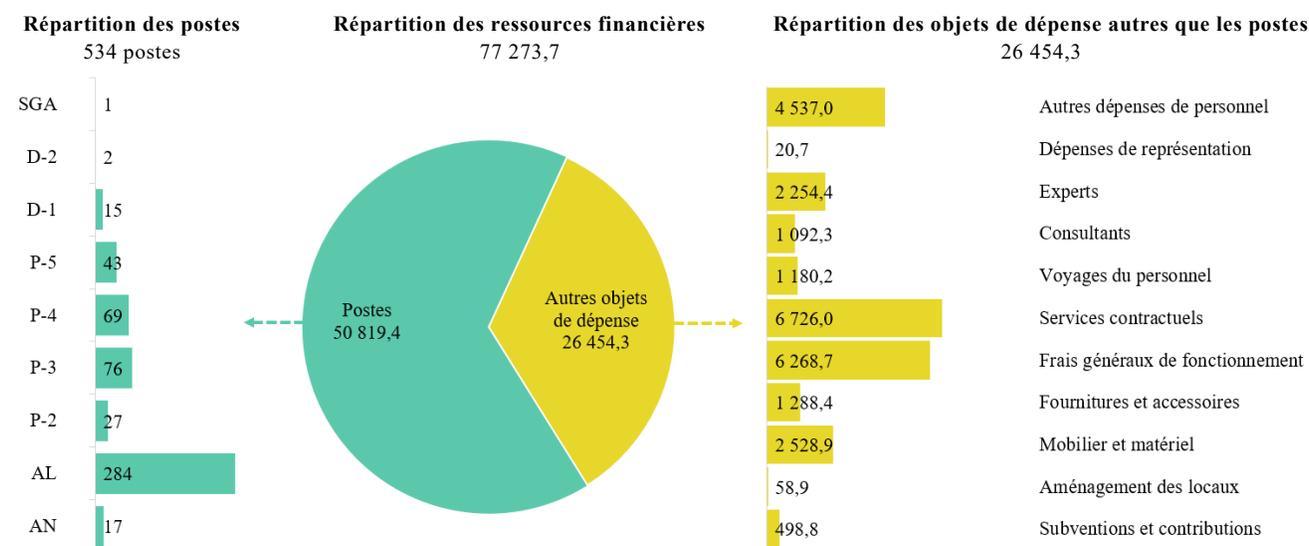
Tableau 18.42  
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	46 880,4	50 961,7	–	–	(142,3)	(142,3)	(0,3)	50 819,4
Autres objets de dépense	25 767,4	26 454,3	–	–	–	–	–	26 454,3
<b>Total</b>	<b>72 647,8</b>	<b>77 416,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(142,3)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>77 273,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		233	–	–	–	–	–	233
Agents des services généraux et des catégories apparentées		302	–	–	(1)	(1)	(0,2)	301
<b>Total</b>		<b>535</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>534</b>

Figure 18.XXXI  
**Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Autres changements**

18.200 Comme le montre le tableau 18.40 1), les changements entraînent une diminution nette de 142 300 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 4 (Données et statistiques).** La diminution de 17 300 dollars tient à la proposition de réaffecter un poste d'assistant(e) principal(e) (systèmes d'information) pour en faire un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [agent(e) local(e)], pour lequel un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie, comme indiqué à l'annexe III ;
- b) **Sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement).** La diminution de 20 700 dollars tient à la proposition de réaffecter un poste de chauffeur de véhicule léger pour en faire un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)], au titre de la composante 1 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord), pour lequel un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie, comme indiqué à l'annexe III ;
- c) **Appui au programme.** La diminution de 104 300 dollars s'explique comme suit :
  - i) La proposition de supprimer un poste d'assistant(e) comptable [agent(e) local(e)], comme indiqué à l'annexe III (37 400 dollars) ;
  - ii) La proposition de réaffecter trois postes d'agent(e) local(e), à savoir un poste d'assistant(e) de gestion de l'information qui deviendrait un poste d'assistant(e) à la gestion des documents, un poste d'assistant(e) administratif(ve) qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes), et un poste d'assistant(e) d'équipe qui deviendrait un poste d'assistant(e) au service des séances, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie, comme indiqué à l'annexe III (51 900 dollars) ;
  - iii) La proposition de transformer deux postes d'agent(e) local(e) en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, à savoir un poste d'assistant(e) chargé(e) des finances en poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) et un poste d'assistant(e) comptable principal(e) en poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe), pour lesquels un taux de vacance de 50 % est appliqué conformément à la pratique établie, comme indiqué à l'annexe III (15 000 dollars).

## Ressources extrabudgétaires

18.201 Comme le montrent les tableaux 18.40 2) et 18.41 2), la CEA devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 22 492 100 dollars, ce qui permettra de financer 71 postes, comme indiqué dans le tableau 18.41 2). Les ressources extrabudgétaires sont mobilisées principalement auprès de sources bilatérales dans le cadre d'accords entre la CEA et les institutions et organisations mondiales et régionales concernées par le développement de l'Afrique. Elles permettront essentiellement de financer des activités de coopération technique et de renforcer les capacités des États membres dans un certain nombre de domaines prioritaires, comme la modélisation macroéconomique pour les décideurs et les experts d'Afrique ; l'appui au Programme d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; l'intensification des échanges intra-africains ; le renforcement des capacités de conseil en matière de gouvernance foncière en Afrique ; l'élaboration de cadres de protection de la vie privée et des données dans le contexte de la mise en œuvre de systèmes d'identification numérique en Afrique ; le renforcement des capacités aux fins de la conclusion d'accords commerciaux africains inclusifs et équitables ; l'intensification de l'intégration commerciale de l'Afrique par l'application effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir l'intégration économique et rendre opérationnelle la Zone ; l'appui au développement du secteur privé et la mise en commun des achats de médicaments et de produits essentiels ainsi que de la production pharmaceutique locale. L'augmentation de 1 317 800 dollars qui est proposée tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues pour des services de consultants, des services consultatifs et des réunions de groupes d'experts. Ces ressources représentent 22,5 % des ressources totales prévues pour la CEA.

18.202 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CEA, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### Organes directeurs

18.203 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux dont la CEA assure le service. La Commission, dont le mandat a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 et dans les textes ultérieurs en portant modification, définit elle-même le mandat et les orientations générales de son secrétariat. Elle est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil. On trouvera dans le tableau 18.43 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources nécessaires.

Tableau 18.43  
**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	La Commission tient des sessions annuelles pour examiner les travaux de son secrétariat, approuver son programme de travail annuel et prendre des décisions au sujet des recommandations formulées par ses organes subsidiaires et par la Secrétaire exécutive. Ces sessions sont aussi l'occasion de définir la position de l'Afrique sur les questions de développement dont s'occupe l'ONU. Le Comité d'experts, dont les réunions font partie intégrante de la session de la Commission, se réunit avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle il fournit une assistance technique.	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958  Composition : 54 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	234,8	234,8
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts se réunissent chaque année entre février et mars, avant la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de travail et de la définition des objectifs prioritaires des bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leur sous-région, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Les réunions, dont les conclusions sont communiquées à la Conférence, sont également l'occasion pour les groupes ministériels sous-régionaux de débattre	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958 et textes ultérieurs en portant modification  Composition : 54 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	de problèmes de développement de portée sous-régionale.			
Comité de la gouvernance économique	Le Comité a été créé pour fournir des conseils et des orientations fondés sur des données factuelles pour ce qui touche aux questions de gouvernance économique, notamment la promotion d'une gestion macroéconomique saine et de stratégies de développement inclusives, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, ainsi que la constitution de réseaux et l'appui aux processus de gouvernance régionaux et mondiaux, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la représentation de l'Afrique dans les instances internationales telles que le Groupe des Vingt.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	52,5	52,5
Comité des statistiques et des données	Le Comité offre un cadre permettant de débattre des questions relatives aux statistiques et aux données, donne des directives sur les questions qui se font jour en matière de production, d'échange et d'analyse de données, promeut l'innovation dans le domaine des données et détermine les lacunes et les capacités en matière de données. Il veille à ce que tous les pays membres soient à même de fournir des données sur diverses questions de développement et s'emploie à favoriser la coordination des activités statistiques, l'application de bonnes pratiques statistiques et la cohérence du système statistique en Afrique.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	52,5	52,5
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	Le Comité est un cadre de dialogue et de recherche de consensus dans les domaines importants que sont le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie et, surtout, contribue à l'accélération des progrès dans ces domaines aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles présentant un intérêt du point de vue de ces domaines, l'objectif étant de faire le point sur les progrès accomplis par les États d'Afrique à cet égard.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	52,5	52,5
Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	Le Comité donne des orientations et des directives concernant les travaux de la Commission visant à favoriser le développement durable, en particulier par la transformation agricole, une meilleure gestion et la transformation des terres et des ressources naturelles de l'Afrique, l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et la transition vers le développement durable, notamment grâce à la technologie et à l'innovation. En tant qu'espace de dialogue et de recherche de consensus sur les politiques, il	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 Nombre de sessions en 2023 : 1	52,5	52,5

**Titre V      Coopération régionale pour le développement**

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	<p>donne des directives en ce qui concerne les travaux futurs et l'orientation stratégique de la Commission sur les principales questions nouvelles relatives à l'agriculture, à l'économie bleue, aux changements climatiques, à la gestion des terres et des ressources naturelles et à l'économie verte, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et aide à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.</p>			
Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre	<p>Le Comité examine les travaux entrepris au titre des sous-programmes relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale. Il sert de cadre à l'analyse des travaux menés par la CEA au regard des priorités de l'Afrique en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'urbanisation durable, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, et de politique sociale. Espace de dialogue et de recherche de consensus, il joue un rôle important dans l'orientation stratégique des travaux futurs dans ces domaines essentiels du programme de développement de l'Afrique et, plus important encore, contribue à accélérer les progrès aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles intéressant les domaines d'intervention qu'il a recensés, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis par les États membres d'Afrique à cet égard et de définir des orientations.</p>	<p>Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique</p> <p>Composition : 54 représentants de gouvernements</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1</p> <p>Nombre de sessions en 2023 : 1</p>	52,5	52,5
<b>Total</b>			<b>497,3</b>	<b>497,3</b>

18.204 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 497 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.44 et la figure 18.XXXII.

Tableau 18.44  
**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

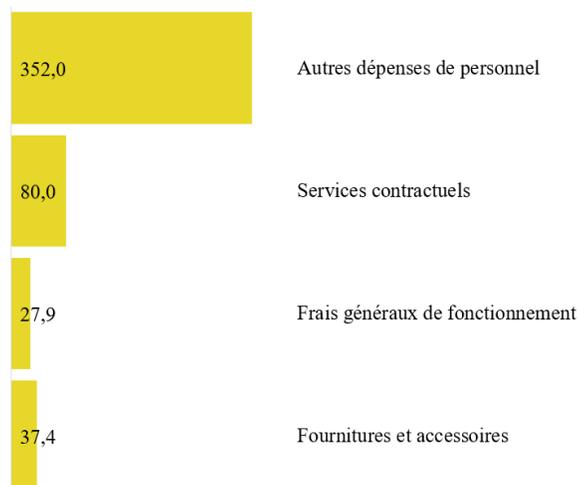
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Autres objets de dépense	84,2	497,3	–	–	–	–	497,3
<b>Total</b>	<b>84,2</b>	<b>497,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>497,3</b>

Figure 18.XXXII  
**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Répartition des objets de dépense autres que les postes**  
 497,3



**Direction exécutive et administration**

- 18.205 La composante Direction exécutive et administration se compose du Cabinet de la Secrétaire exécutive, du Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (Programmes), du Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (Appui au programme), de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats, et des services en charge de la continuité des opérations.
- 18.206 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive et ceux des secrétaires exécutifs adjoints entretiennent et gèrent des partenariats efficaces et collaborent avec des instances africaines de premier plan, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, avec les communautés économiques régionales et avec d'autres acteurs clés, de manière à susciter des synergies entre les politiques concernant les principales questions de développement. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive veille à ce qu'il soit tenu compte, au niveau mondial, des priorités en matière de développement et des positions de l'Afrique sur les questions capitales et fournit des orientations générales aux fins de la formulation de stratégies et de programmes régionaux conformes aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En outre, il joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des

Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans celle des initiatives spéciales qui visent à renforcer l'action de la CEA et, partant, à donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique.

- 18.207 Le Cabinet de la Secrétaire exécutive aide à définir les grandes lignes de stratégie et de gestion du secrétariat de la CEA, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale, conformément aux meilleures pratiques, et en promouvant la durabilité environnementale l'inclusion du handicap.
- 18.208 Le Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (Appui au programme) établit et entretient les partenariats stratégiques de la Commission avec les partenaires de développement et les principales parties prenantes. Il est également chargé de mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des nouvelles priorités liées aux objectifs de développement des États membres de la Commission. Il représente le Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseille la Secrétaire exécutive et l'équipe dirigeante de la CEA sur toutes les questions juridiques et représente le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Il est également chargé de veiller à la continuité des opérations.
- 18.209 La Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats est composée de la Section de l'évaluation, de la Section des politiques générales, de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports, de la Section des normes et de l'assurance qualité et du Bureau conjoint d'appui à la sécurité. Elle appuie et conseille la Secrétaire exécutive en ce qui concerne l'orientation stratégique générale, les priorités et les politiques à définir dans les domaines de la coordination et de la planification des programmes, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, notamment en faisant rapport sur l'exécution du programme de travail de la CEA selon un cadre axé sur les résultats, de manière à garantir l'efficacité organisationnelle. De plus, elle coordonne l'établissement de rapports sur les résultats de la CEA à l'intention des organes intergouvernementaux compétents et rend compte de l'application des résolutions et décisions de ces organes. Elle répond également aux demandes du Siège relatives aux programmes, contribue aux initiatives mondiales et appuie les sous-programmes de la CEA en vue de l'application des principes et directives fixés par l'Assemblée générale. Enfin, elle assure la liaison avec les organes de contrôle, notamment le BSCI et les auditeurs externes, et coordonne l'établissement des rapports de la CEA qui leur sont présentés.
- 18.210 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la CEA incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2023, elle continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et maintiendra un bilan neutre en compensant les émissions qu'elle continue de générer.
- 18.211 On trouvera dans le tableau 18.45 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CEA s'efforce de redoubler d'efforts pour planifier bien à l'avance et sensibiliser les directeurs de programmes à l'importance de la désignation des voyageurs aussi tôt que possible et à la politique d'achat des billets d'avion. Enfin, elle a conclu avec les compagnies aériennes un accord qui prévoit une prolongation des délais de billetterie, atténuant ainsi l'incidence des achats tardifs sur les coûts.

**Tableau 18.45**  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	15	22	8,4	100	100

18.212 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 8 451 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.46 et la figure 18.XXXIII.

Tableau 18.46

**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

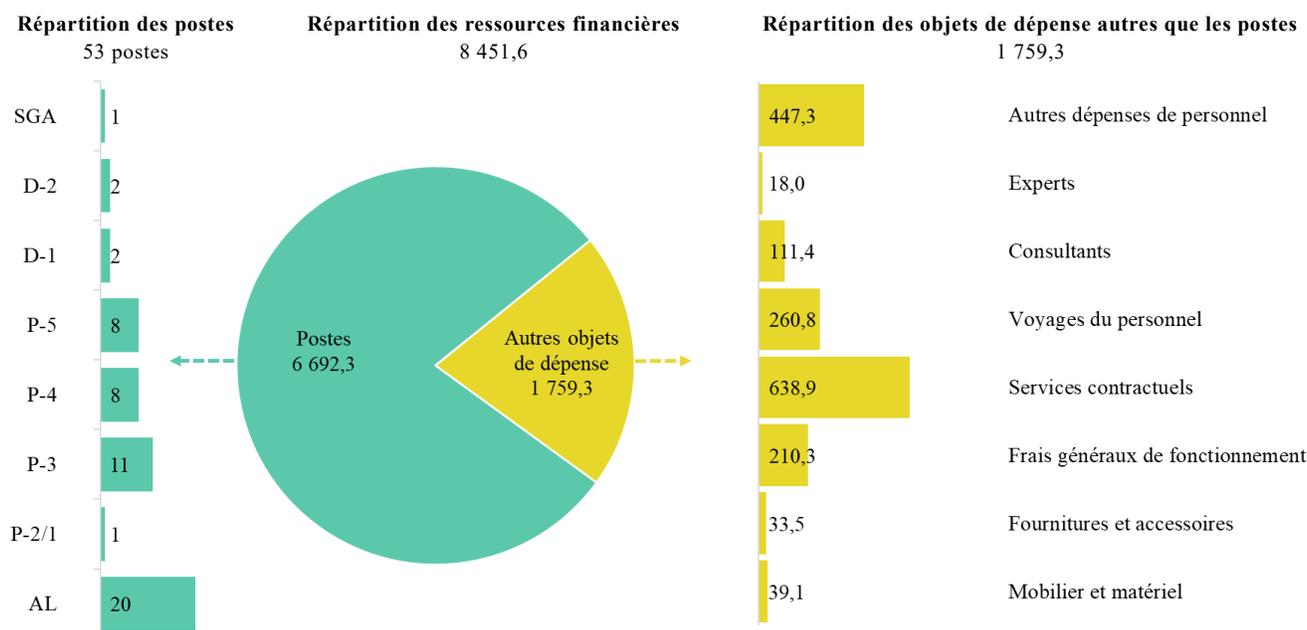
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	5 358,7	6 692,3	–	–	–	–	6 692,3
Autres objets de dépense	2 069,0	1 759,3	–	–	–	–	1 759,3
<b>Total</b>	<b>7 427,7</b>	<b>8 451,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 451,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	20
<b>Total</b>		<b>53</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>53</b>

Figure 18.XXXIII

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.213 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 190 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer le programme de leadership de la Fondation Mo Ibrahim. La diminution de 28 000 dollars qui est proposée tient à la diminution du nombre de boursiers.

**Programme de travail**

**Sous-programme 1  
Macroéconomie et gouvernance**

18.214 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 335 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.47 et la figure 18.XXXIV.

Tableau 18.47

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

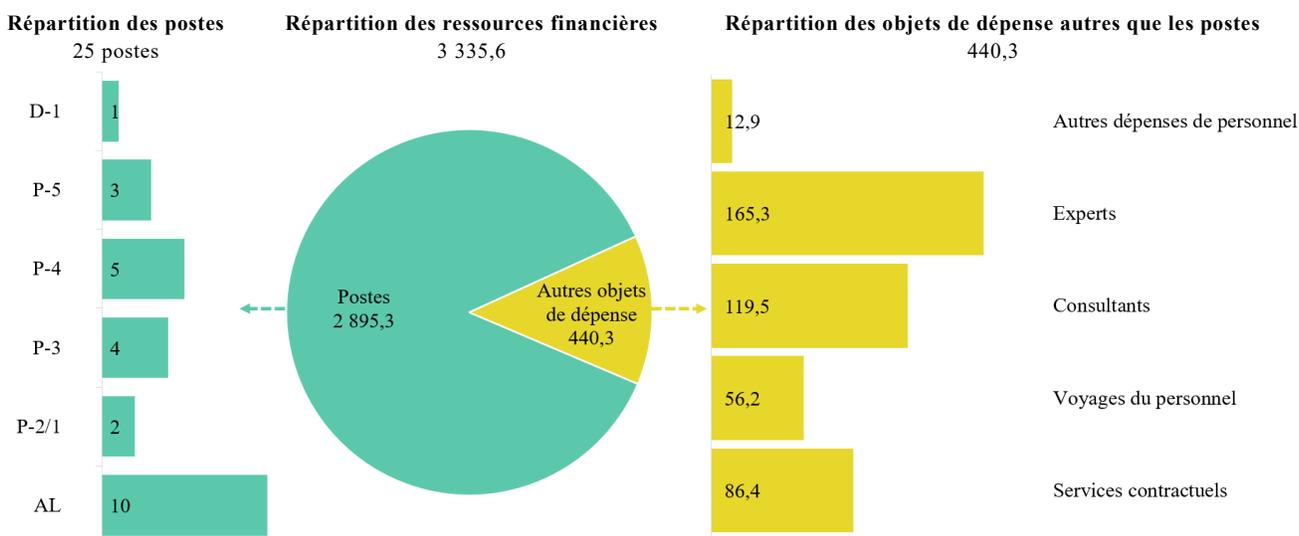
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 868,9	2 895,3	–	–	–	–	–	2 895,3
Autres objets de dépense	385,6	440,3	–	–	–	–	–	440,3
<b>Total</b>	<b>2 254,5</b>	<b>3 335,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 335,6</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 18.XXXIV

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.215 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 610 200 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse sur les questions économiques émergentes et les obstacles qui s'opposent au développement durable et à la croissance en Afrique, un projet de modélisation macroéconomique à l'intention des décideurs et décideuses africains et l'organisation de la Conférence économique africaine. L'augmentation prévue de 610 200 dollars tient principalement au fait que l'on prévoit une progression des dépenses à engager aux fins de l'organisation de la Conférence et de l'exécution du projet sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

**Sous-programme 2  
Intégration régionale et commerce**

18.216 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 016 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.48 et la figure 18.XXXV.

Tableau 18.48

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

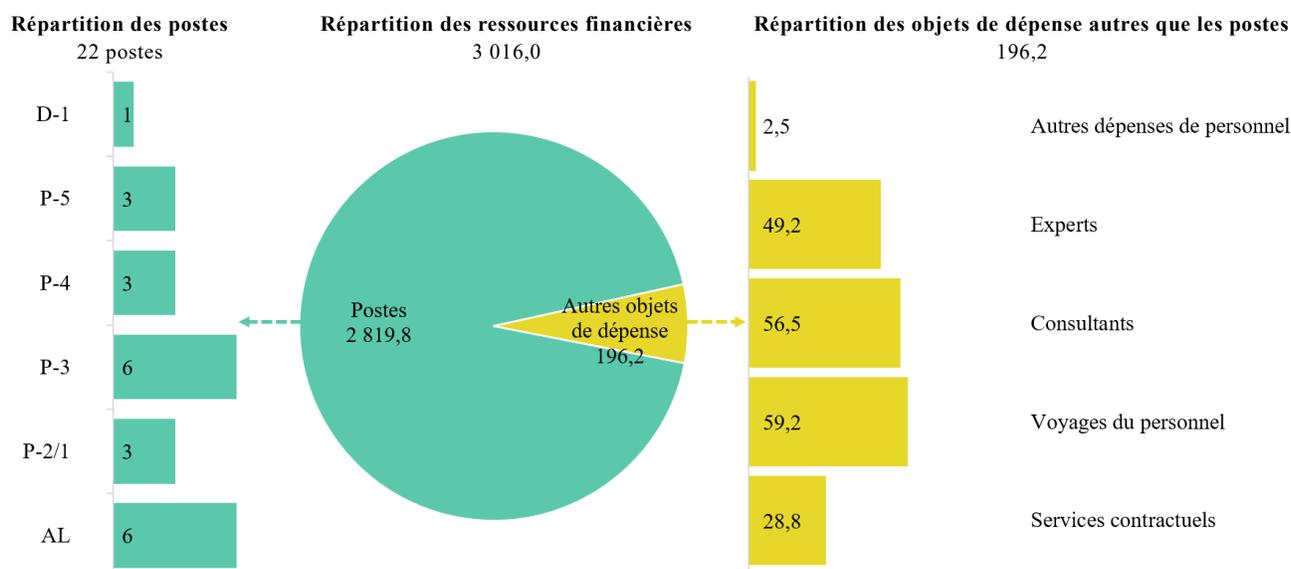
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 619,1	2 819,8	–	–	–	–	2 819,8
Autres objets de dépense	166,8	196,2	–	–	–	–	196,2
<b>Total</b>	<b>2 785,9</b>	<b>3 016,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 016,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>

Figure 18.XXXV

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.217 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 184 400 dollars, ce qui permettra de financer 10 postes (1 D-1, 3 P-3, 3 P-2, 2 AN et 1 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation et d'information visant à renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Afrique et des communautés économiques régionales, à stimuler le commerce intra-africain, à améliorer la collecte d'informations sur le commerce transfrontière informel et à rendre opérationnelle la Zone

de libre-échange continentale africaine. La diminution prévue de 1 214 200 dollars tient principalement à la baisse des dépenses prévues pour le projet consistant à favoriser l'intégration commerciale de l'Afrique grâce à la mise en place effective de la Zone de libre-échange continentale africaine aux fins d'une plus grande intégration économique.

### Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés

18.218 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 659 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.49 et la figure 18.XXXVI.

Tableau 18.49

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

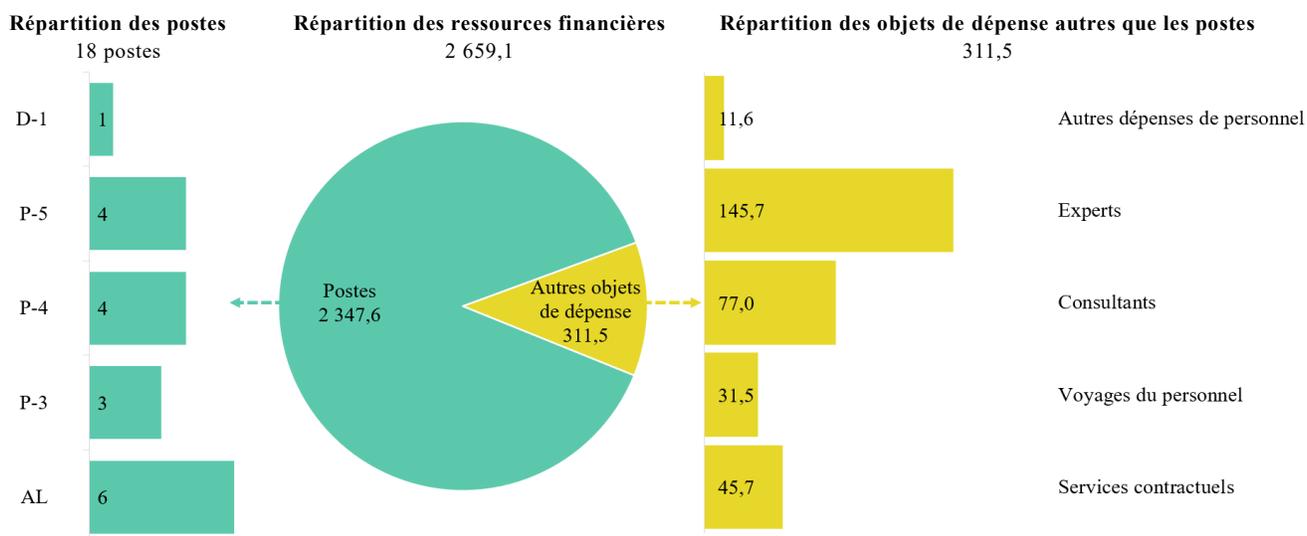
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 274,1	2 347,6	–	–	–	–	–	2 347,6
Autres objets de dépense	290,4	311,5	–	–	–	–	–	311,5
<b>Total</b>	<b>2 564,5</b>	<b>2 659,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 659,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>

Figure 18.XXXVI

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.219 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 524 400 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique et des travaux de recherche et d'analyse concernant la mise en place du Marché unique du transport aérien africain, l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique et le développement et l'intégration des bourses de valeurs en Afrique. L'augmentation de 1 207 600 dollars qui est prévue tient essentiellement aux éléments suivants : une étude sur les liens entre les questions énergétiques et la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'harmonisation entre les politiques d'infrastructures énergétiques et la réforme agraire ; le développement des modes de financement novateurs et des marchés financiers en Afrique ; des réunions de groupes d'experts sur les notes souveraines liées aux monnaies locales et sur la mobilisation des investisseurs institutionnels.

**Sous-programme 4  
Données et statistiques**

18.220 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 4 511 400 dollars et font apparaître une diminution de 17 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 18.200 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.50 et la figure 18.XXXVII.

Tableau 18.50

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

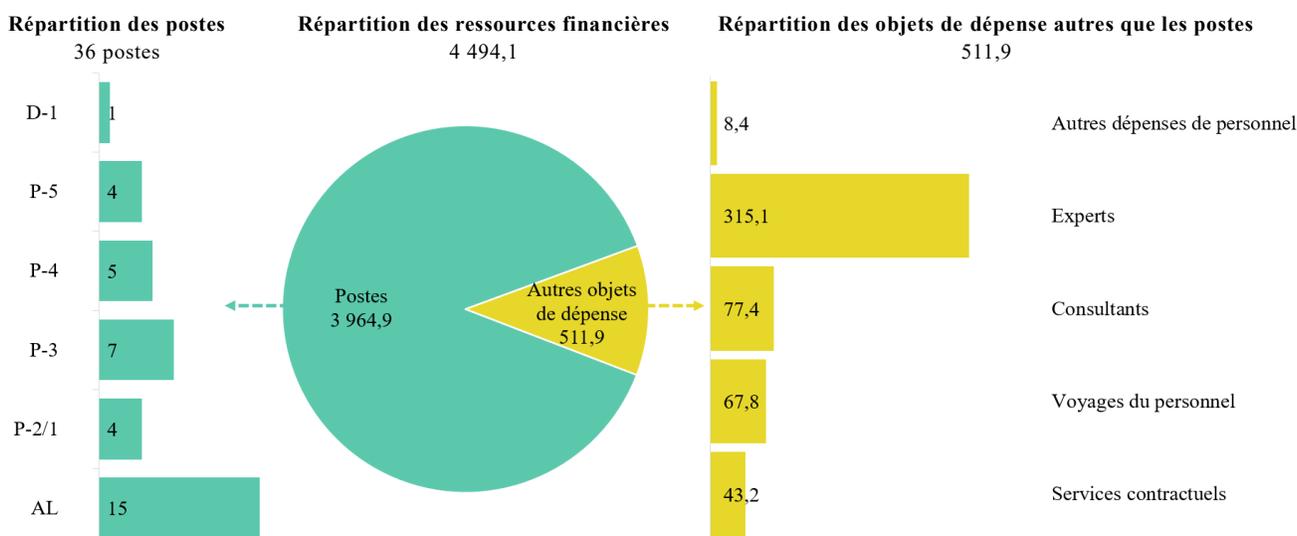
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	4 028,8	3 964,9	–	–	17,3	17,3	0,4	3 982,2	
Autres objets de dépense	515,1	511,9	–	–	–	–	–	511,9	
<b>Total</b>	<b>4 543,9</b>	<b>4 476,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>17,3</b>	<b>17,3</b>	<b>0,4</b>	<b>4 494,1</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15	
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>36</b>	

Figure 18.XXXVII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


**Ressources extrabudgétaires**

18.221 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 425 800 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes (1 P-4, 1 P-3 et 2 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain dans les domaines du suivi des objectifs de développement durable et des statistiques en Afrique, des statistiques agricoles de base et de l'initiative consistant à mettre les données au service de la santé. L'augmentation de 798 200 dollars qui est prévue tient essentiellement aux éléments suivants : les ateliers et séminaires supplémentaires qu'il est prévu d'organiser au sujet d'un système d'échange de données statistiques,

les statistiques générées, les ensembles de données géospatiales et la collecte de données sur l'indice des prix à la consommation, leur compilation et leur application.

**Sous-programme 5**  
**Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles**

18.222 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 025 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.51 et la figure 18.XXXVIII.

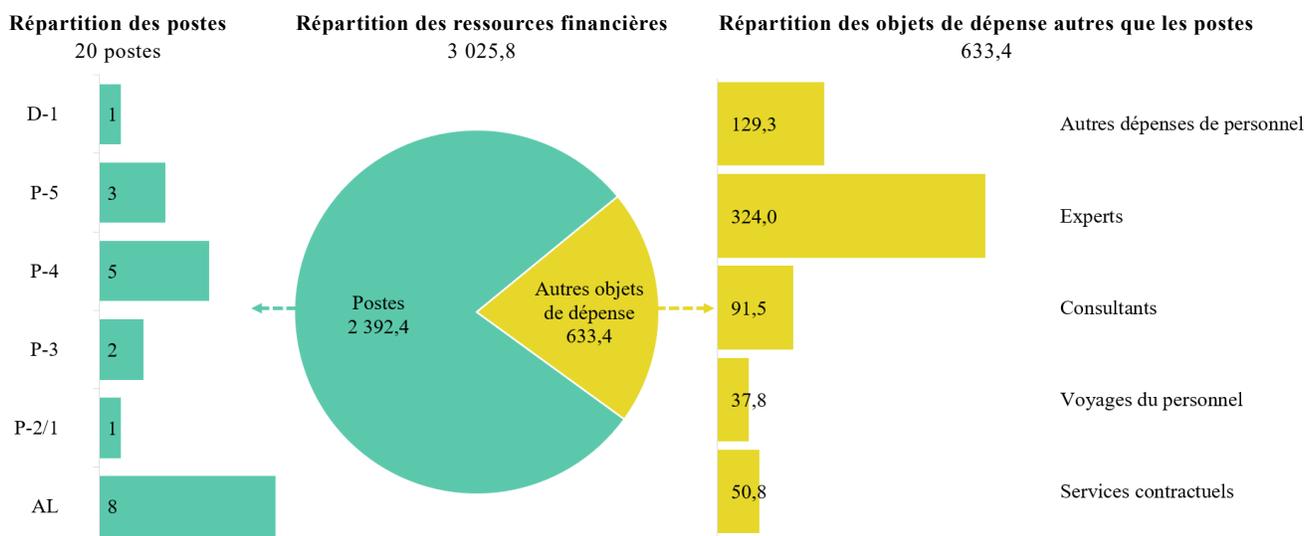
Tableau 18.51  
**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**  
 (En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 319,3	2 392,4	–	–	–	–	–	2 392,4
Autres objets de dépense	601,3	633,4	–	–	–	–	–	633,4
<b>Total</b>	<b>2 920,6</b>	<b>3 025,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 025,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Figure 18.XXXVIII

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.223 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 095 100 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes (3 P-5 et 1 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain visant à faire appliquer des politiques favorisant un développement résilient face aux changements climatiques en Afrique et à renforcer les capacités dans les domaines des changements climatiques, de l'économie durable inclusive, des ressources naturelles et de l'innovation et de la technologie en Afrique. La diminution prévue de 433 900 dollars s'explique essentiellement par l'achèvement de plusieurs projets consistant notamment à assurer la mise en œuvre du Mécanisme d'investissement de projets résilients aux changements climatiques et à mener des travaux conjoints de recherche sur la participation du secteur privé aux services d'information climatique.

**Sous-programme 6  
Égalité des genres et autonomisation des femmes**

18.224 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 980 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.52 et la figure 18.XXXIX.

Tableau 18.52

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes**

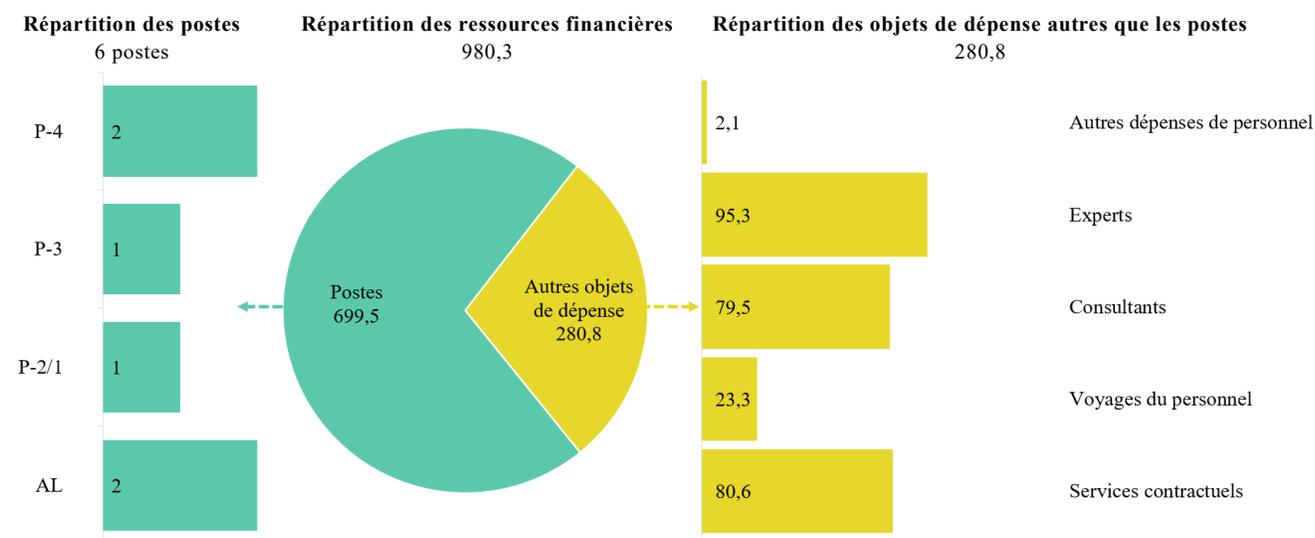
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	715,5	699,5	–	–	–	–	–	699,5
Autres objets de dépense	309,7	280,8	–	–	–	–	–	280,8
<b>Total</b>	<b>1 025,1</b>	<b>980,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>980,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 18.XXXIX

**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.225 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 49 300 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) local(e). La diminution prévue de 46 800 dollars correspond à une baisse anticipée du niveau de l'African Women Impact Fund, la Commission n'ayant pas reçu d'engagement de renouvellement des fonds de la part des donateurs. Dans le cadre du programme, on continuera de s'efforcer de mobiliser des ressources extrabudgétaires.

**Sous-programme 7**  
**Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1**  
**Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

18.226 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 103 700 dollars et font apparaître une diminution de 20 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 18.200 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.53 et la figure 18.XL.

Tableau 18.53

**Composante 1 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes**

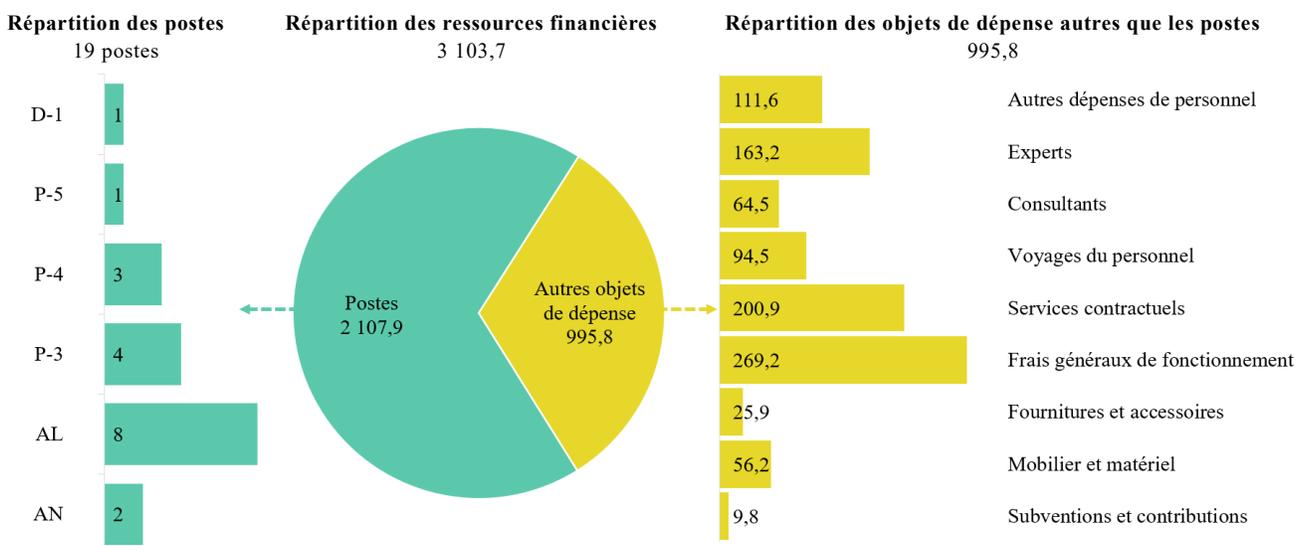
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 924,6	2 128,6	–	–	(20,7)	(20,7)	(1,0)	2 107,9
Autres objets de dépense	993,9	995,8	–	–	–	–	–	995,8
<b>Total</b>	<b>2 918,6</b>	<b>3 124,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>3 103,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>19</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>

Figure 18.XL

**Composante 1 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Composante 2  
Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

18.227 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 898 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.54 et la figure 18.XLI.

Tableau 18.54

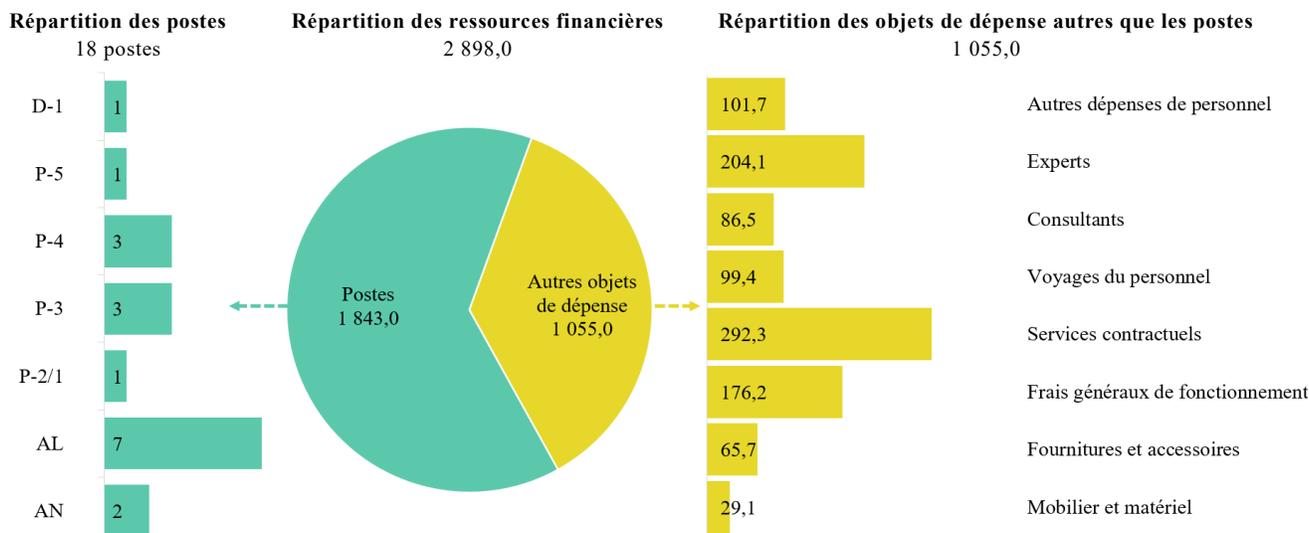
**Composante 2 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 500,8	1 843,0	—	—	—	—	—	1 843,0
Autres objets de dépense	1 055,6	1 055,0	—	—	—	—	—	1 055,0
<b>Total</b>	<b>2 556,4</b>	<b>2 898,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 898,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18</b>

Figure 18.XLI  
**Composante 2 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2023**  
**(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

18.228 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 100 000 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation dans les domaines de l'intégration régionale, de la transformation économique et de la dynamique démographique au service du développement. La diminution prévue de 238 700 dollars est principalement due au fait que les réunions de groupes d'experts liées à l'exécution du projet de Zone de libre-échange continentale africaine seront moins nombreuses. Ces activités sont regroupées dans le sous-programme 2.

### Composante 3 Activités sous-régionales en Afrique centrale

18.229 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 838 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.55 et la figure 18.XLII.

Tableau 18.55

**Composante 3 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes**

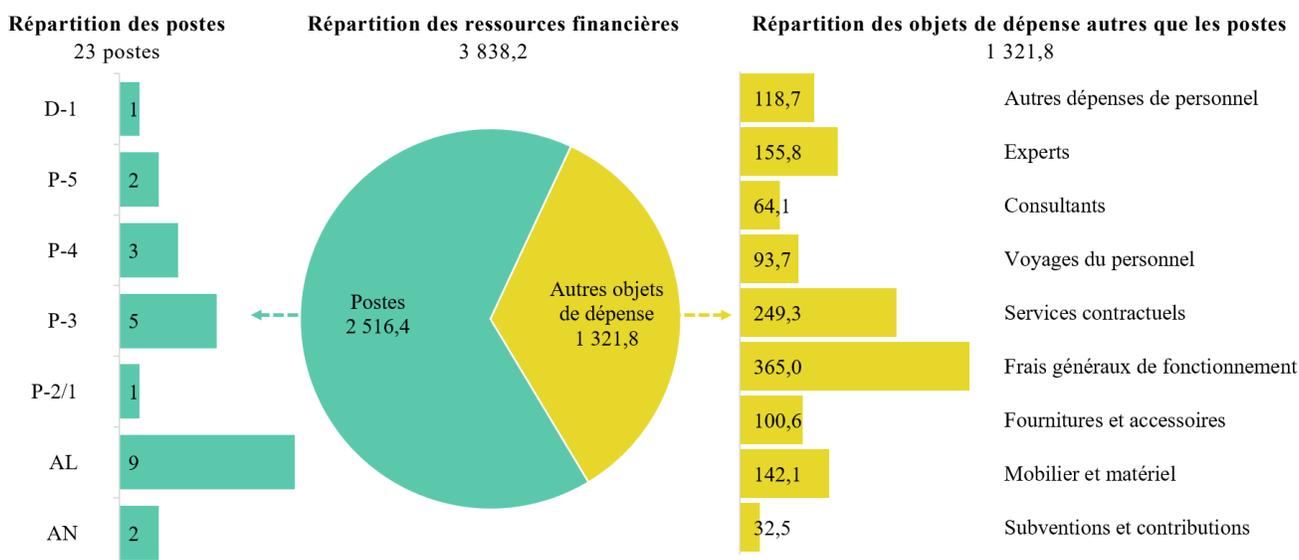
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	2 578,4	2 516,4	–	–	–	–	–	–	2 516,4
Autres objets de dépense	1 133,2	1 321,8	–	–	–	–	–	–	1 321,8
<b>Total</b>	<b>3 711,6</b>	<b>3 838,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 838,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	–	11
<b>Total</b>		<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>

Figure 18.XLII

**Composante 3 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Composante 4**  
**Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

18.230 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 981 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.56 et la figure 18.XLIII.

Tableau 18.56

**Composante 4 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes**

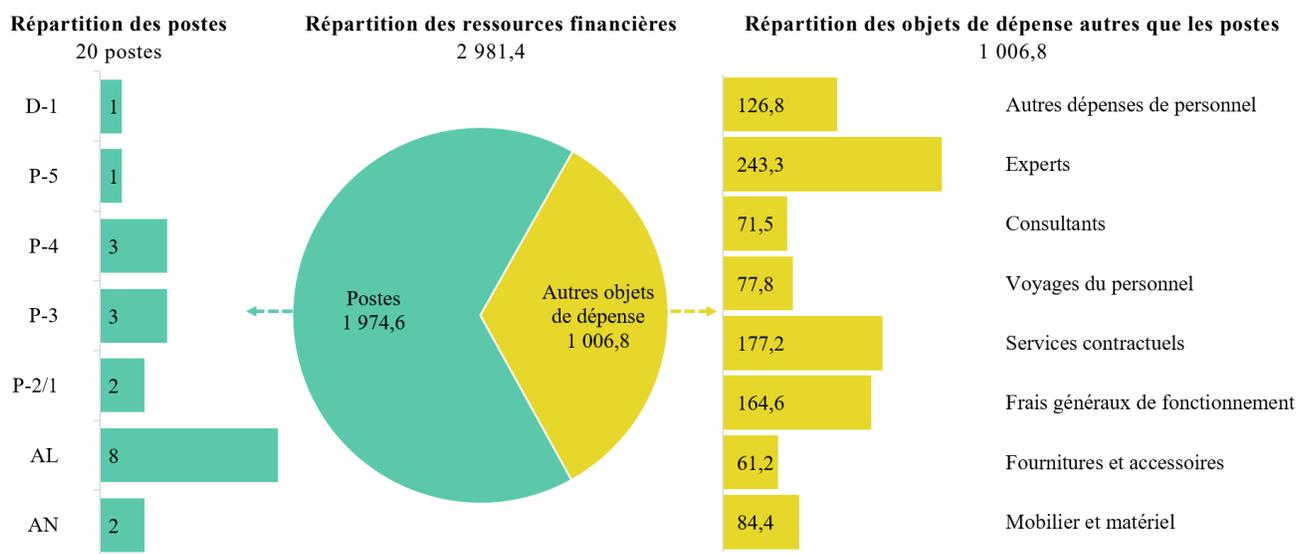
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 800,7	1 974,6	–	–	–	–	–	1 974,6
Autres objets de dépense	961,9	1 006,8	–	–	–	–	–	1 006,8
<b>Total</b>	<b>2 762,6</b>	<b>2 981,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 981,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Figure 18.XLIII

**Composante 4 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Composante 5**

**Activités sous-régionales en Afrique australe**

18.231 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 078 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.57 et la figure 18.XLIV.

Tableau 18.57

**Composante 5 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes**

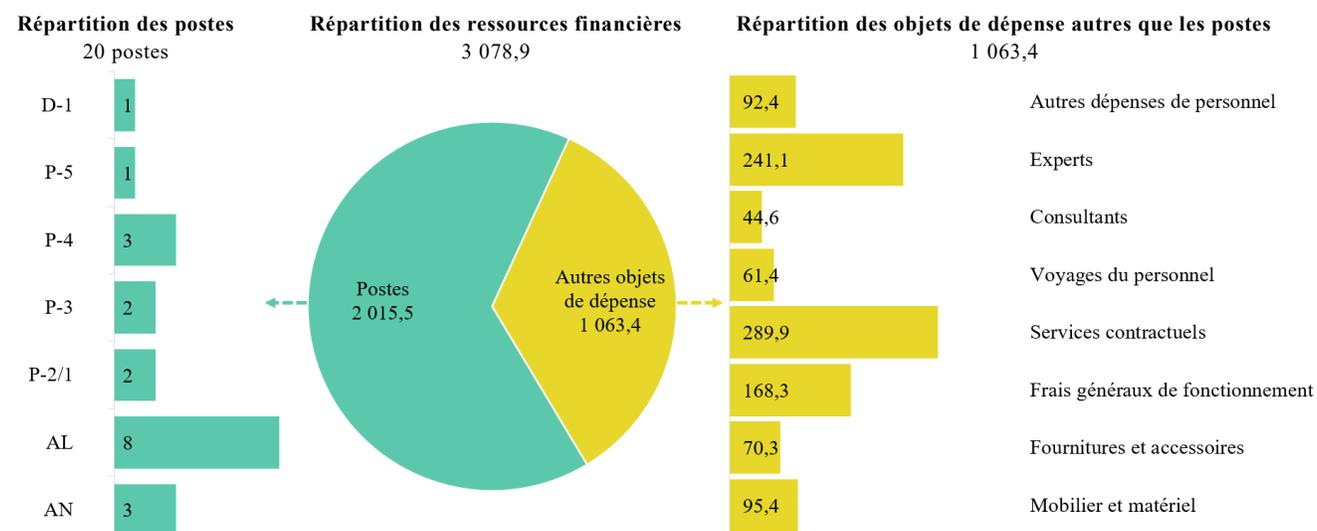
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 270,8	2 015,5	–	–	–	–	–	2 015,5
Autres objets de dépense	919,8	1 063,4	–	–	–	–	–	1 063,4
<b>Total</b>	<b>3 190,6</b>	<b>3 078,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 078,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Figure 18.XLIV

**Composante 5 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.232 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 293 500 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse, un appui sur le terrain et des activités de sensibilisation dans les domaines de l'industrialisation inclusive et de l'intégration régionale en Afrique australe. L'augmentation prévue de 293 500 dollars tient essentiellement à de nouvelles demandes de services consultatifs, de séminaires, d'ateliers, de

projets sur le terrain et d'activités de renforcement des capacités émanant des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales.

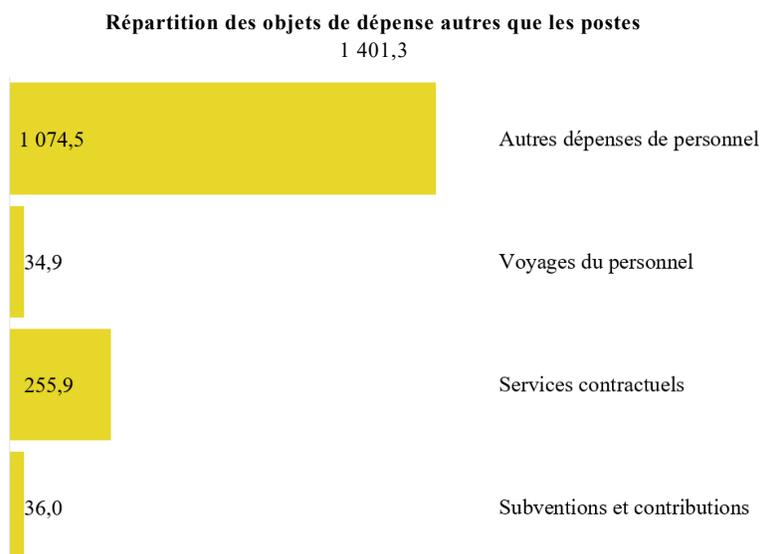
### Sous-programme 8 Développement économique et planification

18.233 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 410 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.58 et la figure 18.XLV.

Tableau 18.58  
**Sous-programme 8 : évolution des ressources financières**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Autres objets de dépense	1 320,8	1 401,3	–	–	–	–	–	1 401,3
<b>Total</b>	<b>1 320,8</b>	<b>1 401,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 401,3</b>

Figure 18.XLV  
**Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**  
(En milliers de dollars des États-Unis)



#### Ressources extrabudgétaires

18.234 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 623 000 dollars, ce qui permettra de financer 20 postes (5 AN et 15 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront au fonctionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification et serviront à former des participants issus des États membres aux

questions de développement économique et de planification. Elles ne font apparaître aucun changement par rapport au montant prévu pour 2022.

**Sous-programme 9**  
**Pauvreté, inégalités et politique sociale**

18.235 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 955 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.59 et la figure 18.XLVI.

Tableau 18.59

**Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes**

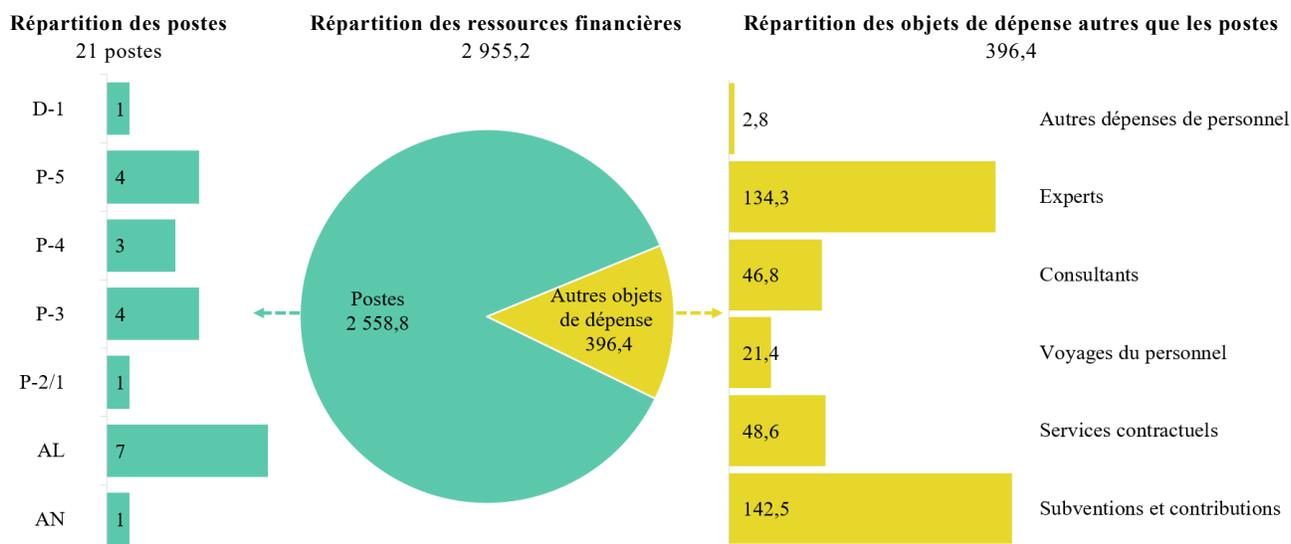
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	2 370,7	2 558,8	–	–	–	–	–	2 558,8
Autres objets de dépense	576,7	396,4	–	–	–	–	–	396,4
<b>Total</b>	<b>2 947,4</b>	<b>2 955,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 955,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>

Figure 18.XLVI

**Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.236 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 708 100 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain, notamment des activités de renforcement des capacités, dans les domaines des migrations internationales, de la population et du développement, de l'urbanisation et du développement et du vieillissement (activités liées au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement). L'augmentation prévue de 419 900 dollars permettrait d'exécuter des projets tels que ceux qui portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à la paix et à la sécurité en Afrique.

**Appui au programme**

18.237 La composante Appui au programme est composée de la Division de l'administration et de la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir. La Division de l'administration veille à l'application effective du mandat de la Commission en fournissant un appui administratif et financier, en s'assurant du respect des règles, règlements, politiques et procédures de l'ONU et en se faisant le fer de lance de diverses initiatives de continuité des opérations.

18.238 En 2023, dans le cadre de la composante, on continuera d'apporter un soutien efficace aux fonctions et services assurés par le siège de la CEA, à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l'Institut africain de développement économique et de planification. On continuera également de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du dispositif de services communs des Nations Unies, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des opérations.

18.239 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution de projets concernant l'ensemble du système des Nations Unies, tels que le plan stratégique sur les biens immobiliers ; fourniture d'une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d'organisation des carrières ; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières ; supervision du projet de rénovation de l'Africa Hall (57 millions de dollars) ; coordination des initiatives visant à assurer la continuité des opérations et la résilience

**Titre V Coopération régionale pour le développement**

institutionnelle ; coordination avec les 28 entités des Nations Unies présentes en Éthiopie sur les questions liées à la continuité des opérations et les questions opérationnelles, et coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d'améliorer encore les services médicaux assurés par le Centre médical des Nations Unies.

18.240 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 30 625 700 dollars et font apparaître une diminution de 104 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 18.200 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.60 et la figure 18.XLVII.

Tableau 18.60

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

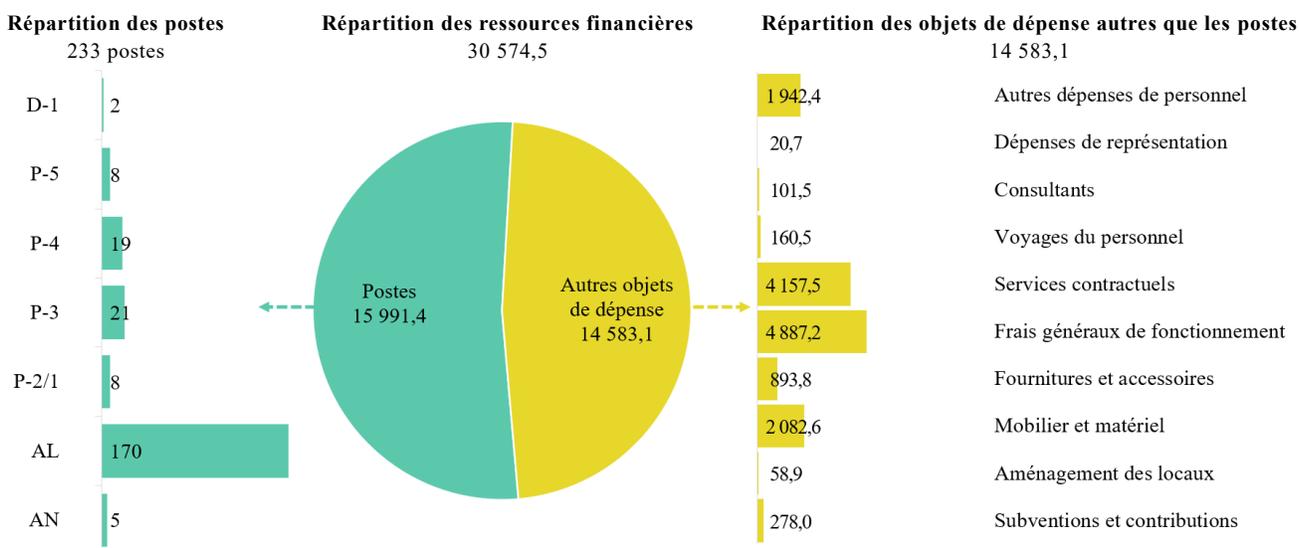
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	15 250,0	16 095,7	–	–	(104,3)	(104,3)	(0,6)	15 991,4
Autres objets de dépense	14 383,4	14 583,1	–	–	–	–	–	14 583,1
<b>Total</b>	<b>29 633,4</b>	<b>30 678,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(104,3)</b>	<b>(104,3)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>30 574,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		58	–	–	–	–	–	58
Agents des services généraux et des catégories apparentées		176	–	–	(1)	–	(0,6)	175
<b>Total</b>		<b>234</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>(0,4)</b>	<b>233</b>

Figure 18.XLVII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

18.241 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 6 688 300 dollars, ce qui permettra de financer 32 postes (1 P-3, 2 AN et 29 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer le Centre médical des Nations Unies, des services de bibliothèque, d'apprentissage, de diffusion du savoir et d'information, des services de gestion des conférences, des services d'interprétation, de traduction et d'édition, des services administratifs et financiers, la gestion des ressources humaines, la gestion des installations et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La diminution prévue de 50 000 dollars tient au fait que l'on s'attend à une réduction des fonds provenant des partenaires financiers dans le domaine des soins de santé.

## II. Bureau des commissions régionales à New York

### Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

#### Vue d'ensemble

- 18.242 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Son objectif est d'appuyer l'application effective des directives des organes délibérants au niveau régional.
- 18.243 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution de leur programme de travail ; appuyer les activités de représentation et d'information menées auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer la coordination et la coopération entre les commissions régionales ; faire en sorte que les supports de connaissance soient facilement accessibles pour un large éventail de parties prenantes.
- 18.244 S'agissant de la fourniture d'orientations stratégiques, le Bureau procède à des analyses et rédige des documents d'orientation et des notes conceptuelles sur un vaste éventail de sujets. En 2021, sous la direction du (de la) Coordonnateur(trice) des commissions régionales et avec le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau a coordonné l'organisation de tables rondes de haut niveau sur les industries extractives. Il a appuyé la tenue des cinq tables rondes régionales et l'élaboration d'une note d'orientation interrégionale sur les industries extractives et a coordonné les contributions à la note de synthèse du Secrétaire général qui a été élaborée en vue de la table ronde mondiale sur le même thème, tenue en mai 2021.
- 18.245 En étroite collaboration avec les commissions régionales et le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau a contribué à la note de synthèse du Secrétaire général sur les flux financiers illicites. Conjointement avec le (la) Coordonnateur(trice), il a supervisé les efforts visant à faire appliquer les mesures de lutte contre ces flux.
- 18.246 En 2021, le Bureau a joué un rôle déterminant dans la coordination d'une note de synthèse conjointe portant sur la transformation des systèmes alimentaires, qui a été présentée en marge du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021, et d'une déclaration conjointe dans laquelle les cinq secrétaires exécutifs ont appelé de leurs vœux une coopération régionale renforcée qui permettrait de trouver des solutions pour capter les émissions de CO<sub>2</sub>. Le Bureau a également contribué à la tenue d'une manifestation parallèle organisée conjointement par les commissions régionales à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et portant sur les moyens de combler le déficit de financement de l'action climatique.
- 18.247 En 2021, le Bureau a également eu pour priorité de favoriser les liens entre les processus d'élaboration des politiques à l'échelle mondiale et régionale. Il a joué un rôle central en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en resserrant les liens entre les entités concernées aux niveaux mondial, régional et national et en renforçant la cohérence de leurs activités. Le Bureau a également continué de plaider pour la prise en compte des dimensions régionales et du rôle des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans le suivi et l'examen du Programme 2030. À cette fin, il a veillé à harmoniser les rapports soumis à l'échelle mondiale, notamment au forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Conseil économique et social, et orienté la réflexion menée en vue de la production

d'analyses communes et de l'organisation d'activités de sensibilisation conjointes. Le Bureau a organisé, en marge du forum politique de haut niveau de 2021, une manifestation spéciale portant sur les moyens de donner une dimension régionale aux initiatives prises pour appuyer le relèvement post-COVID-19 et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ; il a également organisé un atelier portant sur les examens nationaux volontaires inclusifs et la manière dont ils peuvent accélérer la réalisation du Programme 2030 dans une perspective régionale.

- 18.248 Dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau a joué un rôle consultatif essentiel auprès des commissions régionales, à qui il a conseillé de mettre en œuvre la réforme régionale de manière coordonnée. Il a également fourni des orientations à l'appui de la participation du (de la) Coordonnateur(trice) aux réunions des responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans des domaines tels que le cadre de gestion et de responsabilité, le positionnement des plateformes de collaboration régionale à l'appui d'une réalisation accélérée des objectifs de développement durable et la communication des résultats à l'échelle du système.
- 18.249 Enfin, le Bureau, qui assure le secrétariat des réunions tenues par les secrétaires exécutifs, a continué de favoriser la coordination stratégique des activités des différentes commissions régionales. Par l'intermédiaire de ses réseaux de référents, il a également encouragé les commissions régionales à collaborer entre elles et avec d'autres entités des Nations Unies sur plusieurs questions de fond.
- 18.250 Le Bureau représente les cinq commissions régionales, dont les sièges se trouvent dans chacune des cinq régions du monde et dont les effectifs totaux représentent 1 882 personnes. En étroite collaboration avec le (la) Coordonnateur(trice), il mène en leur nom des activités de représentation et de promotion à l'échelle mondiale et les représente dans les mécanismes interinstitutions pour qu'elles puissent contribuer aux initiatives prises à l'échelle du système.
- 18.251 Les activités de représentation et de promotion menées en 2021 ont permis de sensibiliser encore davantage les États Membres à la dimension régionale du développement et de faire en sorte que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social confient des mandats concrets aux dites commissions. Le Bureau a établi et présenté au Conseil le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale.
- 18.252 Le Bureau a collaboré avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et celui du Conseil économique et social à l'appui de leurs priorités. En 2021, il a facilité les contributions aux manifestations de haut niveau organisées par la présidence de l'Assemblée au sujet de l'action climatique et de l'inclusion numérique pour toutes et tous, ainsi qu'aux manifestations de préparation des réunions de haut niveau prévues en 2022 au sujet de la sécurité routière et du Nouveau Programme pour les villes. Ces activités ont permis au Bureau de continuer de mettre en avant les innovations et les perspectives régionales de manière à façonner l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale et de promouvoir le rôle des commissions régionales pendant le débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles de développement.
- 18.253 Le Bureau a également organisé l'édition 2021 du dialogue entre les secrétaires exécutifs et la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, qui portait sur le creusement des inégalités dans le monde et sur la nécessité de traduire les promesses en actes. Le dialogue a permis de présenter les perspectives des régions sur les conséquences de la pandémie et mis en évidence la façon dont les commissions régionales continuaient de lutter contre les inégalités pour favoriser une résilience à long terme et une reprise durable dans les régions.
- 18.254 Le Bureau a participé activement aux travaux des mécanismes internes chargés des préparatifs de la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux travaux du groupe de travail sur la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec le Groupe des Vingt ; il a notamment appuyé les efforts visant à mieux coordonner le concours apporté par l'Organisation à la présidence du Groupe des Vingt.
- 18.255 Le Bureau a entrepris de recenser les partenariats potentiels afin de déterminer ceux qui pouvaient lui apporter une valeur ajoutée (en augmentant l'échelle, la portée et l'impact de son action) et de

- les entretenir. En 2021, il a organisé avec l'Université de Coventry du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une manifestation intitulée « Africa Conversations » qui visait à favoriser le dialogue et la coopération avec le monde universitaire en mettant l'accent sur la réalisation accélérée des objectifs de développement durable. Le Bureau a également facilité les partenariats entre les commissions régionales et la société civile, le secteur privé et les réseaux de jeunes, notamment les partenariats avec Youth Advocates Ghana et avec la Chambre nationale de commerce et d'industrie ougandaise.
- 18.256 Le Bureau a promu la collaboration entre les commissions régionales et, à cette fin, appuyé la conception et l'élaboration de projets conjoints sur les flux financiers illicites et l'action climatique dont le financement sera assuré par le Compte de l'ONU pour le développement ; il a également veillé à ce que la dimension régionale soit bien prise en compte dans les décisions adoptées par le Comité directeur du Compte.
- 18.257 Dans ce contexte, le Bureau fournira aux commissions régionales, en étroite consultation avec le (la) Coordonnateur(trice) et le Cabinet du Secrétaire général, des conseils stratégiques et un appui en matière de coordination pour les aider à progresser dans la réalisation de leurs objectifs prioritaires dans des domaines tels que la refonte de l'architecture financière internationale. Pour progresser dans la réalisation de l'objectif prioritaire consistant à favoriser des systèmes de santé et de protection sociale centrés sur les personnes et tenant compte des questions de genre, le Bureau apportera son concours aux activités de communication menées pour mettre en œuvre le plan mondial de vaccination au niveau régional et aux activités de conception et de mise en œuvre d'initiatives en faveur d'un contrat social renouvelé, et il participera à la réunion annuelle avec les chefs des organisations régionales. Les commissions régionales participeront activement à la promotion de nouveaux indicateurs, notamment des indicateurs qui permettront, en complément du PIB, de mesurer une croissance et une prospérité inclusives et durables.
- 18.258 Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, le Bureau recensera également les possibilités de coopération et de mobilisation, coordonnera la participation effective des commissions régionales aux mécanismes interinstitutions et tirera parti de moments clés pour renforcer la visibilité stratégique et promouvoir les solutions et perspectives régionales. Le Bureau encouragera la collaboration et la pratique de l'apprentissage par les pairs entre les commissions régionales et aidera ces commissions à tirer parti des atouts de chacune. Par ailleurs, il facilitera la conclusion de partenariats à valeur ajoutée au sein du système des Nations Unies et avec des acteurs extérieurs et entretiendra et développera ces partenariats afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.
- 18.259 Au service de son objectif, le Bureau tiendra systématiquement des dialogues réguliers pour renforcer la coordination interne, notamment avec les commissions régionales et le Cabinet du Secrétaire général, afin que les initiatives et mécanismes mondiaux reçoivent un appui cohérent et efficace. Enfin, il renforcera encore son appui au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en mettant en avant les innovations et les meilleures pratiques régionales lors des discussions mondiales et en veillant à ce que les résultats des forums régionaux alimentent le forum politique de haut niveau.
- 18.260 On trouvera dans le tableau 18.61 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2021, pour les deux voyages liés aux ressources humaines, le Bureau a atteint un taux de 89 % en ce qui concerne le respect des délais de soumission des documents de voyage et un taux de 100 % en ce qui concerne l'achat des billets d'avion dans les délais prévus.

Tableau 18.61  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	50	89	89	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	–	100	100	100	100

18.261 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 037 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les tableaux 18.62 à 18.65 et la figure 18.XLVIII.

Tableau 18.62  
**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	1 076,3	979,3	–	–	–	–	–	979,3	
Autres dépenses de personnel	–	10,8	–	–	–	–	–	10,8	
Émoluments des non-fonctionnaires	–	–	–	–	–	–	–	–	
Dépenses de représentation	–	0,3	–	–	1,7	1,7	566,7	2,0	
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	–	
Experts	–	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	–	15,8	–	–	(4,0)	(4,0)	(25,3)	11,8	
Services contractuels	7,9	14,7	–	–	1,3	1,3	8,8	16,0	
Frais généraux de fonctionnement	3,3	8,0	–	–	–	–	–	8,0	
Fournitures et accessoires	–	2,5	–	–	1,0	1,0	40,0	3,5	
Mobilier et matériel	3,9	6,1	–	–	–	–	–	6,1	
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	
Autres changements	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>1 091,4</b>	<b>1 037,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 037,5</b>	

Tableau 18.63  
**Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023**

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2023	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

**Titre V**      **Coopération régionale pour le développement**

Tableau 18.64

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(AC)	2	–	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Tableau 18.65

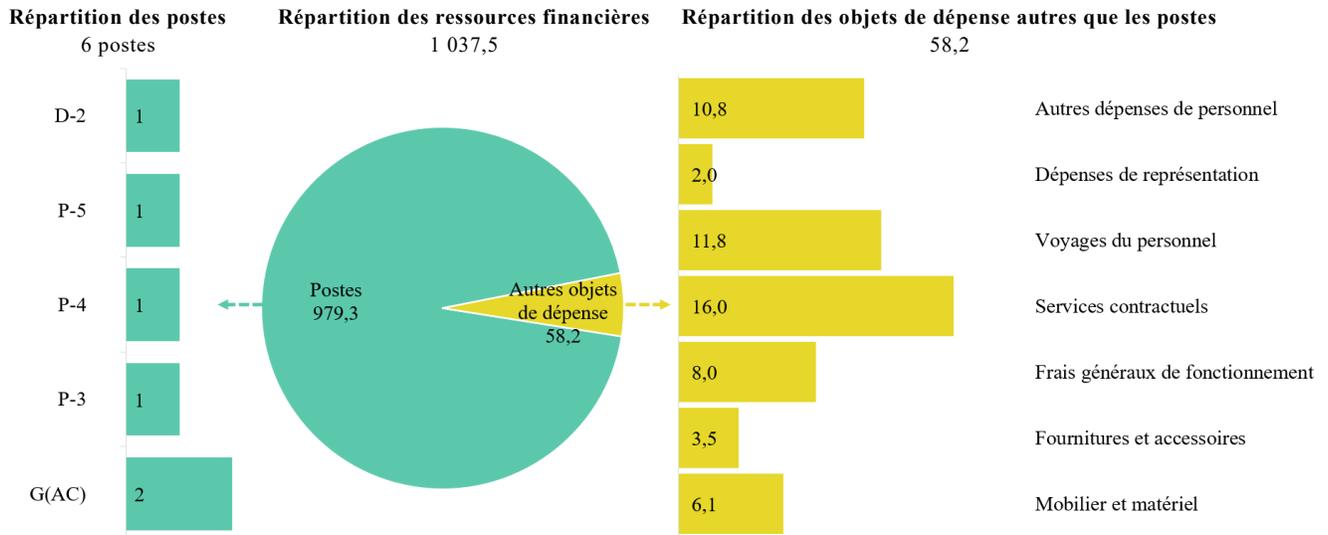
**Bureau des commissions régionales à New York : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 076,3	979,3	–	–	–	–	–	979,3
Autres objets de dépense	15,1	58,2	–	–	–	–	–	58,2
<b>Total</b>	<b>1 091,4</b>	<b>1 037,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 037,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 18.XLVIII  
**Bureau des commissions régionales à New York : répartition des ressources proposées pour 2023**  
**(avant actualisation des coûts)**

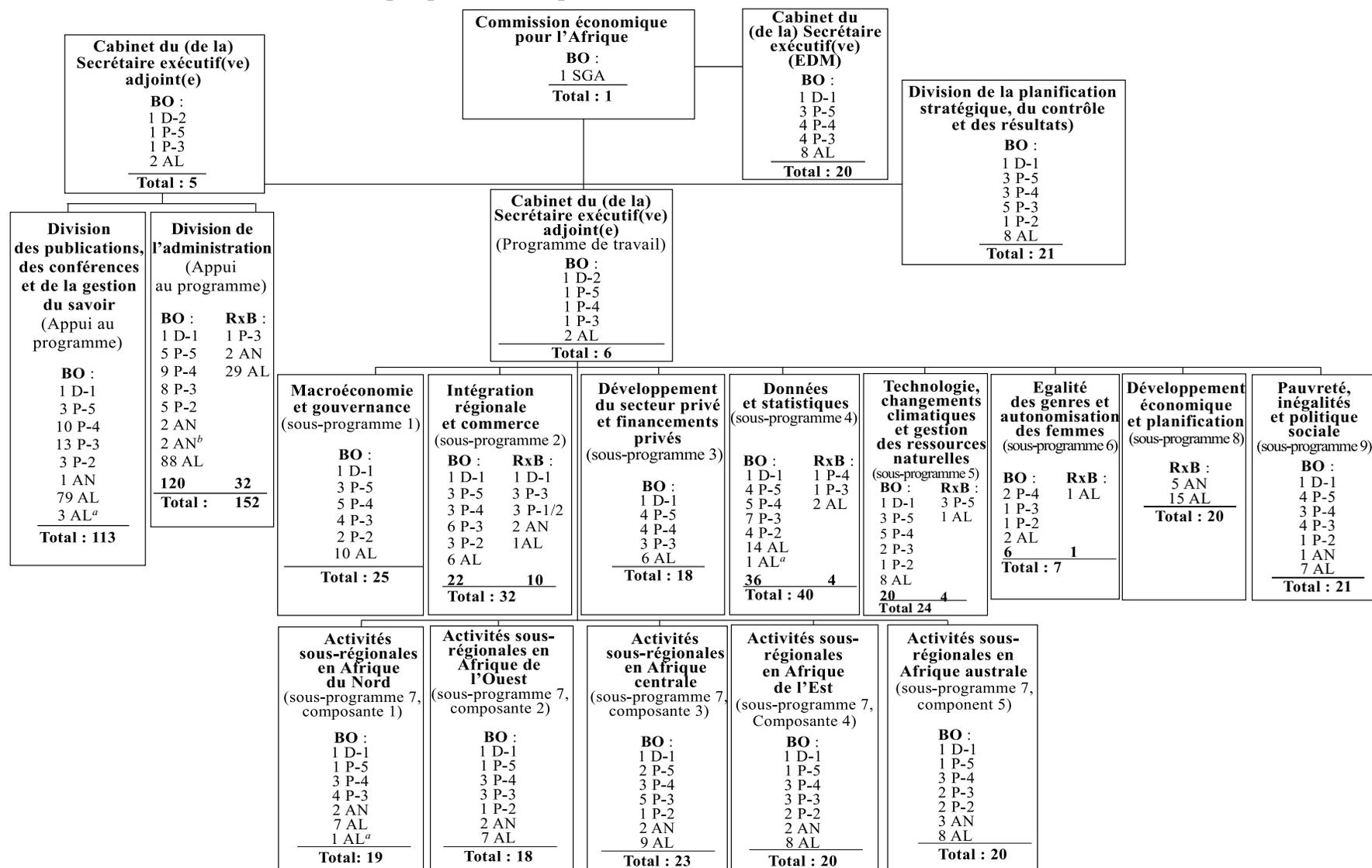
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



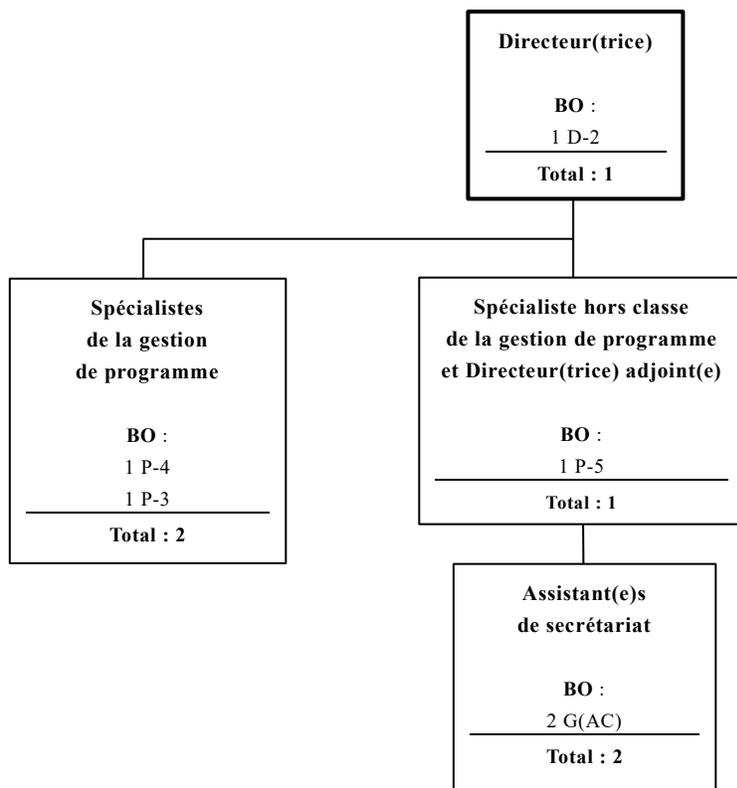
## Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### I. Organigramme et répartition des postes pour 2023

#### A. Commission économique pour l'Afrique



## B. Bureau des commissions régionales à New York



*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

<sup>a</sup> Réaffectation proposée.

<sup>b</sup> Transformation proposée.

## II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

### A. Commission économique pour l'Afrique

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

#### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

##### **A/76/7 et A/76/7/Corr.1**

Le Comité consultatif a demandé, sans succès, des informations sur le nombre de membres du personnel recourant à des modalités de travail aménagées, ainsi que sur la durée de ces aménagements, et compte que des informations détaillées seront fournies dans le prochain projet de budget-programme (voir le paragraphe V.11).

#### **Bureau des services de contrôle interne Rapport n° 2019/147**

La CEA devrait, en coordination avec le partenaire tripartite concerné, faire le nécessaire pour fournir au Bureau d'appui au Secrétariat conjoint toutes les ressources et effectifs dont il a besoin en vue d'apporter un appui stratégique aux programmes et aux initiatives conjoints, notamment les centres chargés des politiques (voir le paragraphe 16, recommandation 2).

La Commission économique pour l'Afrique devrait prendre des mesures pour améliorer les délais de traitement des documents relatifs aux donateurs et aux subventions, en adoptant des indicateurs de succès pour toutes les étapes du processus et en assurant leur suivi (voir le paragraphe 27, recommandation 3).

La CEA devrait mettre au point un plan visant à donner suite aux recommandations acceptées à l'issue de l'examen de la stratégie de mobilisation des ressources, notamment en répartissant les rôles et en arrêtant un calendrier de mise en œuvre des recommandations ainsi qu'en contrôlant régulièrement l'état d'avancement (voir le paragraphe 30, recommandation 5).

#### **Audit de l'Africa Hall (2021) Rapport n° OIOS-2021-00768**

La CEA devrait accorder des droits d'accès à Umoja aux personnes chargées de la passation de marchés, en concordance avec les pouvoirs qui leur sont délégués.

La CEA respecte la politique de l'Organisation en matière d'aménagement des modalités de travail du personnel. Des informations détaillées à ce sujet seront fournies séparément au Comité consultatif dans le complément d'information sur le projet de budget-programme pour 2023.

Cette recommandation fait encore l'objet de discussions avec l'Union africaine. Cependant, le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint a été récemment transféré à la Section de la planification stratégique et il dispose désormais du personnel nécessaire.

Grâce à l'utilisation du module de gestion des subventions d'Umoja sous toutes ses facettes, les délais de traitement ont pu être améliorés. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a classé cette recommandation.

Il était prévu dans la stratégie que 10 recommandations soient mises en œuvre ; cela a été le cas pour 80 % à 85 % d'entre elles, les autres étant devenues obsolètes. Il sera demandé que le BSCI classe cette recommandation au début du mois de mai 2022.

La CEA a organisé les formations nécessaires et accordé des droits d'accès à Umoja aux personnes chargées de la passation de marchés, en concordance avec les pouvoirs qui leur sont délégués. La recommandation a donc été classée.

*Résumé de la recommandation*

La CEA devrait mettre à jour le manuel du projet de l’Africa Hall en y ajoutant des procédures formelles de gestion des réclamations et des conseils sur la manière d’éviter les réclamations et les litiges ainsi que sur la manière de les gérer convenablement lorsqu’ils surviennent.

*Suite donnée à la recommandation*

Des procédures de gestion des réclamations ont été mises au point par la CEA et soumises au Siège de l’Organisation pour approbation définitive.

---

## B. Bureau des commissions régionales à New York

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#)

Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Bureau pour promouvoir la coopération entre les commissions régionales et compte que le Secrétaire général fournira des informations récapitulatives sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19, dans le prochain budget-programme (par. V.22).

La réunion des secrétaires exécutifs, à laquelle le Bureau contribue, demeure la principale tribune de discussions entre les cinq commissions régionales en ce qui concerne les priorités en matière de coopération interrégionale. Outre leurs réunions formelles, les secrétaires exécutifs tiennent régulièrement des réunions stratégiques, qui sont l'occasion pour eux d'assister à des exposés, de discuter de questions urgentes et nouvelles, de repérer des synergies et de s'accorder sur leur représentation auprès des mécanismes interinstitutions<sup>a</sup> et autres forums mondiaux de haut niveau<sup>b</sup> ainsi que sur les messages clés devant y être délivrés. Ces initiatives, auxquelles s'ajoute l'utilisation d'un outil de messagerie instantanée, permettent un partage d'informations presque en temps réel.

Par ailleurs, le Bureau se charge d'organiser – en mai et en novembre, soit sur une base semestrielle – le dialogue stratégique entre les secrétaires exécutifs et le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e), au cours duquel les priorités et réalisations de chacun, les synergies et les questions nouvelles sont analysées en détail. Il est également responsable de la tenue de réunions entre les secrétaires exécutifs et les chefs des départements et entités du système des Nations Unies, lesquelles visent à faire le point sur les travaux menés en commun et à recenser les possibilités de renforcement de la collaboration.

En 2021, une réunion informelle des secrétaires exécutifs adjoints a pour la première fois été organisée par le Bureau, l'objectif étant de faciliter le partage d'expériences, de coordonner les approches adoptées et d'assurer le suivi des décisions prises par les secrétaires exécutifs. Inspirée de la réunion des secrétaires exécutifs, cette pratique contribue à combler les lacunes en matière de coordination et favorise l'application des décisions et engagements pris par les secrétaires exécutifs.

En 2021, le Bureau a donné à plusieurs reprises l'occasion aux commissions régionales de se réunir pour trouver des moyens de mettre en lumière les innovations régionales, discuter des priorités et défis et s'entretenir en amont au sujet de manifestations internationales clés, l'objectif étant de collaborer à la formulation de notes d'orientation coordonnées qui

soient publiées à temps pour guider l'élaboration de politiques mondiales, telles que les notes d'orientation conjointes sur la transition des industries extractives vers des systèmes durables et la transformation des systèmes alimentaires.

Les réunions du réseau informel constitué de responsables techniques issus de toutes les commissions – organisées avec l'appui du Bureau sur des questions telles que celles de la planification des programmes, du financement du développement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau Programme pour les villes, des systèmes alimentaires et des industries extractives – servent de plateforme pour le partage d'expériences et la conception d'initiatives et projets interrégionaux (dont des initiatives de sensibilisation conjointes et des produits axés sur le savoir) ayant trait aux domaines prioritaires définis par les secrétaires exécutifs.

Les comptes rendus des réunions de coordination interinstitutions et des manifestations importantes auxquelles le Bureau participe au nom des commissions régionales sont largement diffusés, ce qui permet de mettre en lumière les possibilités de collaboration et les meilleures pratiques aux fins de leur application à plus grande échelle.

En 2021, dans le cadre de la refonte de sa stratégie de communication et de sensibilisation, le Bureau a lancé un nouveau site Web et renforcé sa présence sur les médias sociaux afin de servir de voie d'accès vers le large éventail de connaissances, de données et d'innovations régionales dont les cinq commissions régionales sont à l'origine. Il s'est principalement attelé, lors de ses échanges avec les représentants permanents des États Membres basés à New York, à mettre en vedette les travaux des commissions et à forger des partenariats. Son bulletin d'information, largement diffusé dans le système des Nations Unies et parmi les États Membres, a par ailleurs été remanié pour mettre en lumière les pratiques innovantes découlant des commissions régionales.

### **Corps commun d'inspection**

#### **La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (JIU/REP/2015/3)**

Les secrétaires exécutifs des commissions régionales devraient explorer la possibilité d'établir une plateforme en ligne commune pour la gestion des connaissances, des échanges plus systématiques des enseignements tirés de l'expérience, et des bonnes pratiques, et qui serait aussi un outil de sensibilisation, afin d'accroître la

Guidées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les commissions régionales ont continué de renforcer leur coopération en matière de mobilisation et d'échange ainsi que leur collaboration, dans le cadre de projets de renforcement des capacités.

notoriété et la visibilité de leurs activités et de promouvoir leurs produits au niveau mondial (voir le paragraphe 91, recommandation 3).

Les commissions régionales ont en outre continué de se réunir régulièrement, au niveau de la direction et des responsables techniques, pour faire circuler des informations et échanger sur les meilleures pratiques, ainsi que d'élaborer conjointement des outils de sensibilisation et des supports de connaissances au sujet de questions pertinentes pour le Programme 2030, telles que celles du financement du développement, de l'inclusion numérique, des inégalités, des changements climatiques, des systèmes alimentaires, des industries extractives ou encore de la lutte contre la COVID-19, pour n'en citer que quelques-unes.

Suite au repositionnement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, les commissions régionales, jouant également le rôle de coprésidentes des plateformes de collaboration régionale, ont continué de soutenir les centres régionaux de gestion des connaissances afin de permettre aux États Membres, aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies de recenser et d'accéder facilement aux ressources régionales disponibles pour répondre, en temps réel, aux besoins et priorités nationaux.

Ces centres constituent des biens publics régionaux essentiels pour les pays de chaque région et au-delà et les discussions sur leur interopérabilité entre régions et leur potentiel au niveau mondial se poursuivent.

Il est par ailleurs envisagé, pour 2022, d'organiser une réunion interrégionale visant à faciliter l'échange de connaissances et le partage d'expériences concernant la mise en œuvre de la réforme régionale.

---

<sup>a</sup> En 2021, les commissions régionales ont notamment participé aux rencontres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, des responsables du groupe restreint sur les finances et de l'équipe dirigeante du groupe restreint sur les indicateurs autres que le PIB, pour n'en citer que quelques-unes.

<sup>b</sup> On retiendra notamment le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'énergie, le forum de partenariat et le débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social, le forum de 2021 sur le suivi du financement du développement, le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les réunions de haut niveau sur l'action climatique, la sécurité routière et le Nouveau Programme pour les villes convoquées par la présidence de l'Assemblée générale, et les réunions spéciales du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale et sur les ressources naturelles, l'édification de sociétés pacifiques et le développement durable.

### III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4 (Données et statistiques)	1	AL	<b>Réaffectation</b> de 1 poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information, qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes)	La réaffectation proposée s'opérerait au sein même de l'unité administrative chargée du sous-programme 4 dans l'organigramme (voir annexe I) et n'entraînerait aucun changement quant à la répartition des postes dans la structure organisationnelle
Composante 1 du sous-programme 7 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord)	1	AL	<b>Réaffectation</b> de 1 poste de chauffeur de véhicule léger, qui deviendrait un poste d'assistant(e) d'équipe	La réaffectation proposée vise à apporter au Bureau sous-régional en Afrique du Nord un soutien administratif de grande envergure, allant de la fourniture de services de secrétariat et de services logistiques lors des réunions de haut niveau à l'établissement de rapports standard, en passant entre autres par l'organisation de l'information et des documents de référence, ainsi que par la tenue des horaires des réunions et le suivi des questions financières. La réaffectation proposée s'opérerait au sein même de l'unité administrative chargée de la composante 1 du sous-programme 7 dans l'organigramme (voir annexe I) et n'entraînerait aucun changement quant à la répartition des postes dans la structure organisationnelle
Appui au programme	(1)	AL	<b>Suppression</b> de 1 poste d'assistant(e) comptable	La suppression de poste à laquelle il est proposé de procéder tient à la réorganisation de la structure visant à combiner et à regrouper certaines fonctions, qui seraient confiées au (à la) titulaire du poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national devant être transformé dans l'unité chargée des paiements et des états de paie. Les fonctions auparavant assumées par le (la) titulaire du poste qu'il est proposé de supprimer seraient remplies par les titulaires des postes restants
	(1)	AL	<b>Transformation</b> de 1 poste d'assistant(e) (finances), qui deviendrait un poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe)	La transformation à laquelle il est proposé de procéder vise à renforcer la Section du budget et des finances, compte tenu de la publication de nouvelles exigences en matière de comptabilité et d'établissement de rapports dans le cadre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Elle a pour objectif de permettre à l'unité chargée des paiements et des états de paie d'assumer les nouvelles responsabilités entraînées par l'abandon croissant des tâches axées sur le traitement au profit de l'analyse des données
	1	AN		
	(1)	AL	<b>Transformation</b> de 1 poste d'assistant(e) comptable principal(e), qui deviendrait un poste de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe)	La transformation proposée vise à permettre à l'unité chargée des paiements et des états de paie d'assumer les nouvelles responsabilités entraînées par l'abandon croissant des tâches axées sur le traitement au profit de l'analyse des données
	1	AL	<b>Réaffectation</b> de 1 poste d'assistant(e) de gestion de l'information, qui deviendrait un poste d'assistant(e) à la gestion des documents	La réaffectation proposée vise à refléter le passage de fonctions d'assistance aux références multilingues, au sein de l'unité chargée de la planification et du suivi des documents, à des fonctions de gestion des documents. Les

**Titre V            Coopération régionale pour le développement**

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
				responsabilités qui étaient auparavant assumées par le (la) titulaire du poste sont devenues obsolètes à la suite du lancement, par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du logiciel e-Luna, qui a permis d'automatiser le référencement des textes, celui-ci se faisant dorénavant au niveau des services de traduction
	1	AL	<b>Réaffectation</b> de 1 poste d'assistant(e) administratif, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	Il est proposé qu'un poste soit réaffecté pour répondre aux besoins stratégiques et programmatiques de la Section des publications et de la gestion des conférences, née du regroupement de diverses fonctions
	1	AL	<b>Réaffectation</b> de 1 poste d'assistant(e) d'équipe, qui deviendrait un poste d'assistant(e) au service des séances	Le (la) titulaire de ce poste serait responsable de fournir des estimations du coût des événements prévus et des dépenses de personnel ainsi que des statistiques sur les réunions tenues, et se chargerait de traiter toutes les opérations financières, notamment en matière de recouvrement des coûts

## IV. Ressources financières et postes : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>2023 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>2023 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
<b>Ressources financières</b>									
Commission économique pour l'Afrique	77 416,0	77 273,7	(142,3)	21 174,3	22 492,1	1 317,8	98 590,3	99 765,8	1 175,5
Bureau des commissions régionales à New York	1 037,5	1 037,5	–	–	–	–	1 037,5	1 037,5	–
<b>Total</b>	<b>78 453,5</b>	<b>78 311,2</b>	<b>(142,3)</b>	<b>21 174,3</b>	<b>22 492,1</b>	<b>1 317,8</b>	<b>99 627,8</b>	<b>100 803,3</b>	<b>1 175,5</b>
<b>Postes</b>									
Commission économique pour l'Afrique	535	534	(1)	71	71	–	606	605	(1)
Bureau des commissions régionales à New York	6	6	–	–	–	–	6	6	–
<b>Total</b>	<b>541</b>	<b>540</b>	<b>(1)</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>–</b>	<b>612</b>	<b>611</b>	<b>(1)</b>